

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Recueil des actes administratifs

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

N°57 – mars 2022

Responsable de la publication

Contrôleur général Serge DELAIGUE
Directeur départemental et métropolitain
des services d'incendie et de secours

Conception, réalisation et impression

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
Direction de l'administration et des finances
17 rue Rabelais 69421 LYON CEDEX 03
Tél. 04 72 84 37 25

Dépôt légal

Mars 2022

I - DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Délibération n° D/22-03-01 du 18 mars 2022 : plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein du SDMIS pour la période 2022-2024 page 1

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Délibération n° D/22-03-03 du 18 mars 2022 : élections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) – collège C (SPPNO) et collège E (PATS) : modalités d'application du vote électronique par internet page 55

GROUPEMENT FORMATION - ECOLE DEPARTEMENTALE-METROPOLITAINE

- Délibération n° D/22-03-05 du 18 mars 2022 : organisation du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023 page 63

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

- Délibération n° D/22-03-02 du 18 mars 2022 : compte-rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021 page 67
- Délibération n° D/22-03-04 du 18 mars 2022 : élections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) – collège C (SPPNO) et collège E (PATS) : désignation des 2 maires et 2 présidents d'EPCI appelés à siéger à la commission de recensement des résultats page 69

GROUPEMENT FINANCES

- Délibération n° D/22-03-06 du 18 mars 2022 : budget principal du SDMIS – reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 page 71
- Délibération n° D/22-03-07 du 18 mars 2022 : budget principal du SDMIS - budget primitif pour l'exercice 2022 page 75

II - ARRETES

- Arrêté n° 22/02/06 : délégations de signature page 113
- Arrêté n° 22/03/01 : modalités d'organisation et calendrier des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels non officiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel à la commission administrative et technique du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (CATSIS) page 123
- Arrêté n° 22/03/02 : établissement des listes électorales des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels non officiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel à la commission administrative et technique du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (CATSIS) page 127

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÉUNION DU 18 MARS 2022 – 14H30

NUMÉRO **D/22 – 03/01**

OBJET **Plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein du SDMIS pour la période 2022-2024**

PRÉSIDENTE : Zémorda KHELIFI

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 22

PRÉSENTS :

Jean-Jacques BRUN, Pascal CHARMOT, Christiane CHARNAY, Blandine COLLIN, Gilbert-Luc DEVINAZ, Christophe GIRARD, Claude GOY, Christophe GUILLOTEAU, Zémorda KHELIFI, Pierre MARMONIER, Véronique SARSELLI, Patrice VERCHÈRE, Sonia ZDOROV'TZOFF

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mohamed CHIHI (procuration à Sonia ZDOROV'TZOFF), Jean-Charles KOHLHAAS (procuration à Zémorda KHELIFI)

ABSENTS N'AYANT PAS DONNÉ PROCURATION :

Bertrand ARTIGNY, Corinne CARDONA, Guy CORAZZOL, Christophe GEOURJON, Claire PEIGNÉ, Renaud PFEFFER, Alexandre PORTIER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par sa présidente et après en avoir délibéré :

« L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe du droit international -préambule de la Charte des Nations Unies de 1945-, du droit communautaire - article 2 du traité sur l'Union Européenne de 1957-, et du droit national depuis le préambule de la Constitution de 1946. Ce principe a été rappelé dans l'article 6 bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Au-delà de ce cadre réglementaire, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue également un enjeu de justice et de cohésion sociale. Bien que des actions soient d'ores et déjà menées au sein de notre établissement, nous nous devons de poursuivre nos efforts en faveur d'une application réelle de l'égalité au SDMIS.

En effet, la diffusion d'une culture commune de l'égalité est une condition préalable à la valorisation de tous les potentiels, à l'amélioration de la performance des acteurs publics, à l'émancipation des femmes et la reconnaissance de leur place dans notre société.

Le 4 février dernier, le premier rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au SDMIS au 1^{er} janvier 2021 vous a été présenté, dressant l'état des lieux de la représentativité des femmes au SDMIS, que nous nous devons de consolider.

Ce rapport avait aussi comme objectif, je vous le rappelle, de marquer une première étape dans la diffusion d'une culture commune de l'égalité entre les femmes et les hommes, et dans la lutte contre les discriminations et les inégalités au sein de notre établissement public.

Il convient de mettre en œuvre une politique volontariste visant notamment à renforcer la mixité du métier de sapeur-pompier et, plus largement, à susciter les vocations et à attirer les compétences des femmes chez les sapeurs-pompiers.

Aussi, j'ai souhaité qu'un plan d'actions réunissant l'ensemble des actions engagées et à initier soit adopté pour la période 2022-2024, pour conforter et mettre en œuvre notre ambition de relever cet enjeu sociétal au sein de notre établissement public.

Aujourd'hui, ce plan d'actions 2022-2024 a été construit dans une démarche concertée, avec le concours des agents et des partenaires sociaux, notamment par le biais d'un questionnaire adressé à l'ensemble des personnels féminins du SDMIS et d'entretiens menés auprès d'un panel de femmes et d'hommes au sein des casernes.

Cette démarche a permis d'identifier les actions à mener s'articulant autour des mesures suivantes :

1. Mesures générales :

- la communication et la lutte contre les stéréotypes :

Les stéréotypes contribuent insidieusement aux discriminations, qui peuvent aboutir à une inégalité entre les femmes et les hommes. La prise de conscience de ces préjugés culturels permettra d'améliorer l'intégration des femmes mais aussi leur évolution de carrière.

- le recrutement, l'accueil et l'intégration :

Les processus d'accueil et de recrutement des femmes sont déterminants car ils conditionnent leur intégration future et facilitent leur adaptation.

- la politique de formation :

Le développement de la culture de l'égalité au SDMIS nécessite un accompagnement de toutes celles et tous ceux qui le composent. La formation professionnelle est un levier puissant pour aller vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

- les conditions matérielles d'accueil et d'exercice des missions :

La capacité à accueillir les femmes dans de bonnes conditions constitue un enjeu déterminant dans leur intégration et la pérennisation de leur engagement.

De même, la mise à disposition d'équipements plus ergonomiques favorise la santé au travail tant pour les femmes que pour les hommes, elle favorise également l'efficacité et la sécurité.

- la prise en compte de la maternité et de la parentalité :

La féminisation progressive du corps de sapeurs-pompiers nécessite que nos dispositifs liés à la maternité et à la parentalité soient clarifiés.

2. Mesures complémentaires :

- Au regard de chaque statut :
 - sapeurs-pompiers professionnels,
 - sapeurs-pompiers volontaires,
 - personnels administratifs, techniques et spécialisés.

3. Dispositifs complémentaires :

- Mettre en œuvre des dispositifs permettant d'une part de structurer, piloter et veiller à l'égalité femmes-hommes et d'autre part à prévenir et lutter contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel.

Le SDMIS se doit de faire évoluer les mentalités et de garantir à ses personnels la mise en œuvre de toute mesure nécessaire à la prévention, au traitement et à la lutte contre les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste en son sein.

Pour ce faire, il se dotera de différents dispositifs.

Un état d'avancement des différentes actions sera inclus au rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au SDMIS présenté chaque année, préalablement au débat d'orientations budgétaires.

Je vous demande, mesdames, messieurs, d'approuver le plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein du SDMIS pour la période 2022-2024, tel qu'il figure en annexe du présent rapport. »

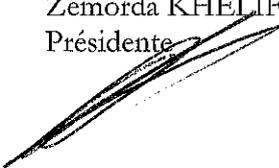
DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 18 mars 2022

Zémorda KHELIFI
Présidente



SDMIS

SAPEURS-POMPIERS



SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

**PLAN D'ACTION EN FAVEUR
DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
AU SEIN DU SDMIS
POUR LA PÉRIODE 2022-2024**

Mars
2022

SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

PRÉAMBULE

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe du droit international - préambule de la Charte des Nations Unies de 1945 -, du droit communautaire - article 2 du traité sur l'Union Européenne de 1957 -, et du droit national depuis le préambule de la Constitution de 1946. Ce principe a été rappelé dans l'article 6 bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Au-delà de ce cadre réglementaire, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue également un enjeu de justice et de cohésion sociale.

En effet, la diffusion d'une culture commune de l'égalité est une condition préalable à la valorisation de tous les potentiels, à l'amélioration de la performance des acteurs publics, à l'émancipation des femmes et la reconnaissance de leur place dans notre société.

Il convient de mettre en œuvre, au SDMIS, une politique volontariste visant notamment à renforcer la mixité du métier de sapeur-pompier et, plus largement, à susciter les vocations et attirer les compétences des femmes chez les sapeurs-pompiers.

Ce premier plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein du SDMIS décline, pour la période 2022-2024, l'ensemble des actions, pour certaines déjà engagées et pour d'autres à initier, visant à conforter et à concrétiser notre ambition de relever cet enjeu sociétal majeur.

Construit dans le cadre d'une démarche concertée, avec le concours des personnels du SDMIS et des partenaires sociaux, ce plan s'articule autour de mesures générales s'adressant à l'ensemble des personnels du SDMIS et de mesures complémentaires, propres aux sapeurs-pompiers professionnels, aux sapeurs-pompiers volontaires et aux personnels administratifs, techniques et spécialisés. Il propose également des dispositifs complémentaires permettant de structurer, piloter et veiller à l'égalité femmes-hommes d'une part et de lutter contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel d'autre part.

Ce plan d'actions est une première étape de notre action collective.

Les femmes et les hommes, sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires, personnels administratifs, techniques et spécialisés ont toute leur place au sein du SDMIS et c'est ensemble qu'ils pourront continuer à réaliser leur mission de service public, au service de nos concitoyennes et de nos concitoyens.



Contrôleur général Serge DELAIGUE,
Directeur départemental et métropolitain



Zémorda KHELIFI,
Présidente du conseil d'administration du SDMIS

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

MESURES GÉNÉRALES

- Développer une culture commune de l'égalité femmes-hommes
 - Communication et lutte contre les stéréotypes
 - Recrutement, accueil et intégration
 - Politique de formation
 - Conditions matérielles d'accueil et d'exercice des missions
- Prendre en compte la maternité et la parentalité

MESURES COMPLÉMENTAIRES AUX MESURES GÉNÉRALES

- Mesures spécifiques en faveur des sapeurs-pompiers professionnels
- Mesures spécifiques en faveur des sapeurs-pompiers volontaires
- Mesures spécifiques en faveur des personnels administratifs, techniques et spécialisés

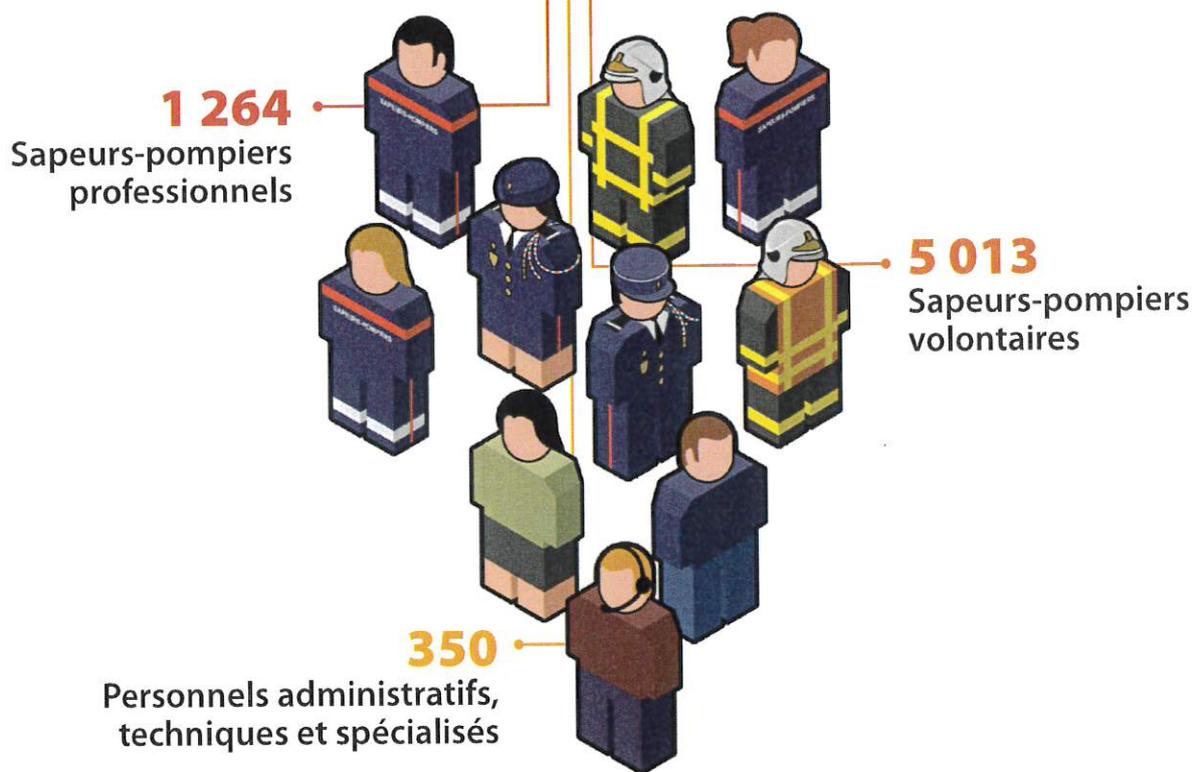
DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES AUX MESURES GÉNÉRALES

- Mettre en œuvre des dispositifs permettant d'une part de structurer, piloter et veiller à l'égalité femmes-hommes et d'autre part de prévenir et lutter contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

6 627
Personnels au SDMIS



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

1 264

Sapeurs-pompiers professionnels



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Sapeurs-pompiers professionnels

► **1 264** SPP au SDMIS

► **61** FEMMES SPP au SDMIS

4,8% de femmes SPP au SDMIS

95,2% d'hommes SPP au SDMIS



Moyenne nationale : 4%

15 femmes officiers

17 femmes sous-officiers

29 femmes sapeurs et caporaux

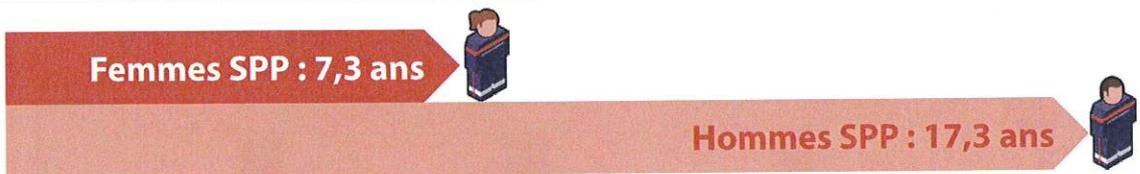
RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Sapeurs-pompiers professionnels

61 FEMMES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS



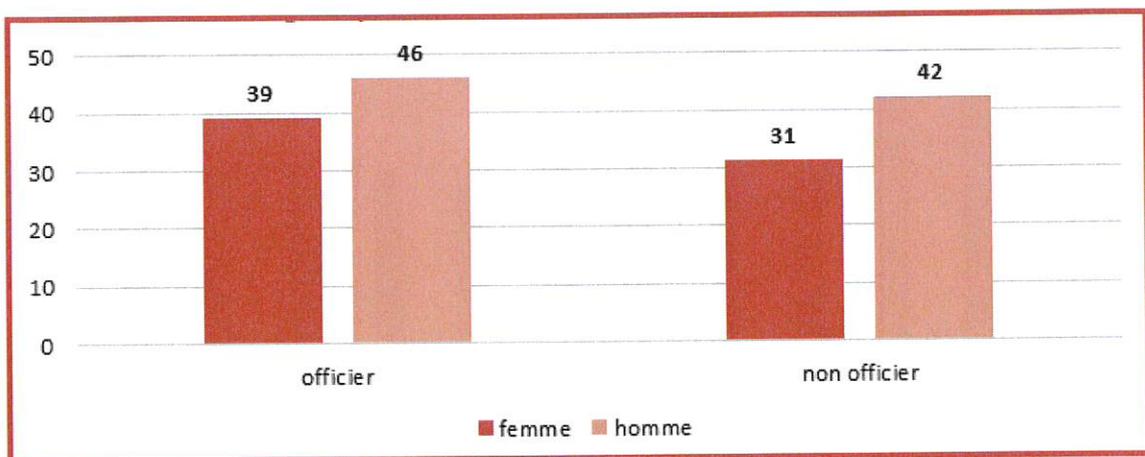
Ancienneté moyenne au SDMIS



Moyenne d'âge

	Âge moyen des femmes	Âge moyen des hommes	Âge moyen tous sexes confondus
Officier	39 ans	46 ans	45 ans
Non officier	31 ans	42 ans	41 ans
Ensemble	33 ans	42 ans	42 ans

Âge moyen des femmes et des hommes SPP au SDMIS



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Sapeurs-pompiers professionnels

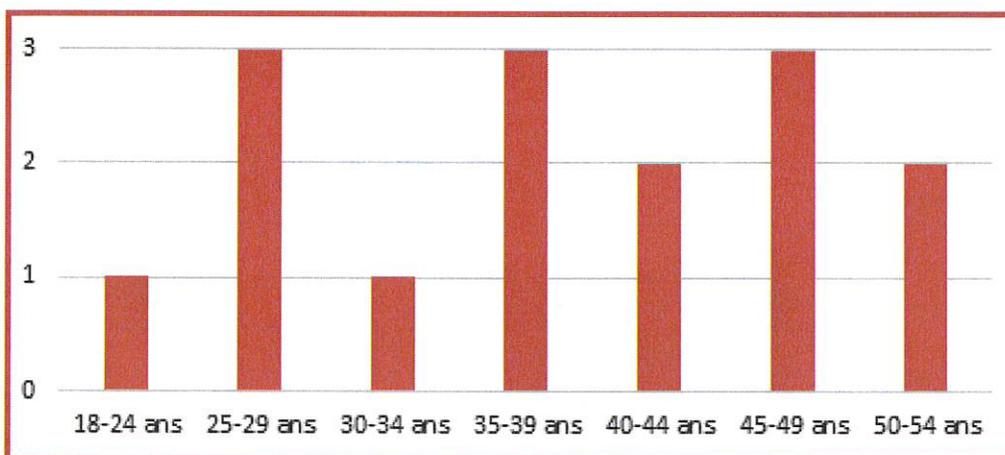
15 FEMMES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS



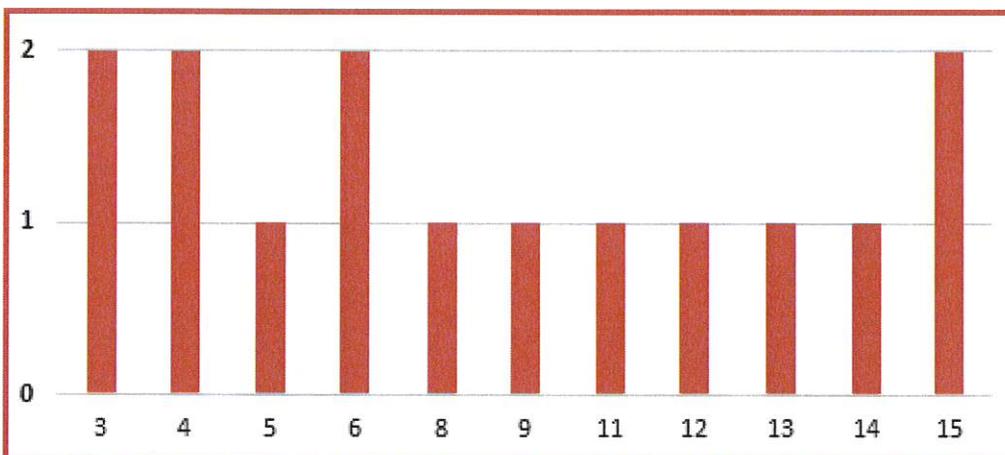
Répartition des 15 femmes officiers de SPP par date d'entrée au SDMIS



Répartition des femmes SPP officiers par tranche d'âge



Répartition des femmes SPP officiers par ancienneté



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Sapeurs-pompiers professionnels

46 FEMMES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS NON-OFFICIERS

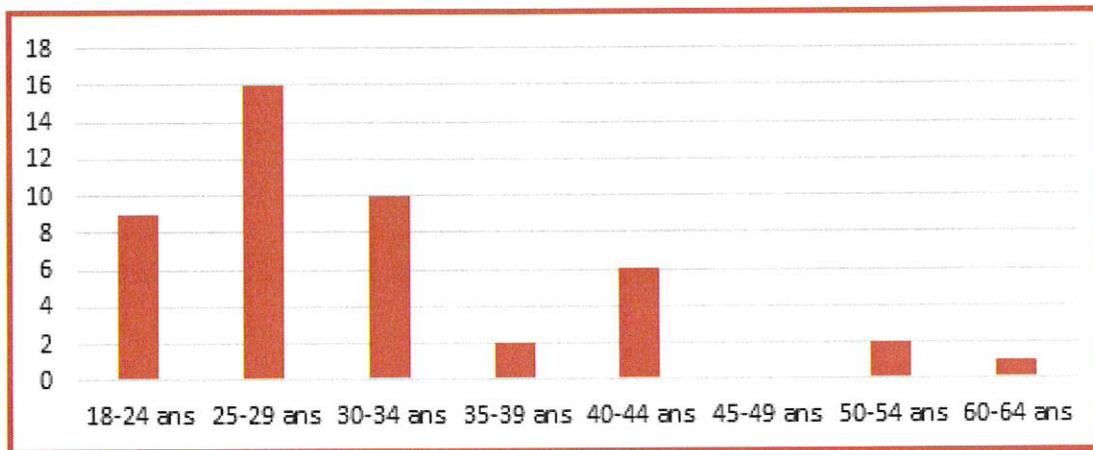


▀ Répartition des 46 femmes SPP non-officiers par date d'entrée au SDMIS

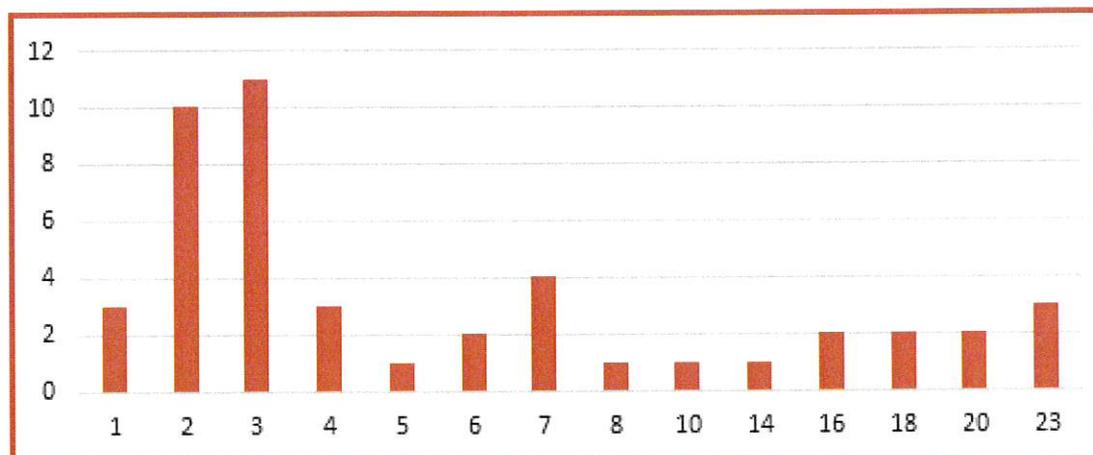


Les 3 femmes SPP les plus anciennes sont âgées de 52/53/61 ans et sont toutes les 3 au grade d'adjudant-chef.

▀ Répartition des femmes SPP non officiers par tranche d'âge



▀ Répartition des femmes SPP non officiers par ancienneté



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Sapeurs-pompiers professionnels

► Exercice de l'activité à temps partiel

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Toutes catégories		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Effectif total au 01/01/2021	11	127	138	4	82	86	46	994	1040	61	1203	1264

Nature du temps partiel	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Toutes catégories		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Temps partiel de droit	-	1	1	-	-	0	2	46	48	2	47	49
Temps partiel sur autorisation	2	2	4	-	1	1	2	34	36	4	37	41
Temps partiel thérapeutique	-	-	0	-	-	0	-	6	6	-	6	6
Total	2	3	5	0	1	1	4	86	90	6	90	96

Nature du temps partiel	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Toutes catégories		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Temps partiel de droit	0%	1%	1%	0%	0%	0%	4%	5%	5%	3%	4%	4%
Temps partiel sur autorisation	18%	2%	3%	0%	1%	1%	4%	3%	3%	7%	3%	3%
Temps partiel thérapeutique	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	0%
Total	18%	2%	4%	0%	1%	1%	9%	9%	9%	10%	7%	8%

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

5 013
Sapeurs-pompiers volontaires



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Sapeurs-pompiers volontaires

► **5 013** SPV au SDMIS

► **1 060** FEMMES SPV au SDMIS

► Engagement de femmes SPV au cours de l'année 2020 au SDMIS : **36%**

21,1% de femmes SPV au SDMIS

78,9% d'hommes SPV au SDMIS



Moyenne nationale : **18%**

179 femmes officiers

110 femmes sous-officiers

771 femmes sapeurs et caporaux

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Sapeurs-pompiers volontaires

1060 FEMMES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES



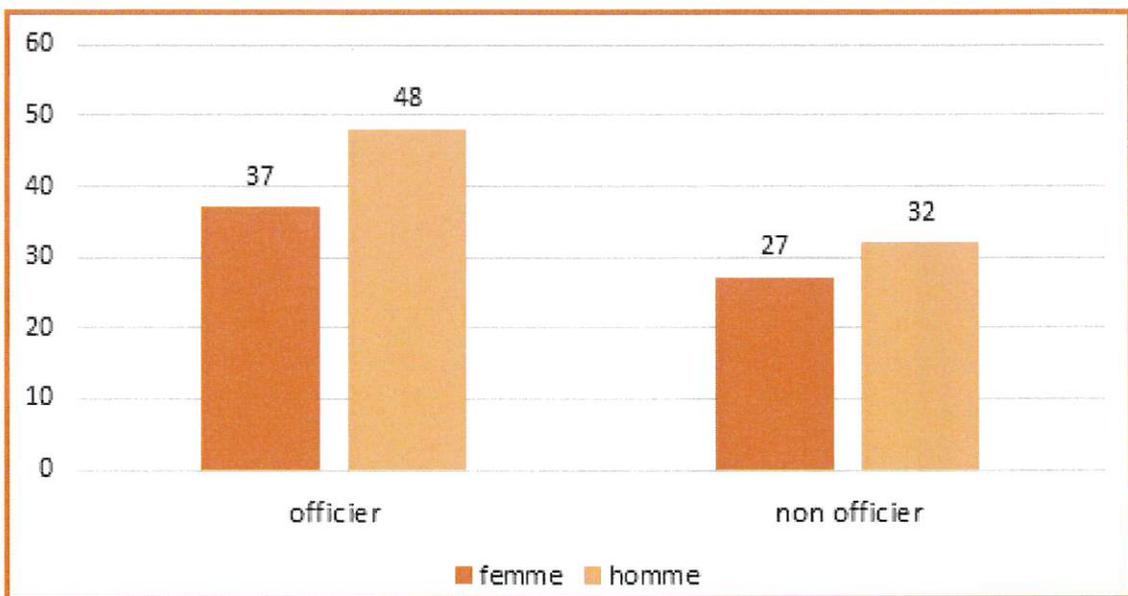
Durée moyenne d'engagement SPV au SDMIS



Moyenne d'âge

	Âge moyen des femmes	Âge moyen des hommes	Âge moyen tous sexes confondus
Officier	37 ans	48 ans	45 ans
Non officier	27 ans	32 ans	31 ans
Ensemble	29 ans	34 ans	33 ans

Âge moyen des femmes et des hommes SPV au SDMIS



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Sapeurs-pompiers volontaires

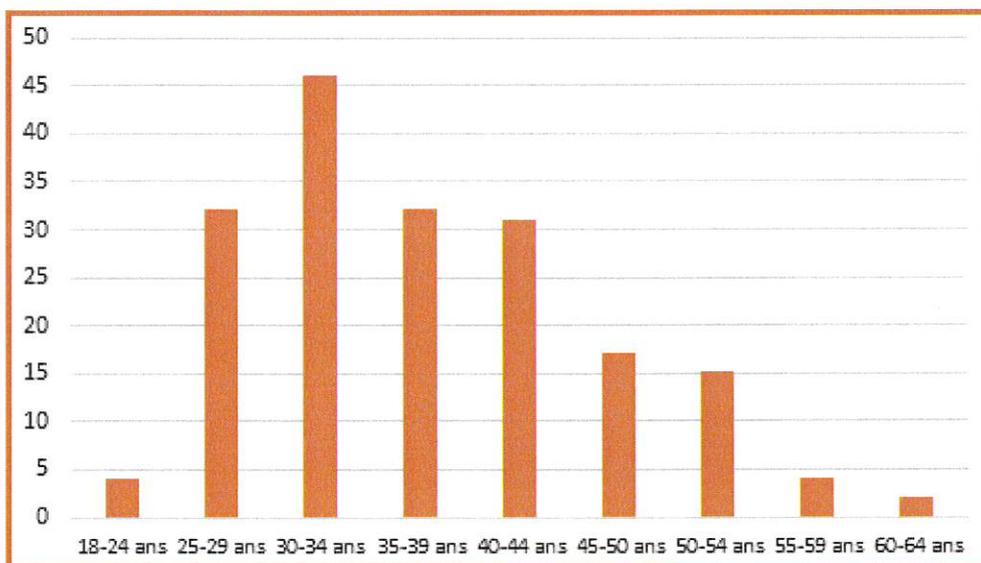
179 FEMMES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES



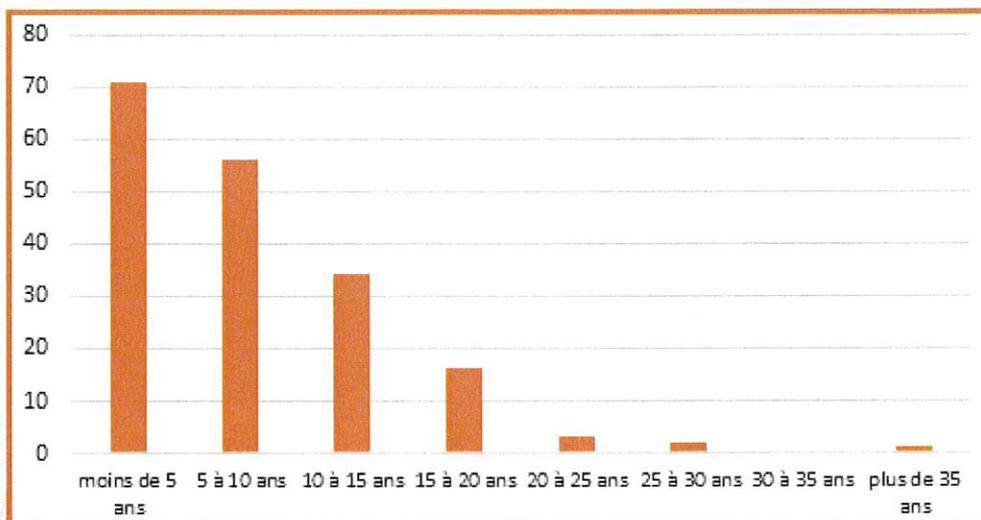
► Répartition des 179 femmes officiers de SPV par date d'entrée au SDMIS



► Répartition des femmes SPV officiers par tranche d'âge



► Répartition des femmes SPV officiers par ancienneté



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Sapeurs-pompiers volontaires

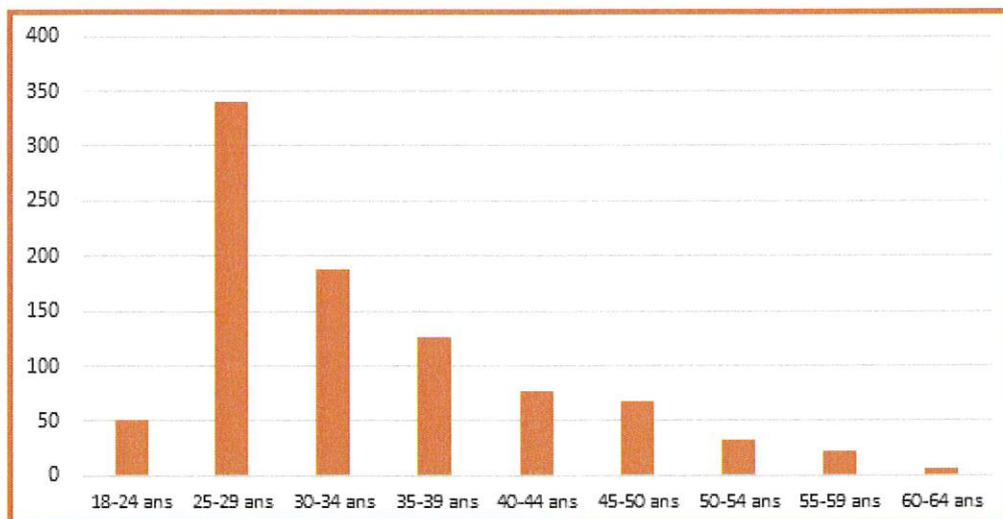
881 FEMMES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES NON-OFFICIERS



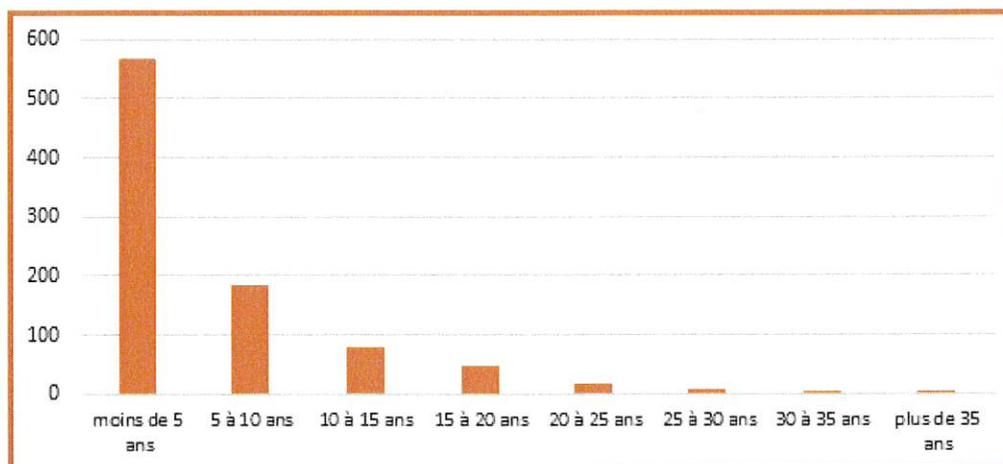
▀ Répartition des 881 femmes SPV non officiers par date d'entrée au SDMIS



▀ Répartition des femmes SPV non officiers par tranche d'âge



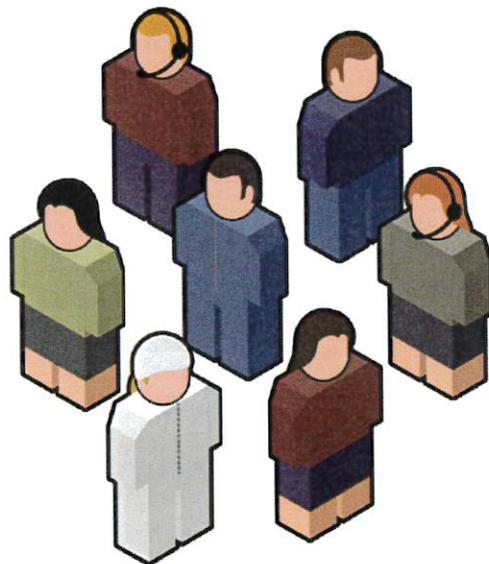
▀ Répartition des femmes SPV non officiers par ancienneté



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

350

Personnels administratifs, techniques et spécialisés

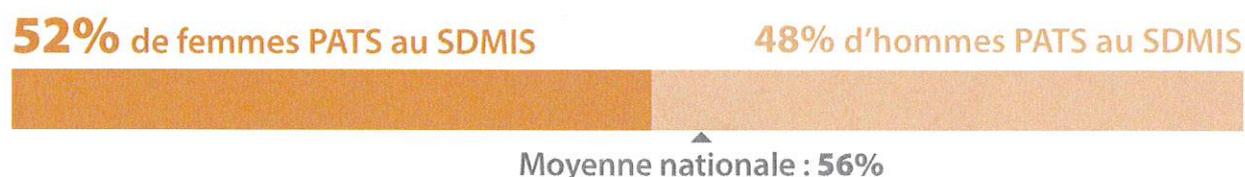


RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Personnels administratifs, techniques et spécialisés

350 PATS au SDMIS

181 FEMMES PATS au SDMIS



Filières administrative et sociale

89% de féminisation au SDMIS

Filière technique

16% de féminisation au SDMIS



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Personnels administratifs, techniques et spécialisés

► Répartition femmes / hommes par filière

→ Filière administrative

89% de femmes

11% d'hommes

Les deux agents des filières « médico-sociale » et « sociale » ont été intégrés aux effectifs de la filière administrative pour l'ensemble des données.

→ Filière technique

16% de femmes

84% d'hommes

► Répartition par catégorie

	Femmes	%	Hommes	Total
Catégorie A	32	40%	46	78
Catégorie B	28	48%	32	60
Catégorie C	121	57%	91	212
Toutes catégories confondues	181	52%	169	350

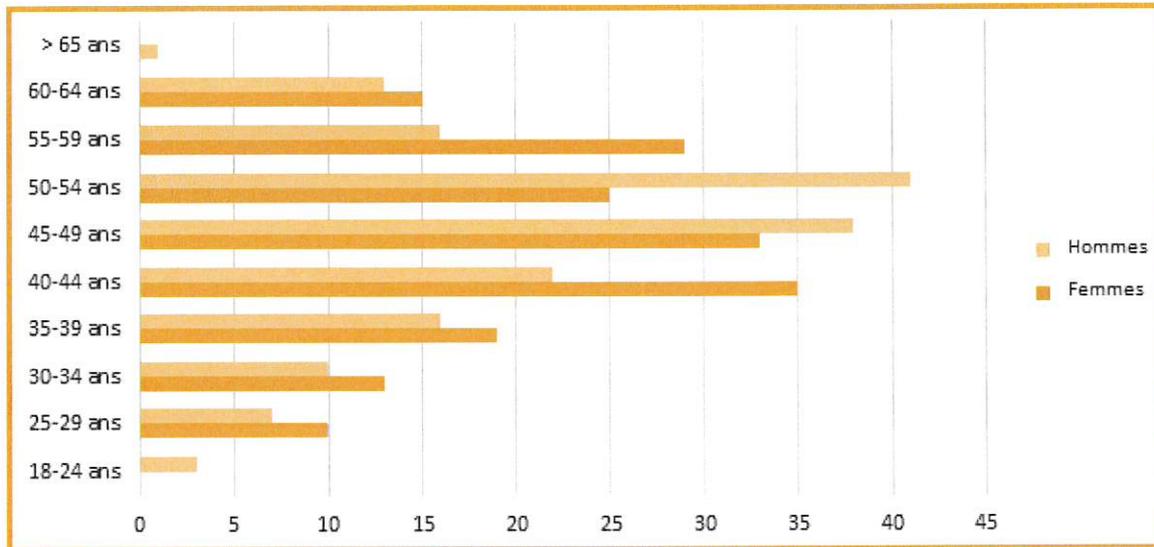
► Répartition par filière et catégorie

Catégorie	Filière	Femmes	Hommes	Total
A	Administrative	22	9	30
	Technique	10	37	48
Total A		32	46	78
B	Administrative	22	5	28
	Technique	6	27	32
Total B		28	32	60
C	Administrative	109	5	114
	Technique	12	86	98
Total C		121	91	212
Total général		181	169	350

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

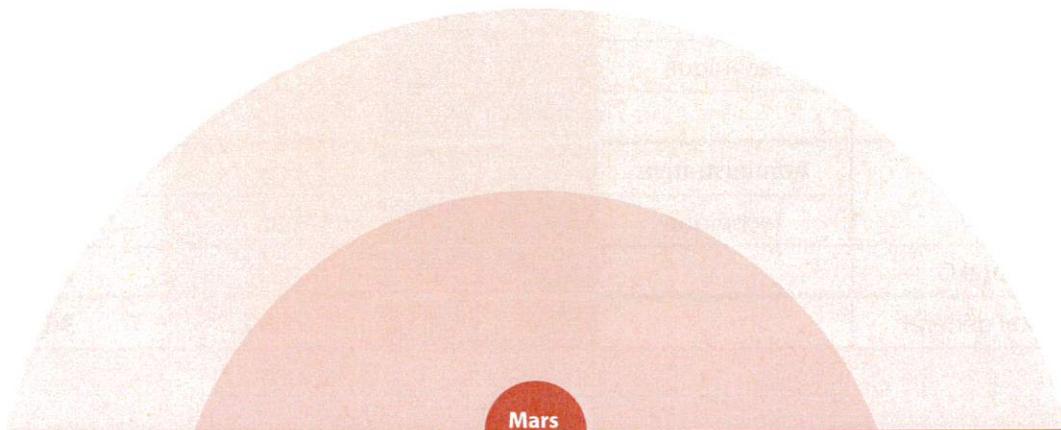
Personnels administratifs, techniques et spécialisés

► Répartition des effectifs par tranche d'âge



► Moyenne d'âge par catégorie et par sexe

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	47 ans	48 ans	47 ans
B	49 ans	47 ans	48 ans
C	46 ans	46 ans	46 ans
Total général	47 ans	47 ans	47 ans



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Personnels administratifs, techniques et spécialisés

ÉLÉMENTS RELATIFS AUX RÉMUNÉRATIONS DES PATS

▀ Comparaison par filière et par catégorie

Rémunération mensuelle brute moyenne (agents à temps complet) - année 2020			
Catégorie	Filière technique	Filière administrative	Écart entre les filières administrative et technique
A	5 212	4 071	-22%
B	3 097	2 982	-4%
C	2 551	2 444	-4%
Ensemble	3 272	2 795	-15%

▀ Comparaison par sexe et par catégorie

Rémunération mensuelle brute moyenne (agents à temps complet) - année 2020			
Catégorie	Femmes	Hommes	Écart entre les femmes et les hommes
A	4 402	5 032	-13%
B	2 890	3 180	-9%
C	2 439	2 564	-5%
Toutes catégories	2 876	3 264	-12%

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Personnels administratifs, techniques et spécialisés

ÉLÉMENTS RELATIFS AUX RÉMUNÉRATIONS DES PATS

Comparaison par catégorie, filière et sexe

Rémunération mensuelle brute moyenne filière administrative (agents à temps complet) année 2020				
Catégorie	Femmes	Hommes	Écart femmes/ hommes	Ensemble
A	4 127	3 941	5%	4 071
Nombre d'agents	21	9		30
B	2 941	3 160	-7%	2 982
Nombre d'agents	23	5		28
C	2 442	2 485	-2%	2 444
Nombre d'agents	109	5		114
Total agents	153	19		172

Rémunération mensuelle brute moyenne filière technique (agents à temps complet) année 2020				
Catégorie	Femmes	Hommes	Écart femmes/ hommes	Ensemble
A	4 939	5 297	-7%	5 212
Nbre d'agents	10	38		48
B	2 727	3 184	-14%	3 097
Nbre d'agents	6	26		32
C	2 410	2 568	-6%	2 551
Nbre d'agents	12	86		98
Total agents	28	150		178

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SDMIS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Personnels administratifs, techniques et spécialisés

Exercice de l'activité à temps partiel

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Toutes catégories		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Effectif total au 01/01/2021	32	46	78	28	32	60	121	91	212	181	169	350

Nature du temps partiel	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Toutes catégories		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Temps partiel de droit	1	-	1	2	1	3	6	3	9	9	4	13
Temps partiel sur autorisation	6	1	7	3	-	3	18	5	23	27	6	33
Temps partiel thérapeutique	-	1	1	-	-	-	1	1	2	1	2	3
Total	7	2	9	5	1	6	25	9	34	37	12	49

Nature du temps partiel	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Toutes catégories		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Temps partiel de droit	3%	0%	1%	7%	3%	5%	5%	3%	4%	5%	2%	4%
Temps partiel sur autorisation	19%	2%	9%	11%	0%	5%	15%	5%	11%	15%	4%	9%
Temps partiel thérapeutique	0%	2%	1%	0%	0%	0%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Total	22%	4%	12%	18%	3%	10%	21%	10%	16%	20%	7%	14%

MESURES GÉNÉRALES

- Développer une culture commune de l'égalité femmes-hommes
 - Communication et lutte contre les stéréotypes
 - Recrutement, accueil et intégration
 - Politique de formation
 - Conditions matérielles d'accueil et d'exercice des missions
- Prendre en compte la maternité et la parentalité

MESURES GÉNÉRALES

Développer une culture commune de l'égalité femmes-hommes

COMMUNICATION ET LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES

Les stéréotypes contribuent insidieusement aux discriminations, qui peuvent aboutir à une inégalité entre les femmes et les hommes.

La prise de conscience de ces préjugés culturels permettra d'améliorer l'intégration des femmes mais aussi leur évolution de carrière.

Action n°1

Veiller à la représentativité des femmes dans toutes les actions de communication du SDMIS, notamment en les montrant sur les mêmes missions que les hommes.

Action n°2

Promouvoir par des actions de communication l'engagement des femmes et notamment au sein des sapeurs-pompiers volontaires.

Action n°3

Intégrer l'égalité femmes-hommes, ainsi que la lutte contre les stéréotypes, propos et attitudes discriminatoires, aux valeurs du SDMIS et dans ses documents structurants.

Action n°4

Appliquer les dispositions de l'arrêté de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du 8 avril 2015 modifié fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers, relatives à la féminisation des grades et des appellations.

MESURES GÉNÉRALES

Développer une culture commune de l'égalité femmes-hommes

RECRUTEMENT, ACCUEIL ET INTÉGRATION

Les processus d'accueil et de recrutement des femmes sont déterminants car ils conditionnent leur intégration future et facilitent leur adaptation.

Action n°5

Adapter l'accueil des nouvelles arrivantes et les accompagner tout au long de leur intégration.

Action n°6

Poursuivre la politique de formation et d'accompagnement des recruteurs.

Action n°7

Respecter une représentativité féminine dans les jurys de recrutement.

Action n°8

Consolider les processus de recrutement pour garantir une égalité de traitement des candidatures.

Action n°9

Féminiser les commissions et groupes de travail.

MESURES GÉNÉRALES

Développer une culture commune de l'égalité femmes-hommes

POLITIQUE DE FORMATION

Le développement de la culture de l'égalité au SDMIS nécessite un accompagnement de toutes celles et tous ceux qui le composent. La formation professionnelle est un levier puissant pour aller vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

Action n°10

Organiser des modules de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les stéréotypes de genre lors des actions de formation.

Action n°11

Organiser des modules spécifiques destinés à l'encadrement : égalité femmes-hommes, lutte contre le harcèlement sexuel, respect de la réglementation, etc.

Action n°12

Favoriser la mixité au sein des équipes de formation.

Action n°13

Tenir compte des spécificités des femmes et des hommes dans les référentiels de formation.

Action n°14

Tenir compte des spécificités des femmes et des hommes durant les activités physiques et sportives.

Action n°15

Former les sapeurs-pompiers à l'identification et à la conduite à tenir face aux situations de violences envers les femmes constatées en intervention.

Action n°16

Organiser au sein des sections de jeunes sapeurs-pompiers des actions de sensibilisation à l'égalité filles-garçons.

MESURES GÉNÉRALES

Développer une culture commune de l'égalité femmes-hommes

CONDITIONS MATÉRIELLES D'ACCUEIL ET D'EXERCICE DES MISSIONS

La capacité à accueillir les femmes dans de bonnes conditions constitue un enjeu déterminant dans leur intégration et la pérennisation de leur engagement.

De même, la mise à disposition d'équipements plus ergonomiques favorise la santé au travail tant pour les femmes que pour les hommes, elle favorise également l'efficacité et la sécurité.

Action n°17

Poursuivre l'aménagement des locaux et vérifier leur pertinence et le respect de leur usage, afin de permettre des conditions optimales d'exercice pour les effectifs féminins : sanitaires, vestiaires, chambres de veille.

Action n°18

Considérer la diversité des morphologies et les intégrer aux cahiers des charges d'achat des tenues.

Action n°19

Poursuivre une politique d'acquisition de matériels plus adaptés et ergonomiques facilitant l'utilisation par tous.

Action n°20

Intégrer systématiquement des personnels féminins dans les groupes de travail et lors des essais des matériels et habillements.

Action n°21

Prendre en compte les conditions d'hygiène et d'hébergement des femmes lors des interventions longues, manœuvres et colonnes.

MESURES GÉNÉRALES

Développer une culture commune de l'égalité femmes-hommes

PRENDRE EN COMPTE LA MATERNITÉ ET LA PARENTALITÉ

La féminisation progressive du corps de sapeurs-pompiers nécessite que les dispositifs liés à la maternité et à la parentalité soient clarifiés.

Action n°22

Mettre en place un accompagnement individualisé des femmes sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDMIS tout au long de leur maternité.

Action n°23

Mettre en place un accompagnement individualisé des femmes sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDMIS tout au long de leur maternité.

Action n°24

Maintenir un lien institutionnel auprès des femmes sapeurs-pompiers volontaires tout au long de leur maternité et préparer les conditions de leur retour.

Action n°25

Rédiger un programme d'entraînement sportif individualisé destiné aux femmes sapeurs-pompiers pour permettre une réathlétisation optimum lors de la reprise progressive de l'activité opérationnelle.

Action n°26

Faciliter l'application des dispositions relatives à l'allaitement durant les heures de travail.

Action n°27

Favoriser l'exercice partagé de la parentalité en diffusant notamment un guide de la parentalité auprès de l'ensemble des personnels.

MESURES COMPLÉMENTAIRES AUX MESURES GÉNÉRALES

- Mesures spécifiques en faveur des sapeurs-pompiers professionnels
- Mesures spécifiques en faveur des sapeurs-pompiers volontaires
- Mesures spécifiques en faveur des personnels administratifs, techniques et spécialisés

MESURES COMPLÉMENTAIRES AUX MESURES GÉNÉRALES

Mesures spécifiques en faveur des sapeurs-pompiers professionnels

Action n°28

Veiller à l'égalité d'accès des personnels féminins aux fonctions à responsabilités et d'encadrement.

Action n°29

Aborder systématiquement lors de l'entretien annuel les perspectives d'évolution professionnelle, notamment pour les agents remplissant les conditions d'accès aux concours et examens professionnels.

Action n°30

Systematiser les entretiens lors des demandes de départ d'agent (mutation, disponibilité, démission).

MESURES COMPLÉMENTAIRES AUX MESURES GÉNÉRALES

Mesures spécifiques en faveur des sapeurs-pompier volontaires

Ces mesures visent à susciter les vocations des femmes à devenir sapeur-pompier volontaire et à garantir les conditions permettant aux parents de concilier vie privée, vie professionnelle et engagement volontaire.

Action n°31

Définir les règles déontologiques d'engagement des SPV et mettre à disposition un guide.

Action n°32

Accompagner les femmes dans la diversification de leurs missions.

Action n°33

Veiller à l'égalité d'accès des personnels féminins aux fonctions à responsabilités et d'encadrement.

Action n°34

Poursuivre le développement des conventions employeurs et périscolaires.

Action n°35

Adapter l'engagement des SPV à leur disponibilité.

Action n°36

Développer l'offre de formation de proximité pour en faciliter l'accès et la compatibilité avec les contraintes professionnelles et personnelles.

Action n°37

Systématiser les entretiens individuels lors de demande de départ des SPV (suspension et fin d'engagement).

MESURES COMPLÉMENTAIRES AUX MESURES GÉNÉRALES

Mesures spécifiques en faveur des personnels administratifs, techniques et spécialisés

Action n°38

Veiller à l'égalité d'accès des personnels féminins aux fonctions à responsabilités et d'encadrement.

Action n°39

Aborder systématiquement lors de l'entretien annuel les perspectives d'évolution professionnelle, notamment pour les agents remplissant les conditions d'accès aux concours et examens professionnels.

Action n°40

Systématiser les entretiens lors des demandes de départ d'agent (mutation, disponibilité, démission).

DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES AUX MESURES GÉNÉRALES

- Mettre en œuvre des dispositifs permettant d'une part de structurer, piloter et veiller à l'égalité femmes-hommes et d'autre part de prévenir et lutter contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel

DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES AUX MESURES GÉNÉRALES

Mettre en œuvre des dispositifs permettant d'une part de structurer, piloter et veiller à l'égalité femmes-hommes et d'autre part de prévenir et lutter contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel

Le SDMIS a un rôle déterminant à jouer pour faire évoluer les mentalités et garantir à ses personnels la mise en œuvre de toute mesure nécessaire à la prévention, au traitement et à la lutte contre les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste en son sein. Pour ce faire, il se dotera de différents dispositifs.

Action n°41

Assurer le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein du SDMIS.

Action n°42

Construire des indicateurs pour mesurer régulièrement les effets des actions conduites.

Action n°43

Mettre en place une campagne de sensibilisation dans toutes les casernes, groupements et directions pour lutter contre les violences faites aux femmes et propos sexistes.

Action n°44

Faciliter les signalements, donner suite et sanctionner tout acte misogyne ou sexiste et tout harcèlement.

SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

17 rue Rabelais - 69421 LYON CEDEX 03
Contact : 04 72 84 37 18 - gcom@sdmis.fr



Conception/réalisation
SDMIS - Groupement communication

Mars
2022

SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÉUNION DU 18 MARS 2022 – 14H30

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

NUMÉRO **D/22 – 03/03**

OBJET **Elections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) – collège C (SPPNO) et collège E (PATS) : modalités d'application du vote électronique par internet**

PRÉSIDENTE : Zémorda KHELIFI

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 22

PRÉSENTS :

Jean-Jacques BRUN, Pascal CHARMOT, Christiane CHARNAY, Blandine COLLIN, Gilbert-Luc DEVINAZ, Christophe GIRARD, Claude GOY, Christophe GUILLOTEAU, Zémorda KHELIFI, Pierre MARMONIER, Véronique SARSELLI, Patrice VERCHÈRE, Sonia ZDOROVITZOFF

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mohamed CHIHI (procuration à Sonia ZDOROVITZOFF), Jean-Charles KOHLHAAS (procuration à Zémorda KHELIFI)

ABSENTS N'AYANT PAS DONNÉ PROCURATION :

Bertrand ARTIGNY, Corinne CARDONA, Guy CORAZZOL, Christophe GEOURJON, Claire PEIGNÉ, Renaud PFEFFER, Alexandre PORTIER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par sa présidente et après en avoir délibéré :

« Par délibération en date du 17 décembre 2021, le conseil d'administration du SDMIS a approuvé la mise en place du vote électronique par internet comme modalité exclusive d'expression des suffrages organisés par le SDMIS dans le cadre des nouvelles élections des sapeurs-pompiers professionnels non officiers (collège C), ainsi que des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels (collège E), à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS).

La délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2021 précisait que le bureau du conseil d'administration serait amené à délibérer au premier semestre 2022 sur les modalités d'organisation pratiques et de déroulement de l'ensemble des opérations de vote. Ce rapport vous est cependant présenté aujourd'hui en conseil d'administration afin de respecter un calendrier plus adéquat.

En effet, comme le prévoit le décret n° 2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours, il appartient à notre assemblée délibérante de fixer les modalités d'application du vote électronique par internet s'agissant :

- 1° des modalités de fonctionnement du système de vote électronique par internet retenu, le calendrier et le déroulement des opérations électorales ;
- 2° des jours et heures d'ouverture et de clôture du scrutin ;
- 3° de l'organisation des services chargés d'assurer la conception, la gestion, la maintenance, le contrôle effectif du système de vote électronique ainsi que les modalités de l'expertise ;
- 4° de la composition de la cellule d'assistance technique ;
- 5° de la liste des bureaux de vote électronique et leur composition ;
- 6° de la répartition des clés de chiffrement ;
- 7° des modalités de fonctionnement du centre d'appel ;
- 8° de la détermination des scrutins dans le cadre desquels les listes électorales ou, le cas échéant, les extraits des listes électorales sont établis en vue de leur affichage ainsi que les modalités de cet affichage ;
- 9° des modalités d'accès au vote pour les électeurs ne disposant pas d'un poste informatique sur leur lieu de travail.

1 – Système de vote électronique retenu, calendrier et déroulement des opérations électorales

○ *Modalités de fonctionnement du système de vote électronique par internet retenu*

Après avoir consulté plusieurs sociétés, le SDMIS confie la mise en place de ce dispositif à VOXALY, prestataire spécialisé dans l'organisation et la mise en œuvre de processus électoraux (ce choix pouvant être modifié en fonction des aléas liés à la mise en œuvre du dispositif).

Ce prestataire avait déjà été retenu lors des élections professionnelles de 2018 (comité technique et commissions administratives paritaires) et des élections CATSIS et CCDSPV 2020 au SDMIS.

Le système retenu repose sur les principes fondamentaux des opérations électorales et de la régularité du scrutin qui sont :

- la sincérité des opérations électorales,
- l'accès au vote de tous les électeurs,
- le secret du scrutin,
- le caractère personnel libre et anonyme du vote,
- l'intégrité des suffrages exprimés,
- la surveillance effective du scrutin,
- le contrôle a posteriori par le juge de l'élection.

○ *Calendrier électoral*

Je définirai et arrêterai le calendrier des opérations électorales.

Le calendrier prévisionnel est annexé au présent rapport (annexe 1).

○ *Déroulement des opérations électorales*

- Établissement des listes électorales et transmission :

Le contrôle de la conformité des listes d'électeurs importées sur le système de vote électronique aux listes électorales transmises au prestataire est effectué sous la responsabilité de la collectivité.

L'intégration et le contrôle des candidatures, ainsi que des professions de foi, sont effectués dans les mêmes conditions.

- Lieu et temps du scrutin :

Les électeurs ont la possibilité de voter à tout moment pendant la période d'ouverture du scrutin, à partir de tout terminal ayant accès à un navigateur disposant des mises à jour de sécurité fondamentales, de leur lieu de travail, de leur domicile ou autre lieu, en se connectant sur le site sécurisé dédié aux élections.

Les heures d'ouverture et de fermeture du scrutin électronique doivent pouvoir être contrôlées par les membres du bureau de vote et les personnes désignées ou habilitées pour assurer le contrôle des opérations électorales.

Le scellement des urnes intervient avant l'ouverture du vote et est périodiquement contrôlé durant toute la durée du scrutin jusqu'à la clôture.

Pendant le déroulement du vote, aucun résultat partiel n'est accessible. Le taux de participation peut être révélé au cours du scrutin.

Tous les moyens sont mis en œuvre pour faciliter l'appropriation de cette technique de vote par les agents du SDMIS. Le SDMIS établit ainsi une note d'information explicative précisant les conditions et les règles de fonctionnement du vote en ligne, laquelle est portée à la connaissance des électeurs avant l'ouverture du scrutin.

Tout électeur atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de voter peut se faire assister par un électeur de son choix.

- Modalités d'accès au site de vote :

Chaque électeur reçoit au moins 15 jours avant l'ouverture du scrutin, et conformément aux dispositions réglementaires, une notice d'information détaillée et un moyen personnel d'authentification.

A l'aide de ses identifiants, l'électeur peut voter en toute confidentialité en se connectant sur le site sécurisé des élections.

L'identification de l'électeur est assurée par un serveur dédié, après saisie par l'utilisateur de ses codes personnels d'accès.

Durant le scrutin, l'électeur a la possibilité de se connecter autant de fois que nécessaire pour finaliser son vote ou récupérer son accusé de réception une fois le vote effectué. Une fois connecté, lorsque l'électeur clique sur le bouton qui valide définitivement son vote, cette action vaut signature de la liste d'émargement et clôt définitivement l'accès à cette élection.

- Déroulement du vote :

Le moyen d'authentification permet au serveur de vérifier l'identité de l'électeur et garantit l'unicité de son vote.

Lorsque l'électeur accède aux listes de candidats et exprime son vote, son choix doit apparaître clairement à l'écran ; il peut être modifié avant validation.

La transmission du vote et l'émargement font l'objet d'un accusé de réception que l'électeur a la possibilité de conserver.

La saisie du code d'accès et du mot de passe vaut ainsi signature de la liste d'émargement dès l'enregistrement du vote ; cette saisie clôt définitivement l'accès à l'élection pour laquelle le vote vient d'être réalisé.

- Programmation du site :

Le prestataire assure la programmation des pages web et notamment la présentation des bulletins de vote à l'écran.

Le prestataire reproduit sur le site de vote les professions de foi telles qu'elles ont été présentées par leurs auteurs.

2 – Période d'ouverture du scrutin

Le scrutin sera ouvert du 21 juin 2022 à 10h00 au 28 juin 2022 à 9h00.

L'électeur connecté sur le système de vote avant l'heure de clôture pourra valablement mener jusqu'à son terme la procédure de vote dans la limite de 20 minutes après la clôture du scrutin.

3 – Conception, gestion, maintenance, contrôle et expertise

La conception, la gestion et la maintenance de la solution de vote électronique utilisée sont confiées au prestataire VOXALY, spécialiste de l'organisation d'élections par internet.

Le contrôle effectif du système de vote électronique est confié au bureau de vote électronique désigné à l'article 5 de la présente délibération. Les membres des bureaux de vote bénéficient d'une formation au moins un mois avant l'ouverture du scrutin sur le système de vote électronique qui sera utilisé et ont accès à tous documents utiles sur le système de vote électronique.

Une expertise indépendante du système de vote est réalisée par un cabinet habilité, spécialisé en sécurité informatique et en audit de solutions de vote par internet. Cette expertise est destinée à vérifier le respect des garanties prévues par le décret n° 2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours.

Le rapport d'expertise est transmis aux organisations ayant déposé une candidature au scrutin. La Commission nationale de l'informatique et des libertés peut en demander la communication.

4 – Cellule d'assistance technique

Le SDMIS met en place une cellule d'assistance technique chargée de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du système de vote électronique.

Cette cellule comprend des membres de la collectivité, des représentants des organisations ayant déposé une liste de candidatures au scrutin concerné ainsi que des représentants du prestataire, VOXALY.

Les membres de la cellule d'assistance technique pourront assister aux opérations de supervision de l'élection du bureau de vote, et notamment :

- La séance de recette/formation,
- Les opérations d'ouverture/clôture et dépouillement du scrutin.

Membres de la cellule d'assistance technique	
REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITE EN CHARGE DE L'ORGANISATION DES ELECTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Colonel Alain COLLOT - Lieutenant-colonel Dominique DREVET - Madame Marjorie MARTINEZ - Lieutenant Guy FAURE - Madame Magali IVANEZ - Madame Laura CIANFARANI
REPRESENTANT DU PRESTATAIRE EN CHARGE DE L'ORGANISATION DU VOTE ELECTRONIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Le chef de projet
REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS CANDIDATES AUX ELECTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Les délégués de liste

5 – Bureau de vote

Le bureau de vote est composé d'un président et d'un secrétaire désignés par l'autorité territoriale. Il comprend également les délégués de liste désignés par chacune des organisations candidates aux élections.

Le bureau de vote assure le contrôle de la régularité du scrutin et du processus électoral, des opérations de vote et du scellement du système jusqu'au dépouillement des suffrages exprimés.

Les membres du bureau de vote, qui détiennent les clés de chiffrement, procèdent publiquement à l'ouverture de l'urne électronique en activant lesdites clés.

6 – Répartition des clés de chiffrement

Les membres du bureau de vote électronique sont les seuls et uniques porteurs de clés de chiffrement permettant de déclencher le dépouillement.

Chaque membre du bureau de vote électronique désigné est porteur d'une clé (hors délégués de liste suppléants).

La présence du président du bureau de vote électronique ou son représentant et d'au moins deux délégués de listes détenteurs de clés est indispensable pour procéder au dépouillement des suffrages exprimés à l'issue des opérations de vote.

7 – Centre d'appel

Le SDMIS confie à VOXALY la mise en place et la supervision d'un centre d'appel chargé de répondre aux électeurs afin de les aider dans l'accomplissement des opérations électorales pendant toute la période de vote :

- VOXALY met à disposition une assistance téléphonique ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Rôle : L'assistance renseigne sur les possibilités de réexpédition des codes de connexion au site de vote, et fournit une aide en cas de difficultés rencontrées sur le site de vote.

8 – Diffusion et affichage des listes électorales et listes de candidats

Les listes électorales, listes de candidats et professions de foi sont constituées et portées à connaissance selon le calendrier défini en annexe 1 de la présente délibération.

Les listes électorales feront l'objet d'une mise en ligne sur l'intranet du SDMIS et d'un affichage dans les locaux de l'Etat-Major Rabelais et de la direction des ressources humaines.

Les formulaires de demande de rectification pourront être envoyés par voie électronique.

Le SDMIS est autorisé à mettre en ligne ou communiquer aux électeurs sur support électronique au moins quinze jours avant le premier jour du scrutin, les candidatures et professions de foi.

9 – Modalités d'accès au vote

Le site de vote est accessible durant la période d'ouverture des élections définie à l'article 2 de la présente délibération.

Il est accessible depuis toute interface disposant d'une connexion à internet (PC professionnel ou personnel, PC, tablette...), et d'un navigateur compatible 24h/24 et 7 jours/7.

Afin de garantir à tous l'accès au site de vote, le SDMIS met à disposition des postes dédiés sur les sites état-major Lyon-Rabelais, Saint-Priest, Lyon-Croix-Rousse et Villefranche-sur-Saône, dans des locaux aménagés spécifiquement, accessibles pendant les heures de service, durant toute la période d'ouverture du scrutin.

Ce dispositif est aussi accessible dans les locaux du SDMIS où une facilité d'accès aux postes informatiques sera précisée par note de service.

Je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver les présentes dispositions et m'autoriser à signer tous les actes afférents notamment ceux visant à préciser les modalités de mise en œuvre du dispositif. »

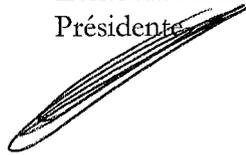
DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 18 mars 2022

Zémorda KHELIFI
Présidente



ANNEXE 1 - CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS ELECTORALES

Au plus tard le 21 mars 2022	Etablissement et publicité de la liste électorale par voie d'affichage
Le 19 avril 2022	Ouverture des candidatures
Au plus tard le 2 mai 2022	Dépôt des listes de candidats par les délégués de liste
Le 3 mai 2022 à 12h (Jour suivant la date limite de dépôt)	Remise de décision motivée de l'irrecevabilité de la liste
Au plus tard le 12 mai 2022	Modifications ou retraits de listes
Au plus tard le 20 mai 2022 (Au moins 30 jours avant l'ouverture du scrutin)	Formation du bureau de vote électronique centralisateur
Le 2 juin 2022 (Au moins 15 jours avant l'ouverture du scrutin)	Notice d'information sur le déroulement des opérations électorales + moyen d'authentification à la plateforme de vote
Le 21 juin 2022 à 10h00 (Au maximum 8 jours avant la date de dépouillement)	Ouverture du scrutin à 10 heures
Le 28 juin 2022 à 9h00	Fermeture du scrutin à 9 heures Dépouillement à partir de 9h20

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÉUNION DU 18 MARS 2022 – 14H30

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
GROUPEMENT FORMATION – ÉCOLE DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE

NUMÉRO **D/22 – 03/05**

OBJET **Organisation du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels
au titre de l'année 2023**

PRÉSIDENTE : Zémorda KHELIFI

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 22

PRÉSENTS :

Jean-Jacques BRUN, Pascal CHARMOT, Christiane CHARNAY, Blandine COLLIN, Gilbert-Luc DEVINAZ, Christophe GIRARD, Claude GOY, Christophe GUILLOTEAU, Zémorda KHELIFI, Pierre MARMONIER, Véronique SARSELLI, Patrice VERCHÈRE, Sonia ZDOROV'TZOFF

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mohamed CHIHI (procuration à Sonia ZDOROV'TZOFF), Jean-Charles KOHLHAAS (procuration à Zémorda KHELIFI)

ABSENTS N'AYANT PAS DONNÉ PROCURATION :

Bertrand ARTIGNY, Corinne CARDONA, Guy CORAZZOL, Christophe GEOURJON, Claire PEIGNÉ, Renaud PFEFFER, Alexandre PORTIER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par sa présidente et après en avoir délibéré :

« Le dernier concours d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels a été organisé en France en 2019 dans chaque zone de défense et de sécurité et pour ce qui concerne notre zone, par le SDMIS conjointement avec 9 autres SDIS.

Le ministère de l'Intérieur (Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises) a fixé la date des épreuves d'admissibilité au 19 janvier 2023 pour toute la France afin de répartir le nombre de candidats sur l'ensemble du territoire national évitant ainsi que ces derniers ne se présentent dans plusieurs centres d'examen.

Dans chaque zone de défense et de sécurité, un SDIS (généralement celui du chef-lieu de zone) devra organiser ce concours pour l'ensemble de la zone concernée.

La zone de défense et de sécurité Sud-Est, qui comprend les 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a sollicité le SDMIS, en raison de l'expérience qu'il a acquise en la matière, pour organiser ce concours en 2023 et comme pour les concours précédents, la mutualisation de la gestion du concours de sergent de sapeurs-pompiers professionnels permettra d'en rationaliser les coûts.

Dans le cadre de cette sollicitation et afin de faire face aux besoins de recrutements à venir des SDIS de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, il apparaît nécessaire de prévoir l'ouverture de ce concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023.

Outre les SDIS de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, des SDIS appartenant à une autre zone de défense et de sécurité pourraient se joindre à eux.

Le SDMIS propose, également, de déléguer au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69) par voie de convention, l'organisation de ce concours interne. Ce partenariat permettra au SDMIS de s'appuyer sur l'expertise juridique d'un centre de gestion, établissement public organisateur de la plupart des concours et examens de la fonction publique territoriale.

De plus, par cette délégation, le SDMIS bénéficiera des ressources techniques du CDG69 et réalisera des économies d'échelle qui diminueront le coût de l'organisation de ce concours.

Compte tenu des délais réglementaires d'organisation, je vous propose, mesdames, messieurs, d'arrêter, dès aujourd'hui, un certain nombre de principes et de m'autoriser à :

- ouvrir un concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels (concours ouvert au titre de l'article 4 du décret 2012-521 du 20 avril 2012) ;
- approuver la convention à intervenir avec chaque SDIS de la zone de défense Sud-Est et chaque SDIS extérieur à la zone qui souhaitera être partenaire du SDMIS pour l'organisation de ce concours dont les frais d'organisation seront répartis au prorata du nombre de sapeurs-pompiers professionnels non officiers déclarés au 31/12/2019 (bilan social) ;

- approuver la convention de mise à disposition de moyens humains, techniques et logistiques à conclure avec le CDG69 ;
- donner délégation à la présidente du conseil d'administration pour prendre toutes décisions relatives au déroulement de ce concours. »

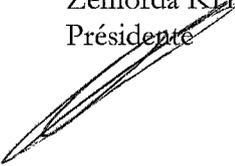
DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 18 mars 2022

Zémorda KHELIFI
Présidente



**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÉUNION DU 18 MARS 2022 – 14H30

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

NUMÉRO **D/22 – 03/02**

OBJET **Compte-rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021**

PRÉSIDENTE : Zémorda KHELIFI

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 22

PRÉSENTS :

Jean-Jacques BRUN, Pascal CHARMOT, Christiane CHARNAY, Blandine COLLIN, Gilbert-Luc DEVINAZ, Christophe GIRARD, Claude GOY, Christophe GUILLOTEAU, Zémorda KHELIFI, Pierre MARMONIER, Véronique SARSELLI, Patrice VERCHÈRE, Sonia ZDOROV'TZOFF

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mohamed CHIHI (procuration à Sonia ZDOROV'TZOFF), Jean-Charles KOHLHAAS (procuration à Zémorda KHELIFI)

ABSENTS N'AYANT PAS DONNÉ PROCURATION :

Bertrand ARTIGNY, Corinne CARDONA, Guy CORAZZOL, Christophe GEOURJON, Claire PEIGNÉ, Renaud PFEFFER, Alexandre PORTIER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par sa présidente et après en avoir délibéré :

« Par délibération du 9 juillet 2021 notre assemblée a accordé délégation au bureau pour prendre des décisions à l'exclusion de celles concernant les budgets et comptes ainsi que la fixation des contributions des collectivités territoriales au budget de notre établissement public.

Je vous rends compte, par le présent rapport, des décisions prises par notre bureau, dans le cadre de cette délégation, depuis notre séance du 4 février 2022.

Réunion du 4 mars 2022 :

Le bureau a :

1. autorisé la présidente à lancer, passer et signer les marchés publics du SDMIS à procédure formalisée ;
2. approuvé l'acquisition par le SDMIS d'un ensemble immobilier situé 134 avenue du 8 mai 1945 à Vaulx-en-Velin et cadastré n°AT 539, composé de quatre lots de copropriété, au prix de 3 619 200 € TTC et autorisé la présidente à signer tout acte, document et pièce s'y rattachant ;
3. autorisé la présidente ainsi que la présidente de la commission d'appel d'offres à signer toute convention de service d'achat centralisé avec le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) pour l'acquisition de matériels informatiques, logiciels, maintenance et prestations associées.

Je vous demande, mesdames, messieurs, de me donner acte de ce compte-rendu. »

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 18 mars 2022

Zémorda KHELIFI
Présidente



**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÉUNION DU 18 MARS 2022 – 14H30

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

NUMÉRO **D/22 – 03/04**

OBJET Elections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) – collège C (SPPNO) et collège E (PATS) : désignation des 2 maires et 2 présidents d'EPCI appelés à siéger à la commission de recensement des résultats

PRÉSIDENTE : Zémorda KHELIFI

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 22

PRÉSENTS :

Jean-Jacques BRUN, Pascal CHARMOT, Christiane CHARNAY, Blandine COLLIN, Gilbert-Luc DEVINAZ, Christophe GIRARD, Claude GOY, Christophe GUILLOTEAU, Zémorda KHELIFI, Pierre MARMONIER, Véronique SARSELLI, Patrice VERCHÈRE, Sonia ZDOROVITZOFF

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mohamed CHIHI (procuration à Sonia ZDOROVITZOFF), Jean-Charles KOHLHAAS (procuration à Zémorda KHELIFI)

ABSENTS N'AYANT PAS DONNÉ PROCURATION :

Bertrand ARTIGNY, Corinne CARDONA, Guy CORAZZOL, Christophe GEOURJON, Claire PEIGNÉ, Renaud PFEFFER, Alexandre PORTIER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par sa présidente et après en avoir délibéré :

« Par délibération en date du 17 décembre 2021, le conseil d'administration du SDMIS a approuvé le recours au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages pour les élections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) – collège C (SPPNO) et collège E (PATS).

Alors que nous venons d'approuver les modalités d'application du vote électronique par internet, il convient également de désigner deux maires et deux présidents d'EPCI appelés à siéger à la commission de recensement des résultats.

En effet, le recensement des votes pour les élections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) doit être effectué par une commission dont la composition est fixée par l'article R.1424-13 du Code général des collectivités territoriales.

Siègent notamment au sein de cette commission, présidée par le préfet ou son représentant, deux maires et deux présidents d'EPCI désignés « ès qualité » par les membres du conseil d'administration du SDMIS.

En application de ces dispositions, je vous propose de désigner pour siéger au sein de la commission de recensement des résultats :

- madame la maire de Feyzin,
- monsieur le maire de Couzon-au-Mont d'Or,
- monsieur le président de la communauté de communes du Pays Mornantais,
- monsieur le président de la communauté de communes du Pays de l'Arbresle.

Je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver ces désignations.»

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 18 mars 2022

Zémorda KHELIFI
Présidente



**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÉUNION DU 18 MARS 2022 – 14H30

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCES

NUMÉRO **D/22 – 03/06**

OBJET **Budget principal du SDMIS – reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021**

PRÉSIDENTE : Zémorda KHELIFI

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 22

PRÉSENTS :

Jean-Jacques BRUN, Pascal CHARMOT, Christiane CHARNAY, Blandine COLLIN, Gilbert-Luc DEVINAZ, Christophe GIRARD, Claude GOY, Christophe GUILLOTEAU, Zémorda KHELIFI, Pierre MARMONIER, Véronique SARSELLI, Patrice VERCHÈRE, Sonia ZDOROV'TZOFF

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mohamed CHIHI (procuration à Sonia ZDOROV'TZOFF), Jean-Charles KOHLHAAS (procuration à Zémorda KHELIFI)

ABSENTS N'AYANT PAS DONNÉ PROCURATION :

Bertrand ARTIGNY, Corinne CARDONA, Guy CORAZZOL, Christophe GEOURJON, Claire PEIGNÉ, Renaud PFEFFER, Alexandre PORTIER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par sa présidente et après en avoir délibéré :

« Ce rapport a pour objet de proposer la reprise anticipée au budget primitif 2022 des résultats prévisionnels constatés au compte administratif 2021 et au compte de gestion, dans l'attente de leur adoption dans le courant du mois de juin et en tout état de cause avant le 30 juin 2022.

La possibilité de recourir à cette reprise anticipée génère des recettes supplémentaires immédiatement disponibles et permet l'équilibre du budget primitif, et particulièrement sa section de fonctionnement.

Les soldes de l'exercice 2021 sont annexés au présent rapport et justifiés par une fiche de calcul des résultats prévisionnels établie par l'ordonnateur et visée par le comptable.

Cette fiche de calcul s'accompagne d'un extrait du compte de gestion produit par la paierie départementale et reprenant les résultats cumulés de l'exécution du budget, ainsi que les résultats budgétaires de l'exercice 2021.

Aussi, au vu de ces éléments, les données à reprendre pour le budget primitif 2022 du SDMIS sont les suivantes :

- Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement cumulé 2021 et reporté au BP 2022 : 7 210 956,21 €.

Je vous propose de conserver l'excédent de fonctionnement au sein de cette même section, sans abonder la section d'investissement, dès lors que l'excédent d'investissement est suffisant pour couvrir le financement des restes à réaliser.

- Section d'investissement :

Excédent d'investissement cumulé 2021 et reporté au BP 2022 : 7 478 351,38 €

Restes à réaliser de l'exercice 2021 à reporter au BS 2022 : - 5 390 046,89 €.

Les résultats définitifs de l'exercice 2021 seront établis lors du vote du compte administratif, et une délibération d'affectation des résultats viendra compléter les termes de celle autorisant leur reprise anticipée.

Je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 selon les modalités exposées ci-dessus. »

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 18 mars 2022

Zémorda KHELIFI
Présidente



Budget principal du SDMIS - reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021

Résultat prévisionnel du compte administratif 2021	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Compte administratif 2021
Recettes de fonctionnement 2021	160 937 361,44 €
Dépenses de fonctionnement 2021	158 844 010,07 €
Solde de l'exercice 2021	2 093 351,37 €
Excédent 2020 de fonctionnement reporté en 2021	5 117 604,84 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021 DE LA SECTION	7 210 956,21 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Compte administratif 2021
Recettes d'investissement 2021	32 736 062,27 €
Dépenses d'investissement 2021	31 278 665,83 €
Solde de l'exercice 2021	1 457 396,44 €
Excédent 2020 d'investissement reporté en 2021	6 020 954,94 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021 DE LA SECTION	7 478 351,38 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2021	
14 689 307,59 €	
Restes à réaliser de l'exercice 2021	
5 390 046,89 €	

18 MARS 2022

A Lyon le

Madame Zémorda KHELIFI
Présidente du SDMIS



3 février 2022

A Lyon le
Monsieur Jean Luc Blanc
Payeur départemental du Rhône

Le Payeur Départemental du Rhône

Jean-Luc BLANC

Résultat prévisionnel du compte administratif 2021

Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	BP 2022
	7 210 956,21 €

Excédent d'investissement reporté (compte 001)	BP 2022
	7 478 351,38 €

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

03100 - SDMIS RHONE METROPOLE LYON

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	6 020 954,94		1 457 396,44		7 478 351,38
Fonctionnement	5 117 604,84		2 093 351,37		7 210 956,21
TOTAL I	11 138 559,78		3 550 747,81		14 689 307,59
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
03101-ENERGIES			21 975,45		21 975,45
RENOUVELABLES			-241,75		-241,75
Investissement			21 733,70		21 733,70
Fonctionnement					
Sous-Total			21 733,70		21 733,70
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	11 138 559,78		3 572 481,51		14 711 041,29

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÉUNION DU 18 MARS 2022 – 14H30

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCES

NUMÉRO **D/22 – 03/07**

OBJET **Budget principal du SDMIS – budget primitif pour l'exercice 2022**

PRÉSIDENTE : Zémorda KHELIFI

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 22

PRÉSENTS :

Jean-Jacques BRUN, Pascal CHARMOT, Christiane CHARNAY, Blandine COLLIN, Gilbert-Luc DEVINAZ, Christophe GIRARD, Claude GOY, Christophe GUILLOTEAU, Zémorda KHELIFI, Pierre MARMONIER, Véronique SARSELLI, Patrice VERCHÈRE, Sonia ZDOROV'TZOFF

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mohamed CHIHI (procuration à Sonia ZDOROV'TZOFF), Jean-Charles KOHLHAAS (procuration à Zémorda KHELIFI)

ABSENTS N'AYANT PAS DONNÉ PROCURATION :

Bertrand ARTIGNY, Corinne CARDONA, Guy CORAZZOL, Christophe GEOURJON, Claire PEIGNÉ, Renaud PFEFFER, Alexandre PORTIER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par sa présidente et après en avoir délibéré :

« Le projet de budget primitif 2022 soumis à délibération de notre conseil d'administration s'équilibre en recettes et en dépenses à **202 927 578,21 €** contre **195 253 289,84 €** en 2021, répartis à raison de :

- **37 322 700,00 €** en section d'investissement,
- **165 604 878,21 €** en section de fonctionnement.

Ce budget initie le cycle triennal des conventions pluriannuelles 2022-2024 relatives aux contributions financières de la métropole de Lyon et du département du Rhône approuvées par délibérations du 17 décembre 2021, lesquelles fixent également les contributions des communes et EPCI du département du Rhône pour l'année 2022.

Il traduit également les orientations budgétaires qui vous ont été présentées lors du conseil d'administration du vendredi 4 février 2022, à savoir :

- Garantir la prise en charge des dépenses de personnel, liées d'une part à l'incidence des mesures nationales et d'autre part aux engagements pris au niveau local, traduits dans deux délibérations du conseil d'administration du 20 décembre 2018, fixant le nombre de postes de sapeurs-pompiers professionnels pour la période 2019 à 2023, et améliorant la rémunération et la carrière des sapeurs-pompiers professionnels pour cette même période, de 2019 à 2023.
- Maintenir les autres dépenses de fonctionnement à un niveau équivalent au budget primitif 2021 ; ces efforts de maîtrise des charges à caractère général induisent une recherche d'une plus grande efficacité de la dépense, afin de compenser la hausse mécanique des coûts du fait de l'inflation notamment, dans un contexte économique connaissant de fortes tensions sur les approvisionnements ainsi qu'une augmentation des prix de l'énergie et des matières premières.
- Consacrer les 23 millions d'€ prévus pour la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'investissement dans les 4 domaines suivants : la gestion patrimoniale et les opérations immobilières nouvelles, les systèmes d'information, les acquisitions de véhicules et les acquisitions de matériels et effets d'habillement, notamment opérationnels.

Enfin, s'agissant de l'implication du SDMIS dans la gestion de la crise liée au COVID-19, à l'instar des années 2020 et 2021, le budget 2022 intégrera les dépenses induites par les dispositifs de protection et de vaccination de la population, ainsi que les recettes inhérentes prévues par les conventions conclues avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le ministère de l'Intérieur.

1- LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèveront à près de 37,3 millions d'€ contre 34,6 millions d'€ en 2021, soit une hausse de 2,7 millions d'€, qui s'explique d'une part par l'augmentation du remboursement du capital de la dette de 425 000 €, et par une écriture

d'ordre d'un montant de 2,2 millions d'€, dont l'impact est neutre puisqu'elle donne lieu à une recette équivalente.

Comme l'an dernier, 23 millions d'€ seront consacrés à la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI), conformément à la délibération D/21-03/02 du 8 mars 2021.

Ces dépenses seront complétées par les prestations d'investissement du bail emphytéotique administratif (BEA), du remboursement du capital de la dette et des opérations d'ordre.

a) Les opérations d'équipement

Le budget consacré aux opérations d'équipement s'élève à 23 millions d'€ et intègre notamment l'acquisition d'un tènement foncier sur la commune de Vaulx-en-Velin, approuvée lors du conseil d'administration du 4 février dernier.

Les dépenses d'équipement qui figurent au budget primitif 2022 se répartissent de la manière suivante :

- *La gestion patrimoniale et les opérations immobilières nouvelles*

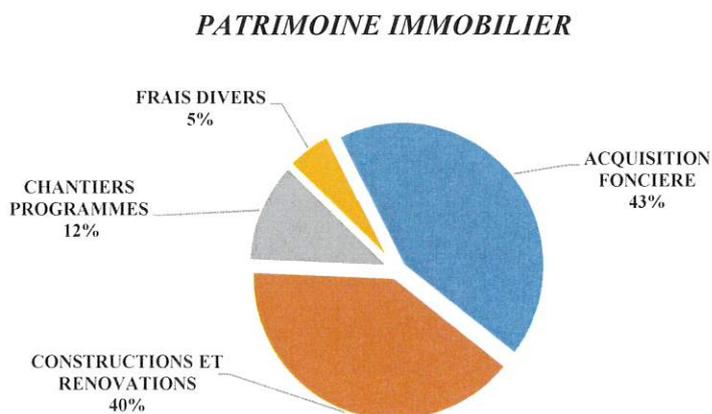
Le budget consacré à la gestion patrimoniale et aux opérations immobilières nouvelles s'élèvera à 9,5 millions d'€ et représente un peu plus de 41 % des dépenses d'équipement.

En application de la délibération D/22-02/04 approuvée lors du conseil d'administration du 4 février 2022, 4,1 millions d'€ seront consacrés à l'acquisition foncière de Vaulx-en-Velin.

Les crédits de paiement des autorisations de programme relatives aux opérations immobilières s'élèveront à 3,8 millions d'€ et comprennent notamment les opérations de Tarare pour 1,9 millions d'€, et la somme respective de 0,4 millions d'€ pour les trois projets suivants : Villié-Morgon, Saint-Vincent de Reins et Quincieux.

S'ajoute à ces crédits de paiement la somme de 1,1 millions d'€ pour la réalisation de chantiers programmés et de gros travaux de maintenance sur les différents sites du SDMIS ou sites mis à disposition, poursuivant les objectifs déclinés dans la programmation pluriannuelle d'investissement.

La somme restante, soit 500 000 € est destinée à l'acquisition de mobilier et frais divers tels que les géomètres, géotechniciens, architectes et notaires.

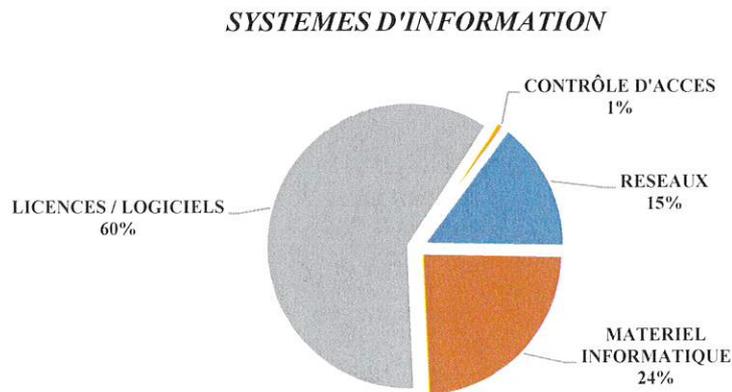


- **Les systèmes d'information**

Le budget consacré aux systèmes d'information s'élève à 5 millions d'€, représentant près de 22 % des dépenses d'équipement.

Il comprend :

- 3 millions d'€ destinés à la mise à jour et au maintien en condition opérationnelle et de sécurité des logiciels de notre système d'information,
- 1,2 million d'€ destinés à l'acquisition de matériel informatique, intégrant la dotation en postes de travail supplémentaires de casernes et le renouvellement des équipements informatiques des centres d'aptitude médicale,
- 0,8 million d'€ pour les équipements radio, téléphonie et réseaux, ainsi que le contrôle d'accès, comprenant notamment le remplacement de routeurs, de pare-feu et l'amélioration du cloisonnement des réseaux permettant la sécurisation de nos réseaux.
-



- **Les acquisitions de véhicules**

Le budget dédié aux acquisitions de véhicules s'élève à 4,1 millions d'€. Cette somme représente près de 18% des dépenses d'équipement.

Notre établissement poursuivra ainsi le renforcement de la prise en compte du secours d'urgence aux personnes en renouvelant une quinzaine de VSAV (véhicules de secours et d'assistance aux victimes) et pourra adapter sa réponse au regard des enjeux en matière de risque fluvial, par l'acquisition de trois moyens nautiques.

Le budget dédié aux véhicules permettra pour finir de planifier le remplacement des derniers CCFM (camions citernes feux de forêts) ne disposant pas de l'air respirable accessible depuis chaque place assise.

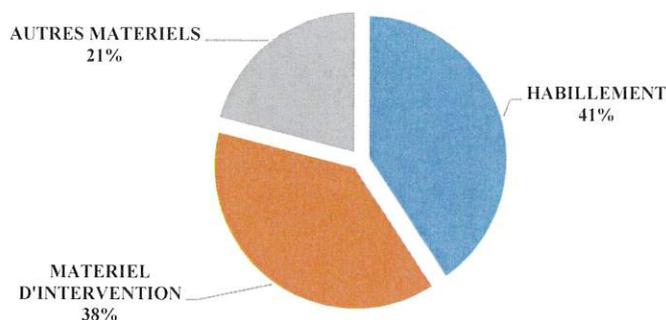
- **Les acquisitions de matériels, d'équipements de protection individuelle (EPI) et effets d'habillement, notamment opérationnels**

Le budget dédié aux acquisitions de matériels, d'équipements de protection individuelle et effets d'habillement s'élève à 4,4 millions d'€ soit un peu plus de 19% des dépenses d'équipement.

Cette enveloppe comprend : 1,7 millions d'€ dédiés à l'acquisition de matériel de tronc commun et de spécialités, 1,8 millions d'€ pour les équipements de protection individuelle et effets d'habillements et enfin, 0,9 millions d'€ pour l'acquisition de matériels divers (*équipements ponctuels sur véhicules et matériels, matériel de sport et médical*).

Elle permettra notamment d'acquérir des matériels de protection contre le risque électrique en intervention, et de doter les échelles de brancards d'extraction.

MATERIELS ET EFFETS D'HABILLEMENT



- Le BEA (bail emphytéotique administratif)

La maintenance patrimoniale des sites état-major et de 8 casernes particulièrement importantes, totalisant près de 92 000 m² et 58 % des surfaces totales du SDMIS, est financée dans le cadre du bail emphytéotique administratif.

Le montant des prestations d'investissement devrait s'élever à un peu plus de 6 millions d'€ soit un peu plus de 16 % de la prévision des dépenses d'investissement.

b) Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette dû aux organismes bancaires s'élève à un peu plus de 3,5 millions d'€.

Ce montant est en hausse, eu égard aux recours successifs à l'emprunt ces dernières années qui ont porté l'encours de dette du SDMIS à près de 72,1 millions d'€ au 31 décembre 2021.

c) Les opérations d'ordre

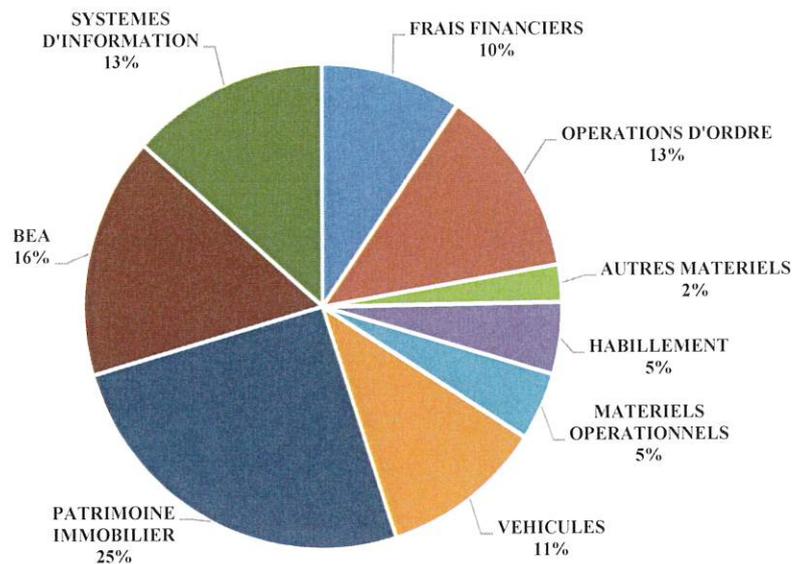
(dépenses d'investissement que l'on retrouve également en recettes dans la section de fonctionnement, ou en section d'investissement pour les opérations patrimoniales)

Les opérations d'ordre s'élèvent à 4,8 millions d'€.

Comme les années antérieures, elles sont constituées de l'amortissement des subventions d'équipement reçues, de la neutralisation des amortissements et d'opérations patrimoniales.

À compter de cette année, et suite à une évolution du traitement comptable du versement des avances décidé en partenariat avec la pairie départementale, une nouvelle écriture d'ordre est prévue, à hauteur de 2,2 millions d'€, pour permettre le transfert sur les comptes d'immobilisations de ces écritures d'avances versées. Cela participe à l'amélioration de la qualité comptable de notre établissement.

SYNTHESE DEPENSES D'INVESTISSEMENT



2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant prévisionnel des recettes d'investissement, s'élève à près de 29,8 millions d'€, soit une hausse de 4,4 % par rapport à l'an dernier, auxquelles s'ajoute la reprise anticipée de résultats de la section d'investissement de l'ordre de 7,5 millions d'€, portant le total des recettes à 37,3 millions d'€.

Nos recettes d'investissement se composent classiquement des dotations, des participations versées par les communes aux opérations immobilières ainsi que des amortissements des immobilisations.

S'ajoutent l'excédent cumulé de la section d'investissement, le virement de l'excédent de fonctionnement, les opérations d'ordre ainsi que l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

Cette année, le SDMIS percevra également une subvention de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), conformément aux dispositions de la convention de partenariat conclue le 17 décembre 2021.

a) Les dotations

Les dotations se limitent au seul fonds de compensation pour la TVA, estimé à un peu plus de 3,3 millions d'€ en replis de plus de 16 % par rapport à 2021.

Cette diminution s'explique par de moindres dépenses d'investissement réalisés en 2020 du fait de la crise sanitaire, le FCTVA étant versé deux ans après la réalisation des dépenses d'investissement concernées.

b) Les participations des communes et autres entités aux opérations immobilières et d'équipements

Les participations des communes pour la construction de casernes s'élèvent à 151 500 € répartis de la manière suivante :

- Millery contribuera à hauteur de 120 000 € (*délibérations D/17-10/05 et DB/19-05/04*),

- Saint Germain Nuelles contribuera à hauteur de 21 000 € (*délibérations D/15-10/01 et DB/19- 05/03*),
- Sarcey contribuera à hauteur 10 500 € (*délibérations D/15-10/01 et DB/19- 05/03*).

À cela s'ajoute la participation de la CNR à l'acquisition de moyens de secours nautique, dont le montant comprend une avance de près de 130 000 € prévue au budget primitif 2022, et un solde d'un montant quasi équivalent qui sera versé après production de l'attestation de paiement de la totalité des acquisitions et de leur mise en service.

c) Les amortissements des immobilisations

Les amortissements des immobilisations, estimées à près de 14,2 millions d'€, couvriront un peu plus de 38 % de nos dépenses d'investissement et près de 62% des crédits alloués à la programmation pluriannuelle d'investissement.

Leur montant pourrait être ajusté au budget supplémentaire, lorsque les comptes de 2021 auront été définitivement arrêtés.

d) Virement de la section de fonctionnement et excédent reporté

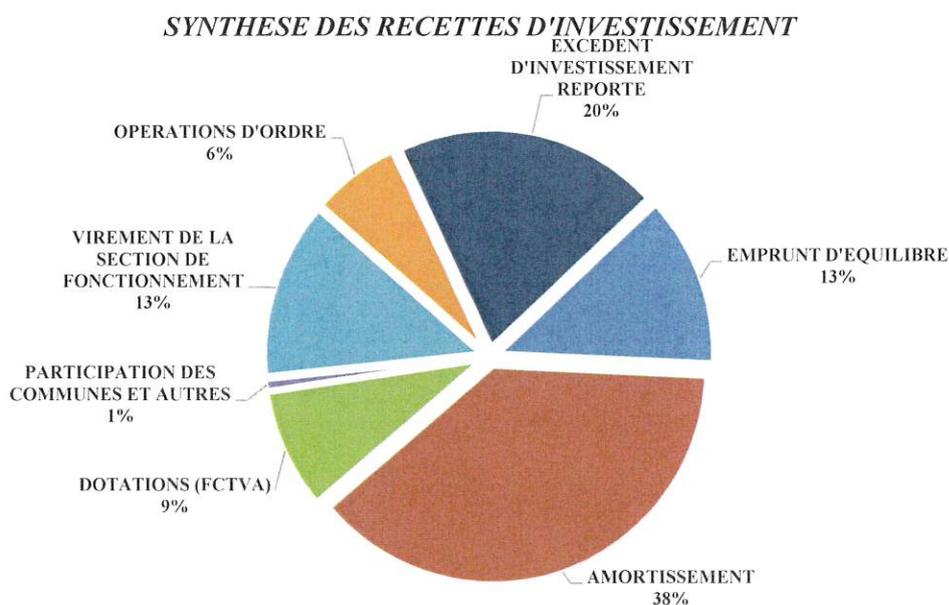
Le virement de la section de fonctionnement de 4,9 millions d'€ ainsi que la reprise anticipée de l'excédent d'investissement des exercices antérieurs de 7,5 millions d'€ viennent abonder les recettes d'investissement d'un montant total de 12,4 millions d'€.

e) Les opérations d'ordre

Les écritures d'ordre relatives aux opérations patrimoniales sont estimées à 2,4 millions d'€. Cette somme s'équilibre avec les d'opérations d'ordre présentées ci-avant dans le chapitre des dépenses d'investissement.

f) L'emprunt prévisionnel

Déduction faite des recettes précitées, l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement s'élève à près de 4,7 millions d'€.



3- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèveront à près de 165,6 millions d'€, contre 160,6 millions en 2021, soit une hausse de près de 5 millions d'€ qui s'explique d'une part par l'augmentation des dépenses de personnel de près de 1,8 millions d'€, et d'autre part par la hausse d'environ 3,2 millions d'€ de l'excédent généré par la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021, qu'il convient de virer de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

a) Les charges à caractère général

Les crédits alloués aux charges à caractère général détaillées ci-après seront de 28,3 millions d'€, constants par rapport au budget primitif 2021. Ils représentent un peu plus de 17 % des dépenses de fonctionnement et comprennent les dépenses suivantes :

- *Études et prestations de service : 1,3 millions d'€*

Les études et prestations de service comprennent les prestations logistiques d'entretien des EPI, de restauration externalisée et de collecte des déchets pour près de 1 millions d'€.

Elles sont complétées par les dépenses de restauration pour les formations se déroulant hors du site de Saint-Priest, à hauteur de 0,3 millions d'€.

- *Les fluides : 2,2 millions d'€ soit 8 % des charges à caractère générale*

Les fluides sont l'un des principaux postes de dépenses de notre établissement, ils représentent 8 % des charges à caractère général.

Ils regroupent l'électricité pour un montant de 1,2 millions d'€, le gaz pour 600 000 €, le chauffage urbain pour 300 000 € et l'eau à hauteur de 100 000 €.

L'augmentation des prix de l'énergie pourrait impacter durablement le budget de notre établissement, c'est pourquoi notre établissement porte une attention particulière aux économies d'énergie générée par la qualité environnementale attendue lors de travaux de constructions et rénovations.

- *Les fournitures non stockées : 1,8 millions d'€ (alimentation, matériaux et les dérivés du pétrole)*

Le carburant, avec un budget de 1,4 millions d'€ représente près de 5 % des charges à caractère général.

S'ajoutent au coût des carburants 200 000 € pour les matériaux, huiles et lubrifiants et 200 000 € pour le gaz propane.

Tout comme pour les fluides, la maîtrise des coûts du carburant est une priorité pour notre établissement, qui s'équipe progressivement de véhicules à énergie alternative.

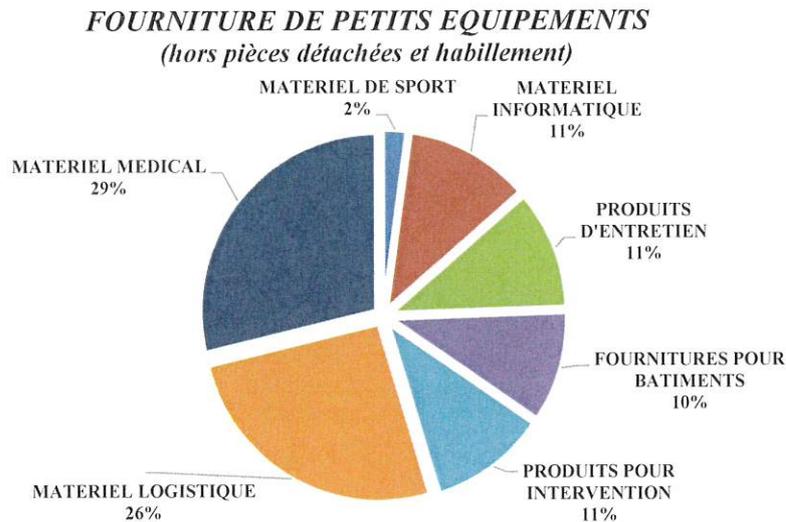
- *Les fournitures d'entretien et de petits équipements : 4,1 millions d'€*

Cette somme inclut 2,3 millions d'€ pour l'achat de pièces détachées nécessaires à l'entretien de notre parc routier mais aussi du parc routier du département du Rhône et de la métropole de Lyon.

Les effets d'habillement et les vêtements de travail sont budgétisés pour un montant de 0,4 millions d'€.

Le montant restant, soit près de 1,4 millions d'€, se répartit entre l'acquisition de matériel logistique, de matériel médical, de produits type émulseurs ou liquide à fumée, de

postes téléphoniques fixes et mobiles ainsi que de consommables informatiques, de matériels destinés aux bâtiments, de matériels de sport et de produits d'entretien.



- **Les autres fournitures : 0,5 millions d'€**

Cette rubrique regroupe les fournitures administratives, les produits pharmaceutiques, les produits d'hygiène et de désinfection des VSAV et les fournitures de badges, télécommandes et autres équipements divers des bâtiments.

- **Les services extérieurs : 15,3 millions €**

Les services extérieurs incluent tous les achats de services, et notamment les contrats de prestations, comme les contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'expertise réalisés par des sociétés extérieures.

Le coût de ces contrats de prestations de service est estimé à 2,1 millions d'€ pour 2022, dont 1,8 millions d'€ pour le fonctionnement des systèmes d'information.

À cela s'ajoutent les coûts d'entretien, réparations et maintenance, qui s'élèvent à 6,1 millions d'€ et comprennent :

- la maintenance pour 3,4 millions d'€, dont près de 2,9 millions d'€ pour les systèmes d'information et un peu plus de 0,5 millions d'€ pour les bâtiments, le matériel de sport et le matériel médical et logistique,
- les frais d'entretien des biens mobiliers, à hauteur de 2,1 millions d'€. Ce poste comprend la sous-traitance d'entretien et réparation des véhicules et les contrôles techniques pour 1,5 millions d'€ et près de 0,6 millions d'€ pour l'entretien et la réparation du matériel médical et informatique ainsi que l'outillage nécessaire à l'entretien des bâtiments,
- les frais d'entretien des terrains et bâtiments pour près de 0,6 millions d'€.

En application du bail emphytéotique administratif, la redevance due par le SDMIS à CDC Habitat s'élève à près de 4,9 millions d'€.

Une dotation d'un peu plus de 0,7 millions d'€ est prévue pour les primes d'assurance - hors assurance du personnel et limitées à la seule responsabilité civile.

Le coût des locations et charges afférentes s'élève à près de 0,5 millions d'€ ; il s'agit des locations des antennes, de matériels techniques, des bouteilles de gaz, mais aussi des parkings et pontons.

Pour finir, une enveloppe d'un peu plus de 1 millions d'€ est destinée au financement des frais extérieurs de formation, notamment des sessions réalisées par des organismes tiers comme l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP).

- ***Autres services extérieurs : 3,2 millions d'€***

Les principaux postes de dépenses de cette rubrique sont les frais de nettoyage des locaux pour 1,3 millions d'€ et les frais de télécommunications pour 0,4 millions d'€.

À cela s'ajoutent les frais d'honoraires et rémunérations d'intermédiaires (frais d'avocat, huissiers, sténotypiste, ...) pour 200 000 €, les frais de publicité, de publication et de protocole pour 200 000 €, les frais de transport pour 200 000 € (PDA et transport collectif des JSP), les frais de déplacement et de mission pour 200 000 € (frais SNCF notamment) et les frais postaux pour 100 000 €.

Les remboursements divers dus notamment aux autres SDIS pour leurs interventions dans le département du Rhône s'élèvent à 200 000 €.

Pour finir, le SDMIS poursuit son engagement au côté du CDG 69 pour l'organisation des concours et examens relatifs à la filière sapeur-pompier.

Ainsi, en 2022, des crédits sont prévus à hauteur de 400 000 € pour couvrir les coûts du concours de caporal initié en 2021 et les coûts du concours de sergent prévu en 2022, étant précisé qu'ils sont en partie remboursés d'une part par les SDIS co-organisateurs, et d'autre part par les recrutements à venir.

- ***Les impôts, taxes, versements assimilés : 50 000 €***

Il s'agit principalement des coûts de cartes grises de nos véhicules.

b) Les charges de personnel et frais assimilés

Les charges de personnels, estimées à environ 112,9 millions d'€ représenteront un peu plus de 68% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Elles constituent des dépenses obligatoires, dont la hausse par rapport au budget primitif 2021 de près de 1,8 million d'euros est la traduction des engagements locaux pris antérieurement, qui sont, je vous le rappelle :

- la création de 10 postes de sapeurs-pompiers professionnels non officiers par an de 2019 à 2023,
- l'augmentation des coefficients de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour les sapeurs-pompiers professionnels du grade de sapeur à sergent non affectés antérieurement à la Communauté urbaine de Lyon,
- l'augmentation de 380 à 580 du nombre de postes d'adjudants de sapeurs-pompiers professionnels et la nomination de 310 sergents INC2 au grade d'adjutant, de 2019 à 2023,
- l'augmentation de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) pour les officiers de sapeurs-pompiers professionnels des grades de lieutenant et capitaine non affectés antérieurement à la Communauté urbaine de Lyon.

À cela s'ajoute l'augmentation prévisible et mécanique des salaires en raison des promotions individuelles, de l'ancienneté et de la progression des qualifications techniques des agents.

Les dépenses de personnels seront également impactées par les mesures annoncées en faveur du pouvoir d'achat des agents de catégorie C, qui sont traduites par un décret modifiant à compter du 1^{er} janvier 2022 les grilles indiciaires des agents de catégorie C pour tenir compte de l'évolution récente du SMIC, et par un décret modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle.

- ***Masse salariale : 97,9 millions d'€***

La masse salariale est constituée des rémunérations des personnels titulaires, non titulaires et extérieurs au service ainsi que des charges sociales qui leurs sont rattachées.

La rémunération des personnels comprend les rémunérations principales pour 42,6 millions d'€, les régimes indemnitaires pour près de 30,1 millions d'€ et les charges et cotisations pour près de 25,2 millions d'€.

- ***Le volontariat : 12,2 millions d'€***

Les crédits alloués au volontariat restent stables par rapport à l'an dernier, à hauteur de 12,2 millions d'€.

Ils sont destinés à l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires, à la fois pour leurs missions opérationnelles et pour leurs missions fonctionnelles, à hauteur de 10,8 millions d'€, et au financement de la prime de fidélité et de reconnaissance et allocations de vétérance pour 1,4 millions d'€.

- ***Les frais divers de personnel : 2,8 millions d'€***

Les frais divers de personnel sont stables à hauteur de 2,8 millions d'€.

Ils concernent principalement le coût des chèques-déjeuner pour 2 millions d'€, auxquels s'ajoutent 100 000 € pour le remboursement du personnel de la métropole de Lyon mis à la disposition du SDMIS depuis la départementalisation et du personnel dans le cadre des conventions de mutualisation passées avec la métropole de Lyon et le département du Rhône.

Pour finir, la prime annuelle de l'assurance du personnel est estimée à 0,4 millions d'€, alors que la médecine du travail et les frais médicaux représentent 0,3 millions d'€. Cela comprend les frais médicaux relatifs à des accidents du travail non couverts par notre assurance, le coût des examens médicaux non réalisés par le SSSM pour les SPP et les SPV, et la médecine du travail pour les PATS.

c) Dépenses diverses

Les dépenses diverses regroupent les dépenses du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » et du chapitre 67 « Charges exceptionnelles », dont le montant total de près de 2,8 millions d'€ se répartit de la manière suivante :

- ***Redevances pour logiciels « hébergés » : 247 500 €***

Il s'agit du coût des logiciels accessibles à distance via internet, non stockés sur les serveurs informatiques du SDMIS.

- ***Indemnités des élus : 50 000 €***

- ***Participations : 532 000 €***

Il s'agit des cotisations d'adhésion à différents établissements, comme l'EPARI (Établissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information), l'INPT (Infrastructures nationales partageables des transmissions) et REZOPOLE (plateforme régionale d'échanges internet).

- **Subventions : 1,9 millions d'€**

Ce chapitre regroupe les subventions versées aux associations et aux syndicats, dont 1,83 millions d'€ pour le CASC (Comité d'animation sociale et culturelle), dont la subvention est calculée sur la base de 1,9 % de la masse salariale.

La somme restante comprend 63 000 € pour l'association départementale et métropolitaine des jeunes sapeurs-pompiers (ADMJSP), dont vous avez approuvé de revaloriser le montant par jeune sapeur-pompier afin de le porter de 50 à 55 euros par an, par délibération D/22-02/06 du conseil d'administration du 4 février 2022.

- **Charges exceptionnelles : 34 000€**

Cette somme permet, entre autres, le paiement d'éventuels intérêts moratoires, pénalités sur marchés ou admission en non-valeur.

d) Charges financières

Les charges financières s'élèvent à près de 2,5 millions d'€ et sont constituées d'une part des intérêts de la dette du SDMIS pour 1,2 millions d'€ et d'autre part de la charge financière du bail emphytéotique administratif à hauteur de 1,3 millions d'€.

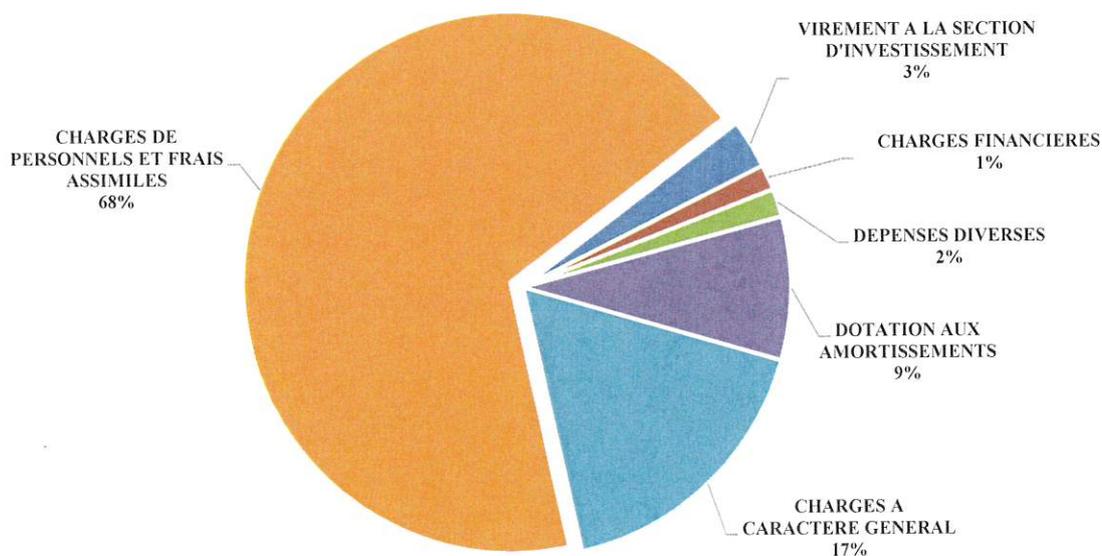
e) Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements sont estimées à 14,2 millions d'€, elles génèrent une recette d'investissement de même montant et couvrent partiellement le coût de renouvellement des biens.

f) Virement à la section d'investissement

Les recettes de fonctionnement étant supérieures aux dépenses du fait de la reprise anticipée de l'excédent cumulé d'un montant de 7,2 millions d'€, l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par un virement à la section d'investissement d'un montant de près de 4,9 millions d'€.

SYNTHESE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



4- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En ce qui concerne les recettes du SDMIS, elles sont constituées, hors excédents antérieurs reportés, à près de 95 % par les contributions des collectivités territoriales, dont le montant a été fixé par les délibérations approuvées lors de notre conseil d'administration du 17 décembre 2021 relatives d'une part aux conventions relatives aux contributions financières de la métropole de Lyon et du département du Rhône au budget du SDMIS et fixant d'autre part le montant des contributions des collectivités territoriales au budget principal du SDMIS pour l'année 2022.

Comme l'an dernier, le SDMIS procédera à la reprise anticipée des résultats cumulés excédentaires des années antérieures, afin de générer des recettes immédiatement disponibles permettant l'équilibre du budget primitif 2022, et particulièrement sa section de fonctionnement.

Ainsi, le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement s'élèverait à près de 158,4 millions d'€, soit une hausse de 1,85 % par rapport à l'an dernier, auxquelles s'ajoute la reprise anticipée de résultats de la section de fonctionnement de l'ordre de 7,2 millions d'€, portant le total des recettes à 165,6 millions d'€. La hausse des recettes par rapport à 2021 s'élève à environ 4 % en incluant la reprise anticipée des résultats.

a) Les contributions des collectivités territoriales

Les contributions des collectivités territoriales s'élèvent à 149 857 422 €, contre 148 373 685 € en 2021 et se décomposent comme suit :

- 119,9 millions d'€ pour la métropole de Lyon,
- 22,2 millions d'€ pour le département du Rhône,
- 7,7 millions d'€ pour les communes et EPCI du département du Rhône, se répartissant entre :
 - o 5,4 millions d'€ pour 148 communes du département du Rhône contributrices directes,
 - o 2,3 millions d'€ pour les trois EPCI exerçant la compétence facultative « participation financière à la lutte contre l'incendie et le secours » : Vienne Condrieu Agglomération, la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et la communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien, pour un total de 60 communes.

b) Les recettes liées aux ressources humaines

Les recettes liées aux ressources humaines sont estimées à près de 2,6 millions d'€.

Elles sont composées très largement du remboursement de la quote-part salariale des chèques-déjeuner, pour un montant de 1 million d'€.

Elles sont complétées de 0,7 millions d'€ versés par le département du Rhône et la métropole de Lyon en application des conventions de mutualisation prévoyant le remboursement de 15 agents recrutés par le SDMIS et affectés au groupement logistique pour la maintenance mutualisée des véhicules.

Les différents organismes employant des personnels en détachement ou mis à disposition rembourseront la somme prévisionnelle de 0,6 millions d'€ au SDMIS.

À cela s'ajoutent 200 000 € à percevoir du fonds de compensation du SFT et 100 000 € pour les indemnités versées par l'assureur du personnel.

c) Interventions et prestations payantes

Les produits des interventions et prestations payantes du SDMIS ne se rattachant pas directement aux missions du SDMIS sont estimées à près de 1,5 millions d'€.

Ils comprennent notamment :

- les interventions par carence pour 260 000 €,
- les interventions sur autoroutes pour 150 000 €,
- les participations à différents jurys pour 150 000 €,
- les interventions dans les ascenseurs pour 90 000 €,
- les interventions hors du département du Rhône et de la métropole de Lyon pour 65 000 €,
- les recrutements sur les listes d'aptitude aux concours organisés par le SDMIS pour 50 000 €,
- les colonnes de renfort pour 50 000 €,
- les services de sécurité pour 25 000 €.

S'ajoutent 400 000 € pour les remboursements des frais d'organisation des concours de caporal et de sergent par les SDIS co-organisateurs et 295 000 € de remboursements de frais par des tiers.

d) Les remboursements perçus dans le cadre des dispositifs conventionnels liés à la lutte contre le COVID19

Le remboursement par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le ministère de l'Intérieur des charges engagées par le SDMIS dans le cadre des dispositifs COVID est aujourd'hui estimé à 1,1 millions d'€.

e) Les recettes diverses

Les recettes diverses sont estimées à 993 000 €.

Il s'agit du remboursement forfaitaire de la maintenance des véhicules du parc du département du Rhône et de la métropole de Lyon pour 900 000 €, pour l'entretien et la maintenance de leurs véhicules effectués par le SDMIS pour leur compte.

S'ajoutent 50 000 € pour les remboursements par nos assurances (hors personnel) des dommages causés par des tiers à nos biens et 43 000 € pour la part fonctionnement du FCTVA.

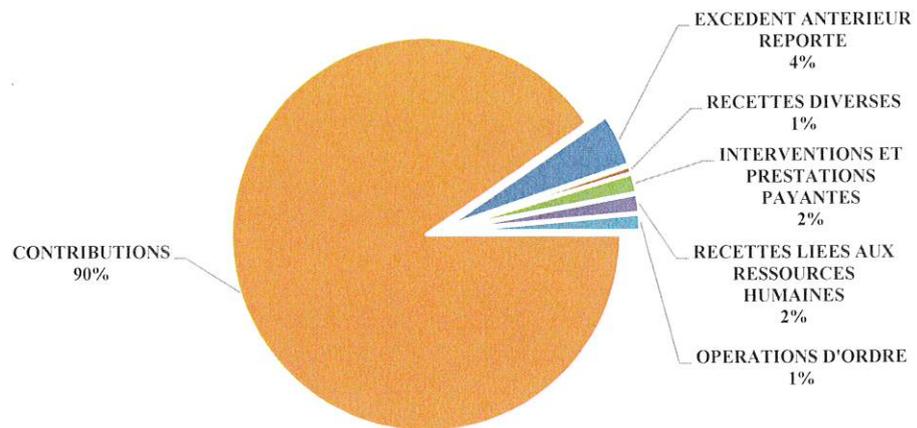
f) Les opérations d'ordre pour 2 323 500 €

Ce poste comprend l'amortissement réglementaire des subventions transférées au compte de résultat pour 823 500 €, complété par la neutralisation des amortissements à hauteur de 1,5 millions d'€.

g) Excédents antérieurs reportés

La reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement cumulé vient abonder la section de fonctionnement à hauteur de 7,2 millions d'€.

SYNTHESE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Tels sont les éléments d'analyse et de décision que je souhaitais porter à votre connaissance et compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver le budget primitif 2022. »

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 18 mars 2022

Zémorda KHELIFI
Présidente

PROJET DE BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022

	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
INVESTISSEMENT	32 563 000,00	4 759 700,00	37 322 700,00	15 793 371,79	21 529 328,21	37 322 700,00
FONCTIONNEMENT	146 511 750,00	19 093 128,21	165 604 878,21	163 281 378,21	2 323 500,00	165 604 878,21
TOTAL	179 074 750,00	23 852 828,21	202 927 578,21	179 074 750,00	23 852 828,21	202 927 578,21

Rappel TOTAL BP 2021
Evolution BP 2022/BP2021

195 253 289,84
3,93%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2022

Article	Libellé article	BP 2021	Total des crédits 2021	Projet BP 2022	Evolution BP 2022/2021
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 120 000,00	3 120 000,00	3 545 000,00	13,62%
164	Emprunts auprès des établissements financiers	3 120 000,00	3 120 000,00	3 545 000,00	13,62%
1641	Emprunts en euros	3 120 000,00	3 120 000,00	3 545 000,00	13,62%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 825 000,00	4 942 410,92	3 040 000,00	-20,52%
203	Frais d'études, de recherche et de développement	100 000,00	167 710,75	40 000,00	-60,00%
2031	Frais d'études	70 000,00	116 230,75	10 000,00	-85,71%
2033	Frais d'insertion (marchés d'investissement)	30 000,00	51 480,00	30 000,00	0,00%
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	3 725 000,00	4 774 700,17	3 000 000,00	-19,46%
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés	3 725 000,00	4 774 700,17	3 000 000,00	-19,46%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 952 800,00	18 498 878,51	15 466 000,00	-3,05%
211	Terrains	30 000,00	2 500,00	4 440 000,00	14700,00%
2111	Terrains nus (terrains et frais de notaire)	30 000,00	2 500,00	10 000,00	-66,67%
2115	Terrains bâtis (terrains et frais de notaire)		-	4 430 000,00	
213	Constructions	2 180 000,00	4 757 983,30	978 000,00	-55,14%
2131	Bâtiments publics	-	2 500,00	-	
21312	Centres d'incendie et de secours (frais de notaire)		2 500,00		
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 180 000,00	4 755 483,30	978 000,00	-55,14%
21351	Bâtiments publics - travaux sur sites en pleine propriété	2 000 000,00	4 313 883,30	938 000,00	-53,10%
21351	Bâtiments publics - contrôle d'accès	180 000,00	441 600,00	40 000,00	-77,78%
214	Constructions sur sol d'autrui		-		
215	Installations, matériel et outillage techniques	11 662 800,00	11 846 491,39	8 538 000,00	-26,79%
2153	Réseaux divers	310 000,00	483 200,65	740 000,00	138,71%
21531	Réseaux de transmission - radio	160 000,00	240 101,54	560 000,00	250,00%
21531	Réseaux de transmission - travaux sur sites en pleine propriété	80 000,00	145 470,71	80 000,00	0,00%
21538	Autres réseaux - téléphonie	70 000,00	97 628,40	100 000,00	42,86%
2156	Matériel d'incendie et de secours	10 732 800,00	10 709 772,23	7 393 000,00	-31,12%
	<i>Total article 21561 - Véhicules d'intervention</i>	6 552 800,00	5 567 184,80	3 728 000,00	-43,11%
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours - équipements ponctuels	210 000,00	145 184,80	320 000,00	52,38%
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours - Programme 2018	781 000,00	781 000,00		-100,00%
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours - Programme 2019	875 000,00	1 086 800,00		-100,00%
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours - MEA - Programme 2019	1 087 800,00	1 087 800,00	704 000,00	-35,28%
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours - Programme 2020	1 856 000,00	1 560 000,00	474 000,00	-74,46%
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours - Programme 2021	1 743 000,00	906 400,00	1 568 000,00	-10,04%
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours - Programme 2022		-	662 000,00	
	<i>Total article 21562 - Matériel d'intervention</i>	4 180 000,00	5 142 587,43	3 665 000,00	-12,32%
21562	Matériel d'extinction	200 000,00	473 456,90	320 000,00	60,00%
21562	Matériel secours d'urgence aux personnes	415 000,00	948 089,38	480 000,00	15,66%
21562	Matériel oxygène et air	300 000,00	708 670,89	300 000,00	0,00%
21562	Matériel spécialités	350 000,00	506 483,16	350 000,00	0,00%
21562	Matériel d'incendie et de secours - EPI	2 400 000,00	1 857 626,49	1 800 000,00	-25,00%
21562	Matériel hors spécialités - tronc commun	350 000,00	431 309,85	250 000,00	-28,57%
21562	Matériel pour service de santé et de secours médical (défibrillateurs...)	165 000,00	216 950,76	165 000,00	0,00%
2157	Matériel et outillage technique	620 000,00	653 518,51	405 000,00	-34,68%
21571	Ateliers	115 000,00	77 214,80	90 000,00	-21,74%
21578	Matériel et outillage - bâtiments	55 000,00	50 541,84	20 000,00	-63,64%
21578	Matériel et outillage - logistique	315 000,00	414 761,87	160 000,00	-49,21%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2022

Article	Libellé article	BP 2021	Total des crédits 2021	Projet BP 2022	Evolution BP 2022/2021
21578	Matériel et outillage - activités sportives	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00%
21578	Matériel et outillage - matériel d'aptitude médicale	25 000,00	11 000,00	25 000,00	0,00%
21578	Matériel et outillage - matériel de formation médicale	10 000,00	-	10 000,00	0,00%
217	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	280 000,00	350 709,49	120 000,00	-57,14%
2173	Constructions	270 000,00	322 709,49	110 000,00	-59,26%
21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - travaux sur bâtiments mis à disposition	250 000,00	254 709,49	100 000,00	-60,00%
21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - travaux sur bâtiments mis à disposition (contrôle d'accès)	20 000,00	68 000,00	10 000,00	-50,00%
2175	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00	28 000,00	10 000,00	0,00%
217531	Réseaux de transmission - travaux sur bâtiments mis à disposition	10 000,00	28 000,00	10 000,00	0,00%
218	Autres immobilisations corporelles	1 800 000,00	1 541 194,33	1 390 000,00	-22,78%
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	50 000,00	2 168,00	100 000,00	100,00%
2183	Matériel informatique	1 390 000,00	1 252 003,40	1 130 000,00	-18,71%
2185	Matériel de bureau et mobilier	360 000,00	287 022,93	160 000,00	-55,56%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 222 200,00	3 772 272,73	4 494 000,00	39,47%
231	Immobilisations corporelles en cours	2 309 500,00	1 380 272,73	3 802 000,00	64,62%
2313	Constructions				
	CONSTRUCTIONS	2 200 000,00	1 157 000,00	3 131 000,00	42,32%
23131	Bâtiments publics				
231312	Centres d'incendie et de secours :				
231312	AP 2011 - Saint Georges de Reneins /Belleville - Opération clôturée / Intégration dans nouvelle AP 2021	10 000,00	-		-100,00%
231312	AP 2011 - Rillieux-la-Pape	9 000,00	9 000,00		-100,00%
231312	AP 2013 - Blacé /Salles Arbusonnas / Denicé / Montmelas / Cogny / Le Perréon / Vaux-en-Beaujolais	23 000,00	35 000,00		-100,00%
231312	AP 2013 - Beaujeu / Quincé / Marchamp	35 000,00	5 000,00		-100,00%
231312	AP 2014 - Eveux / L'Arbresle / Sain Bel-Savigny / Sourcieux les Mines / Lentilly	25 000,00	25 000,00	15 000,00	-40,00%
231312	AP 2014 - Chazay d'Azergues / Lozanne / Civrieux / Morancé / Charnay-Alix	20 000,00	20 000,00	5 000,00	-75,00%
231312	AP 2014 - St Symphorien d'Ozon / Sérézin du Rhône	47 000,00	77 000,00	15 000,00	-68,09%
231312	AP 2014 - Ste Colombe	6 000,00	6 000,00	2 000,00	-66,67%
231312	AP 2014 - Montrottier	70 000,00	40 000,00	10 000,00	-85,71%
231312	AP 2014 - St Laurent d'Oingt / Bois d'Oingt / St Vérand	80 000,00	40 000,00	2 000,00	-97,50%
231312	AP 2014 - St Germain Nuelles / Bully - Opération clôturée / Intégration dans nouvelle AP 2021	10 000,00	-		-100,00%
231312	AP 2015 - Couzon au Mont d'or	40 000,00	20 000,00		-100,00%
231312	AP 2015 - Bessenay (Extension)	10 000,00	10 000,00		-100,00%
231312	AP 2015 - Quincieux (Extension) - Opération clôturée / Intégration dans nouvelle AP 2021	190 000,00	10 000,00		-100,00%
231312	AP 2015 - Emeringes / Juliéas (Extension)	35 000,00	35 000,00	2 000,00	-94,29%
231312	AP 2018 - Villié-Morgon - Opération clôturée / Intégration dans nouvelle AP 2021	400 000,00	5 000,00		-100,00%
231312	AP 2018 - Millery - Opération clôturée / Intégration dans nouvelle AP 2021	10 000,00	-		-100,00%
231312	AP 2018 - Saint-Vincent-de-Reins - Opération clôturée / Intégration dans nouvelle AP 2021	230 000,00	-		-100,00%
231312	AP 2018 - Tarare - Opération clôturée / Intégration dans nouvelle AP 2021	950 000,00	75 000,00		-100,00%
231312	AP 2021 - Villié-Morgon		395 000,00	400 000,00	
231312	AP 2021 - Tarare		50 000,00	1 900 000,00	
231312	AP 2021 - Saint Vincent de Reins		230 000,00	440 000,00	
231312	AP 2021 - Belleville en Beaujolais		10 000,00	90 000,00	
231312	AP 2021 - Millery		5 000,00	50 000,00	
231312	AP 2021 - Saint Germain Nuelles / Bully / Sarcey		5 000,00	50 000,00	
231312	AP 2021 - Ecole de St Priest - Bâtiment de simulation		50 000,00	150 000,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2022

Article	Libellé article	BP 2021	Total des crédits 2021	Projet BP 2022	Evolution BP 2022/2021
	RENOVATIONS	109 500,00	209 500,00	671 000,00	512,79%
23135	Installations générales, agencements et aménagements divers				
231351	Bâtiments publics :				
231351	AP 2014 - Pierre-Bénite (Restructuration)	86 000,00	26 000,00		-100,00%
231351	AP 2015 - Genay/Neuville sur Saône (Extension)	3 500,00	8 500,00	1 000,00	-71,43%
231351	AP 2018 - Fontaines-sur-Saône - Opération clôturée / Intégration dans nouvelle AP 2021	20 000,00	10 000,00		-100,00%
231351	AP 2021- Quincieux		30 000,00	430 000,00	
231351	AP 2021- Fontaines-sur-Saône		5 000,00	40 000,00	
231351	AP 2021 -Villeurbanne la Doua		130 000,00	200 000,00	
231351	Travaux pluriannuels sur bâtiments en pleine propriété		13 772,73		
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	912 700,00	2 392 000,00	692 000,00	-24,18%
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles - AP 19 MEA	507 000,00	660 000,00	660 000,00	30,18%
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles - AP 20 Véhicules	88 000,00	106 000,00		-100,00%
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles - AP 21 Véhicules	317 700,00	1 626 000,00	32 000,00	-89,93%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 983 000,00	5 933 000,00	6 018 000,00	0,58%
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé - investissements réalisés dans le cadre du BEA L2	5 983 000,00	5 933 000,00	6 018 000,00	0,58%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 319 500,00	2 319 500,00	2 323 500,00	0,17%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	819 500,00	819 500,00	823 500,00	0,49%
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	819 500,00	819 500,00	823 500,00	0,49%
1391	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	816 200,00	816 200,00	823 500,00	0,89%
13911	Subventions d'investissement - Etat	4 100,00	4 100,00	4 100,00	0,00%
13913	Subventions d'investissement - Département	693 900,00	693 900,00	693 900,00	0,00%
13914	Subventions d'investissement - Communes	100 200,00	100 200,00	107 500,00	7,29%
13918	Subventions d'investissement - Autres	18 000,00	18 000,00	18 000,00	0,00%
1393	Fonds affectés à l'équipement	3 300,00	3 300,00	-	-100,00%
13931	Subventions d'investissement - FAI	3 300,00	3 300,00		-100,00%
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00%
192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations		-		
198	Neutralisation des amortissements	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (O/O)	200 000,00	200 000,00	2 436 200,00	1118,10%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	200 000,00	5 500,00	200 000,00	0,00%
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	5 500,00	200 000,00	0,00%
2044	Subventions d'équipement en nature	200 000,00	5 500,00	200 000,00	0,00%
20441	Subventions d'équipement en nature - biens mobiliers, matériel et études	200 000,00	5 500,00	200 000,00	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	194 500,00	2 236 200,00	
213	Constructions	-	127 000,00	27 000,00	
2131	Bâtiments publics	-	37 000,00	-	
21312	Centres d'incendie et de secours		37 000,00		
2135	Installations générales, agencements	-	90 000,00	27 000,00	
21351	Bâtiments publics		90 000,00	27 000,00	
215	Installations, matériel et outillage techniques	-	67 500,00	2 200 000,00	
2153	Réseaux divers	-	15 000,00	-	
21531	Réseaux de transmission		15 000,00		
2156	Matériel d'incendie et de secours	-	52 500,00	2 200 000,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2022

Article	Libellé article	BP 2021	Total des crédits 2021	Projet BP 2022	Evolution BP 2022/2021
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours		52 500,00	2 200 000,00	
217	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	-	-	9 200,00	
2173	Constructions	-	-	9 200,00	
21735	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		-	9 200,00	
				-	
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		-		
020	DEPENSES IMPREVUES		-		
	TOTAL	34 622 500,00	38 786 062,16	37 322 700,00	7,80%

RECETTES D'INVESTISSEMENT- BP 2022

Article	Libellé article	BP 2021	Total des crédits 2021	Projet BP 2022	Evolution BP 2022/2021
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 950 000,00	3 950 000,00	3 310 000,00	-16,20%
1022	Fonds globalisés d'investissement	3 950 000,00	3 950 000,00	3 310 000,00	-16,20%
10222	FCTVA	3 950 000,00	3 950 000,00	3 310 000,00	-16,20%
106	Réserves	-	-	-	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		-		
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	362 500,00	362 500,00	281 500,00	-22,34%
131	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	362 500,00	362 500,00	281 500,00	-22,34%
1314	Communes	292 500,00	292 500,00	151 500,00	-48,21%
1318	Autres (OMS, CNR...)	70 000,00	70 000,00	130 000,00	85,71%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 752 255,22	11 649 117,38	4 723 520,41	-39,07%
164	Emprunts auprès des établissements financiers	7 752 255,22	11 649 117,38	4 723 520,41	-39,07%
1641	Emprunts en euros	7 752 255,22	11 649 117,38	4 723 520,41	-39,07%
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	344 000,00	344 000,00		-100,00%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 200 000,00	14 300 000,00	14 200 000,00	0,00%
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	14 200 000,00	14 300 000,00	14 200 000,00	0,00%
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	-	2 656 506,00	-	
2804	Subventions d'équipement versées	-	271 420,00	-	
280413	Projets d'infrastructures d'intérêts national		27 500,00		
280441	Subvention en nature - biens mobiliers, mat. et études		243 920,00		
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	-	2 385 086,00	-	
28051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		2 385 086,00		
281	Amortissement des immobilisations corporelles	14 200 000,00	11 643 494,00	14 200 000,00	0,00%
2813	Constructions	-	1 519 018,00	-	
28131	Bâtiments publics	-	1 208 375,00	-	
281311	Bâtiments administratifs		3 170,00		
281312	Centres d'incendie et de secours		1 205 205,00		
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-	310 643,00	-	
281351	Bâtiments publics		310 643,00		
2814	Constructions sur sol d'autrui		28 177,00		
2815	Installations, matériel et outillage techniques	14 200 000,00	8 572 581,00	14 200 000,00	0,00%
28153	Réseaux divers	-	504 295,00	-	
281531	Réseaux de transmission		454 155,00		
281538	Autres réseaux - Téléphonie		50 140,00		
28156	Matériel d'incendie et de secours	14 200 000,00	7 556 107,00	14 200 000,00	0,00%
281561	Matériel roulant d'incendie et de secours	14 200 000,00	4 631 857,00	14 200 000,00	0,00%
281562	Matériel d'incendie et de secours		2 924 250,00		
28157	Matériel et outillage techniques	-	512 179,00	-	
281571	Ateliers		62 463,00		
281578	Autre matériel et outillage techniques		449 716,00		
2818	Amortissement des autres immobilisations corporelles	-	1 523 718,00	-	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		65,00		
28182	Matériel de transport		25 192,00		
28183	Matériel informatique		1 245 234,00		
28184	Matériel de bureau et mobilier		252 519,00		

RECETTES D'INVESTISSEMENT- BP 2022

Article	Libellé article	BP 2021	Total des crédits 2021	Projet BP 2022	Evolution BP 2022/2021
28188	Autres immobilisations corporelles		708,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	200 000,00	2 436 200,00	1118,10%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	36 200,00	
203	Frais d'études, de recherche et de développement	-	-	36 200,00	
2031	Frais d'études		-	36 200,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00%
215	Installations, matériel et outillage techniques	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00%
2156	Matériel d'incendie et de secours	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00%
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours - dons	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	2 200 000,00	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles			2 200 000,00	
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 020 954,94	6 020 954,94	7 478 351,38	24,21%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 792 789,84	1 959 489,84	4 893 128,21	172,93%
TOTAL		34 622 500,00	38 786 062,16	37 322 700,00	7,80%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BP 2022

Article	Libellé article	BP 2021	Total crédits 2021 (y compris TC/VC)	Projet BP 2022	Evolution BP 2022/2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 332 500,00	29 227 500,00	28 332 500,00	0,00%
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	9 652 000,00	10 365 100,00	9 813 000,00	1,67%
604	Achats d'études, prestations de services	1 205 000,00	1 402 700,00	1 260 000,00	4,56%
6042	Achats de prestations de services	1 205 000,00	1 402 700,00	1 260 000,00	4,56%
6042	LOGISTIQUE - restauration / déchets / blanchisserie	990 000,00	1 121 000,00	965 000,00	-2,53%
6042	FORMATION - restauration	200 000,00	275 700,00	280 000,00	40,00%
6042	RESSOURCES HUMAINES	15 000,00	6 000,00	15 000,00	0,00%
606	Achats non stockés de matières et fournitures	8 447 000,00	8 962 400,00	8 553 000,00	1,25%
6061	Fournitures non stockables	2 110 000,00	1 928 500,00	2 240 000,00	6,16%
60611	Eau	150 000,00	157 000,00	140 000,00	-6,67%
60612	Electricité	1 190 000,00	998 900,00	1 200 000,00	0,84%
60612	Gaz	590 000,00	589 100,00	550 000,00	-6,78%
60613	Chauffage urbain	180 000,00	183 500,00	350 000,00	94,44%
6062	Fournitures non stockées	1 665 000,00	1 760 800,00	1 774 000,00	6,55%
60621	Combustibles gaz propane	100 000,00	127 000,00	160 000,00	60,00%
60622	Carburant	1 300 000,00	1 330 000,00	1 359 000,00	4,54%
60623	Alimentation - eau, rations ...	60 000,00	99 800,00	60 000,00	0,00%
60628	Autres fournitures non stockées = matériaux logistique et huiles et lubrifiants	205 000,00	204 000,00	195 000,00	-4,88%
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 170 000,00	4 795 100,00	4 059 000,00	-2,66%
60631	Fournitures et produits d'entretien	150 000,00	228 800,00	150 000,00	0,00%
60632	Fournitures de petit équipement	3 620 000,00	4 066 700,00	3 509 000,00	-3,07%
60636	Habillement (hors tenue de service et d'intervention - TSI et tenues de feu)	400 000,00	499 600,00	400 000,00	0,00%
6064	Fournitures administratives	130 000,00	159 400,00	120 000,00	-7,69%
6066	Produits pharmaceutiques	199 000,00	224 900,00	199 000,00	0,00%
60661	Médicaments - pharmacie à usage intérieur (PUI) et vétérinaire	106 000,00	100 600,00	106 000,00	0,00%
60662	Vaccins et sérums	15 000,00	15 400,00	15 000,00	0,00%
60668	Autres produits pharmaceutiques - hors médicaments	78 000,00	108 900,00	78 000,00	0,00%
6067	Produits d'intervention	146 000,00	88 700,00	151 000,00	3,42%
6068	Autres matières et fournitures	27 000,00	5 000,00	10 000,00	-62,96%
61	SERVICES EXTERIEURS	15 225 000,00	15 333 100,00	15 320 000,00	0,62%
611	Contrats de prestations de services	7 055 000,00	6 740 200,00	6 914 500,00	-1,99%
611	BEA L3	4 825 000,00	4 808 800,00	4 852 000,00	0,56%
611	BATIMENTS - AMO	11 000,00	25 400,00	13 000,00	18,18%
611	LOGISTIQUE - AMO	93 000,00	157 200,00	90 000,00	-3,23%
611	INFORMATIQUE - Prestations assistance et expertise et prestations support	1 904 000,00	1 554 400,00	1 792 500,00	-5,86%
611	RESSOURCES HUMAINES - aide aux recrutements	30 000,00	33 900,00	40 000,00	33,33%
611	MARCHES - AMO	12 000,00	9 500,00	12 000,00	0,00%
611	COMMUNICATION	15 000,00	6 000,00	10 000,00	-33,33%
611	SERVICE DE SANTE ET SECOURS MEDICAL	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00%
611	DIVERS	160 000,00	140 000,00	100 000,00	-37,50%
613	Locations	362 000,00	468 100,00	440 000,00	21,55%
6132	Locations immobilières	182 000,00	248 000,00	222 000,00	21,98%
6135	Locations mobilières	180 000,00	220 100,00	218 000,00	21,11%
614	Charges locatives et de copropriété	20 000,00	17 500,00	20 000,00	0,00%
615	Entretien et réparations	5 995 500,00	6 328 600,00	6 069 000,00	1,23%
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	608 500,00	892 900,00	556 500,00	-8,55%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BP 2022

Article	Libellé article	BP 2021	Total crédits 2021 (y compris TC/VC)	Projet BP 2022	Evolution BP 2022/2021
61521	Entretien de terrains	75 000,00	94 000,00	98 000,00	30,67%
615221	Entretien de bâtiments	470 000,00	739 500,00	400 000,00	-14,89%
615221	Contrôles techniques bâtiments	50 000,00	45 300,00	55 000,00	10,00%
615221	Réparations vidéo-protection, stations de carburants	13 500,00	13 500,00	3 500,00	-74,07%
615231	Voiries		600,00		
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	2 075 000,00	2 252 700,00	2 075 000,00	0,00%
61551	Sous-traitance entretien et réparation matériel roulant - MMVD	1 500 000,00	1 611 000,00	1 500 000,00	0,00%
61551	Contrôles techniques sur véhicules	90 000,00	93 500,00	92 000,00	2,22%
61558	BATIMENTS	5 000,00	3 000,00	5 000,00	0,00%
61558	LOGISTIQUE (Contrôle technique sur matériel, entretien et réparation matériel et outillage technique)	385 000,00	398 200,00	401 000,00	4,16%
61558	INFORMATIQUE	75 000,00	134 000,00	57 000,00	-24,00%
61558	SERVICE DE SANTE ET SECOURS MEDICAL	20 000,00	13 000,00	20 000,00	0,00%
6156	Maintenance	3 312 000,00	3 183 000,00	3 437 500,00	3,79%
6156	BATIMENTS	454 000,00	388 000,00	402 000,00	-11,45%
6156	LOGISTIQUE	123 000,00	96 300,00	96 000,00	-21,95%
6156	INFORMATIQUE	2 662 000,00	2 635 400,00	2 866 500,00	7,68%
6156	FORMATION	35 000,00	32 300,00	35 000,00	0,00%
6156	SERVICE DE SANTE ET SECOURS MEDICAL	38 000,00	31 000,00	38 000,00	0,00%
616	Primes d'assurances	730 000,00	756 000,00	750 000,00	2,74%
6161	Primes d'assurances - multirisques	730 000,00	756 000,00	750 000,00	2,74%
617	Etudes et recherches	70 500,00	49 500,00	72 500,00	2,84%
618	Divers	992 000,00	973 200,00	1 054 000,00	6,25%
6182	Documentation générale et technique	37 000,00	33 050,00	39 000,00	5,41%
61821	Documentation générale et technique - abonnements	28 000,00	28 500,00	30 000,00	7,14%
61828	Documentation générale et technique	9 000,00	4 550,00	9 000,00	0,00%
6184	Versements à des organismes de formation	880 000,00	817 450,00	895 000,00	1,70%
6184	Versements à des organismes de formation - CFA	55 000,00	56 300,00	75 000,00	36,36%
6184	Versements à des organismes de formation - SPP	455 000,00	437 100,00	470 000,00	3,30%
6184	Versements à des organismes de formation - PATS	100 000,00	75 250,00	80 000,00	-20,00%
6184	Versements à des organismes de formation - SPV	270 000,00	248 800,00	270 000,00	0,00%
6188	Autres frais divers	75 000,00	122 700,00	120 000,00	60,00%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 413 500,00	3 446 100,00	3 149 500,00	-7,73%
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	212 500,00	229 500,00	215 000,00	1,18%
6226	Honoraires (Protection fonctionnelle....)	199 500,00	215 600,00	200 000,00	0,25%
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	8 900,00	10 000,00	25,00%
6228	Divers - Prestation "chèque déjeuner"	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00%
623	Publicité, publications, relations publiques	200 000,00	192 000,00	175 000,00	-12,50%
6231	Annonces et insertions	30 000,00	45 000,00	30 000,00	0,00%
6232	Fêtes et cérémonies	80 000,00	68 000,00	70 000,00	-12,50%
6234	Réceptions	10 000,00	5 000,00	5 000,00	-50,00%
6236	Catalogues, imprimés et publications	80 000,00	74 000,00	70 000,00	-12,50%
624	Transport de biens et transports collectifs	185 000,00	142 700,00	190 000,00	2,70%
6241	Transports de biens	25 000,00	14 600,00	20 000,00	-20,00%
6247	Transports collectifs du personnel	120 000,00	97 800,00	120 000,00	0,00%
6248	Transports divers	40 000,00	30 300,00	50 000,00	25,00%
625	Déplacements et missions	245 000,00	191 000,00	213 000,00	-13,06%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BP 2022

Article	Libellé article	BP 2021	Total crédits 2021 (y compris TC/VC)	Projet BP 2022	Evolution BP 2022/2021
6251	Voyages, déplacements et missions	220 000,00	157 600,00	185 000,00	-15,91%
6255	Frais de déménagement	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00%
6258	Divers	20 000,00	28 400,00	23 000,00	15,00%
626	Frais postaux et frais de télécommunications	583 000,00	585 000,00	453 000,00	-22,30%
6261	Frais d'affranchissement	100 000,00	102 000,00	80 000,00	-20,00%
6262	Frais de télécommunications	483 000,00	483 000,00	373 000,00	-22,77%
627	Services bancaires et assimilés	-	10,00	100,00	
628	Divers	1 988 000,00	2 105 890,00	1 903 400,00	-4,26%
6282	Frais de gardiennage	5 000,00	9 000,00	5 000,00	0,00%
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 304 500,00	1 298 700,00	1 304 500,00	0,00%
6287	Remboursement de frais	668 500,00	788 200,00	583 900,00	-12,66%
6288	Autres	10 000,00	9 990,00	10 000,00	0,00%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	42 000,00	83 200,00	50 000,00	19,05%
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	35 000,00	78 000,00	43 000,00	22,86%
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	35 000,00	78 000,00	43 000,00	22,86%
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes) - REOM	7 000,00	5 200,00	7 000,00	0,00%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	111 138 900,00	113 638 900,00	112 892 250,00	1,58%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	145 000,00	158 400,00	95 000,00	-34,48%
621	Personnel extérieur au service	145 000,00	158 400,00	95 000,00	-34,48%
6218	Autre personnel extérieur - remboursement personnel ex-COURLY - Métropole	90 000,00	103 400,00	61 000,00	-32,22%
6218	Autre personnel extérieur (MAD RESCUE)	10 000,00	11 000,00	4 000,00	-60,00%
6218	Autre personnel extérieur - gratification de stage	30 000,00	30 000,00	20 000,00	-33,33%
6218	Autre personnel extérieur - convention avec Chambre d'Agriculture	15 000,00	14 000,00	10 000,00	-33,33%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	680 000,00	683 000,00	690 000,00	1,47%
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	680 000,00	683 000,00	690 000,00	1,47%
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	680 000,00	683 000,00	690 000,00	1,47%
64	CHARGES DE PERSONNEL	110 313 900,00	112 797 500,00	112 107 250,00	1,63%
641	Rémunérations du personnel	82 622 700,00	84 847 700,00	83 535 400,00	1,10%
6411	Personnel titulaire	71 264 100,00	70 780 800,00	72 050 700,00	1,10%
64111	Rémunération principale	40 635 000,00	40 217 000,00	41 060 000,00	1,05%
64112	Indemnité de résidence	419 000,00	419 000,00	430 000,00	2,63%
64112	Supplément familial de traitement	960 000,00	960 000,00	985 000,00	2,60%
64113	NBI	640 000,00	646 000,00	685 000,00	7,03%
64118	Autres indemnités	27 699 400,00	27 546 900,00	27 840 000,00	0,51%
64118	Autres indemnités - formations	910 700,00	991 900,00	1 050 700,00	15,37%
6413	Personnel non titulaire	468 600,00	945 300,00	611 200,00	30,43%
64131	Personnel non titulaire - rémunération principale	460 000,00	689 700,00	460 000,00	0,00%
64131	Personnel non titulaire - rémunérations - Indemnité de résidence	4 600,00	5 100,00	4 600,00	0,00%
64131	Personnel non titulaire - rémunérations - SFT	4 000,00	3 500,00	4 000,00	0,00%
64131	Personnel non titulaire - rémunérations - Autres indemnités		247 000,00	142 600,00	
6414	Personnel rémunéré à la vacation	10 890 000,00	13 121 600,00	10 873 500,00	-0,15%
64141	Indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires	10 830 000,00	13 080 000,00	10 823 500,00	-0,06%
64148	Autres vacations - formateurs	60 000,00	41 600,00	50 000,00	-16,67%
645	Charges sociales et de prévoyance	23 788 700,00	23 915 700,00	24 529 850,00	3,12%
6451	Cotisations à l'URSSAF	6 740 000,00	6 623 000,00	6 780 000,00	0,59%
6453	Cotisations aux caisses de retraite	15 218 000,00	15 458 000,00	15 878 650,00	4,34%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BP 2022

Article	Libellé article	BP 2021	Total crédits 2021 (y compris TC/VC)	Projet BP 2022	Evolution BP 2022/2021
6455	Cotisations pour assurance du personnel	350 000,00	350 000,00	360 000,00	2,86%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux - mutuelle part patronale	501 200,00	505 200,00	516 200,00	2,99%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux - contribution transport	798 000,00	798 000,00	802 000,00	0,50%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux - Prestation de fidélisation et de reconnaissance des SPV	120 000,00	120 000,00	120 000,00	0,00%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux - Compte engagement citoyen	61 500,00	61 500,00	73 000,00	18,70%
646	Allocation de vétéran	1 200 000,00	1 200 000,00	1 220 000,00	1,67%
647	Autres charges sociales	652 500,00	784 100,00	772 000,00	18,31%
6471	Prestations versées pour le compte du FNAL	223 000,00	223 000,00	228 000,00	2,24%
6472	Prestations familiales directes	45 000,00	45 000,00	38 000,00	-15,56%
6472	Prestations familiales directes - prestations enfants	66 000,00	76 000,00	66 000,00	0,00%
6473	Allocations de chômage	28 500,00	163 500,00	165 000,00	478,95%
6475	Médecine du travail - frais médicaux externes	240 000,00	240 000,00	240 000,00	0,00%
6475	Médecine du travail, pharmacie - accident du travail	50 000,00	36 600,00	35 000,00	-30,00%
648	Autres charges de personnel	2 050 000,00	2 050 000,00	2 050 000,00	0,00%
6484	Congé pour risque opérationnel	50 000,00	-	50 000,00	0,00%
6488	Autres charges - valeur nominale "chèque déjeuner", ...	2 000 000,00	2 050 000,00	2 000 000,00	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 646 500,00	2 718 200,00	2 729 500,00	3,14%
651	Redevances pr concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	177 000,00	237 000,00	247 500,00	39,83%
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	177 000,00	237 000,00	247 500,00	39,83%
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus du SDMIS	40 000,00	46 990,00	50 000,00	25,00%
6531	Indemnités des élus	35 000,00	41 990,00	45 000,00	28,57%
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	-	3 000,00	-	
6541	Créances admises en non valeur		3 000,00		
656	Participations (réseau EPARI + contribution à l'INPT + cotisation Rézopôle)	529 500,00	532 200,00	532 000,00	0,47%
657	Subventions (CASC, ADMJSP, œuvre des pupilles, syndicats...)	1 900 000,00	1 899 000,00	1 900 000,00	0,00%
658	Charges diverses de gestion courante	-	10,00	-	
66	CHARGES FINANCIERES	2 501 100,00	2 511 400,00	2 523 500,00	0,90%
661	Charges d'intérêts	2 491 100,00	2 501 400,00	2 503 500,00	0,50%
6611	Intérêts des emprunts et dettes	1 200 100,00	1 214 100,00	1 212 500,00	1,03%
66111	Intérêts réglés à l'échéance	945 000,00	946 000,00	967 500,00	2,38%
66112	Intérêts - rattachements des ICNE	255 100,00	268 100,00	245 000,00	-3,96%
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs (ligne de crédit - trésorerie)	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00%
6618	Intérêts des autres dettes - BEA L1	1 290 000,00	1 286 300,00	1 290 000,00	0,00%
668	Autres charges financières	10 000,00	10 000,00	20 000,00	100,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 000,00	296 300,00	34 000,00	78,95%
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 000,00	81 900,00	9 000,00	0,00%
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	8 000,00	1 900,00	8 000,00	0,00%
6712	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00%
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		79 000,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		75 500,00	10 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	138 900,00	15 000,00	50,00%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	700 000,00	-	
681	Dotations aux provisions - Charges de fonctionnement	-	700 000,00	-	
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement		700 000,00		

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BP 2022

Article	Libellé article	BP 2021	Total crédits 2021 (y compris TC/VC)	Projet BP 2022	Evolution BP 2022/2021
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 200 000,00	14 300 000,00	14 200 000,00	0,00%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	14 200 000,00	14 300 000,00	14 200 000,00	0,00%
681	Dotations aux amortissements - Charges de fonctionnement	14 200 000,00	14 300 000,00	14 200 000,00	0,00%
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	14 200 000,00	14 300 000,00	14 200 000,00	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES		-		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 792 789,84	1 959 489,84	4 893 128,21	172,93%
	TOTAL	160 630 789,84	165 351 789,84	165 604 878,21	3,10%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2022

Article	Libellé article	BP 2021	Total des crédits 2021	Projet BP 2022	Evolution BP 2022/2021
013	ATTENUATION DE CHARGES	980 000,00	1 248 000,00	1 025 000,00	4,59%
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel - services civiques		93 000,00		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel - maintenance mutualisée	600 000,00	650 000,00	675 000,00	12,50%
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel - autres	300 000,00	300 000,00	250 000,00	-16,67%
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel - indemnités d'assurances	80 000,00	205 000,00	100 000,00	25,00%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 755 000,00	3 254 000,00	2 960 000,00	7,44%
706	Prestations de services	1 615 000,00	1 750 000,00	1 675 000,00	3,72%
7061	Interventions soumises à facturation - services de sécurité	25 000,00	10 000,00	25 000,00	0,00%
7061	Interventions soumises à facturation - convention interventions par carences	200 000,00	260 000,00	260 000,00	30,00%
7061	Interventions soumises à facturation - ascenseurs	120 000,00	75 000,00	90 000,00	-25,00%
7061	Interventions soumises à facturation - autoroutes	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00%
7061	Interventions soumises à facturation - jurys	130 000,00	210 000,00	150 000,00	15,38%
7068	Autres prestations de services - concours	40 000,00	95 000,00	50 000,00	25,00%
7068	Autres prestations de services - chèques restaurant	950 000,00	950 000,00	950 000,00	0,00%
708	Autres produits	1 140 000,00	1 504 000,00	1 285 000,00	12,72%
70848	Mise à disposition du personnel aux autres organismes	550 000,00	546 000,00	590 000,00	7,27%
70878	Remboursements de frais par des tiers - jugements	10 000,00	50 000,00	15 000,00	50,00%
70878	Remboursements de frais par des tiers - charges et fluides des locaux mis à disposition	80 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00%
70878	Remboursements de frais par des tiers - divers	160 000,00	488 000,00	200 000,00	25,00%
70878	Remboursements de frais par des tiers - concours et examens professionnels	340 000,00	340 000,00	400 000,00	17,65%
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	148 488 685,00	151 735 685,00	151 115 422,00	1,77%
744	FCTVA	70 000,00	70 000,00	43 000,00	-38,57%
747	Contributions et participations	148 383 685,00	151 601 685,00	151 007 422,00	1,77%
74718	Autres - colonnes de renfort	10 000,00	70 000,00	50 000,00	400,00%
74718	Autres - Remboursement dispositif COVID 19		3 075 000,00	1 100 000,00	
7473	Département du Rhône	22 003 850,00	22 003 850,00	22 223 889,00	1,00%
7474	Communes	5 371 440,00	5 371 440,00	5 425 154,00	1,00%
7475	Métropole de Lyon	118 698 948,00	118 698 948,00	119 885 937,00	1,00%
7475	EPCI	2 299 447,00	2 299 447,00	2 322 442,00	1,00%
7477	Fonds européens		83 000,00		
748	Autres participations - interventions hors département	35 000,00	64 000,00	65 000,00	85,71%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	880 000,00	880 000,00	900 000,00	2,27%
758	Produits divers de gestion courante	880 000,00	880 000,00	900 000,00	2,27%
758	Produits divers de gestion courante - maintenance mutualisée Métropole et Département	880 000,00	880 000,00	900 000,00	2,27%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	90 000,00	97 000,00	70 000,00	-22,22%
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 000,00	37 500,00	15 000,00	200,00%
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	35 000,00	5 000,00	0,00%
7713	Libéralités reçues		-	10 000,00	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 500,00		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	5 000,00	8 000,00	5 000,00	0,00%
778	Autres produits exceptionnels	80 000,00	51 500,00	50 000,00	-37,50%
7788	Autres produits exceptionnels - remboursement des dommages causés par des tiers au matériel	80 000,00	50 000,00	50 000,00	-37,50%
7788	Autres produits exceptionnels - divers		1 500,00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	700 000,00	-	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2022

Article	Libellé article	BP 2021	Total des crédits 2021	Projet BP 2022	Evolution BP 2022/2021
781	Reprises sur amortissements et provisions	-	700 000,00	-	100,00%
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant		700 000,00		100,00%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 319 500,00	2 319 500,00	2 323 500,00	0,17%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 319 500,00	2 319 500,00	2 323 500,00	0,17%
776	Différence sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00%
7768	Neutralisation des amortissements	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00%
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	819 500,00	819 500,00	823 500,00	0,49%
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 117 604,84	5 117 604,84	7 210 956,21	40,90%
	TOTAL	160 630 789,84	165 351 789,84	165 604 878,21	3,10%

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - 2014

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT									
	Montant de l'AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice 2022	Nouveau montant d'AP	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	CP ouverts au BP 2022	Reste à financer (ex. au-delà de N+1)
PROGRAMME 2014													
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CASERNES	13 855 000,00	-950 000,00	12 905 000,00	98 318,12	159 324,57	837 432,63	2 480 661,06	4 537 863,23	3 405 925,21	936 146,26	95 281,71	49 000,00	305 047,21
AP Construction et rénovation de casernes	13 855 000,00	-950 000,00	12 905 000,00	98 318,12	159 324,57	837 432,63	2 480 661,06	4 537 863,23	3 405 925,21	936 146,26	95 281,71	49 000,00	305 047,21
OPERATIONS = - Eveux / L'Aubreste / Sain-Bel & Savigny / Sourcieux-les-Mines / Lentilly - Chazay-d'Azergues / Lozanne / Civrieux / Morancé / Charnay-Alix - Saint-Symphorien-d'Ozon / Sérezin-du-Rhône - Sainte-Colombe - Montrouzier - Saint-Laurent-d'Oingt / Le Bois-d'Oingt / Saint-Vérand - Saint-Germain-Nuelles / Bully => Cloturée par délibération D/21-12/11 - Pierre-Bénite													

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT							
	Montant de l'AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice 2022	Nouveau montant d'AP	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	CP ouverts au BP 2022	Reste à financer (ex. au delà de N+1)
PROGRAMME 2015												
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CASERNES	2 940 000,00	-280 150,08	2 659 849,92	0,00	18 328,40	235 969,53	709 172,86	1 361 664,66	171 535,72	18 738,63	3 000,00	141 440,12
AP Construction et rénovation de casernes	2 940 000,00	-280 150,08	2 659 849,92	0,00	18 328,40	235 969,53	709 172,86	1 361 664,66	171 535,72	18 738,63	3 000,00	141 440,12
OPERATIONS =												
- Couzon au Mont d'Or												
- Bessenay												
- Quincyx => Cloturée par délibération D/21-12/11												
- Genay / Neuville-sur-Saône												
- Emeringes / Juliénas												

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - 2019

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT				
	Montant de l'AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice 2022	Nouveau montant d'AP	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	CP ouverts au BP 2022	Reste à financer (ex. au-delà de N+1)	
PROGRAMME 2019									
ACQUISITION DE VEHICULES	11 900 000,00	0,00	11 900 000,00	2 122 588,27	2 629 743,72	2 834 544,55	1 364 000,00	2 949 123,46	
AP Véhicules d'intervention et hors intervention	5 400 000,00	0,00	5 400 000,00	2 122 588,27	2 125 343,72	1 086 771,75	0,00	65 296,26	
Opération véhicules d'intervention et de transport	5 400 000,00		5 400 000,00	2 122 588,27	2 125 343,72	1 086 771,75	0,00	65 296,26	
AP 2019-2023 Moyens élévateurs aériens	6 500 000,00	0,00	6 500 000,00	0,00	504 400,00	1 747 772,80	1 364 000,00	2 883 827,20	
Opération moyens élévateurs aériens	6 500 000,00		6 500 000,00		504 400,00	1 747 772,80	1 364 000,00	2 883 827,20	

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - 2020

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	Montant de l'AP votée	Révision de l'exercice 2022	Nouveau montant d'AP	REALISE 2020	REALISE 2021	CP ouverts au BP 2022	Reste à financer (ex. au-delà de N+1)	
PROGRAMME 2020 ACQUISITION DE VEHICULES	4 900 000,00	0,00	4 900 000,00	2 692 160,40	1 665 496,75	474 000,00	68 342,85	
AP Véhicules d'intervention et hors intervention	4 900 000,00	0,00	4 900 000,00	2 692 160,40	1 665 496,75	474 000,00	68 342,85	
Opération véhicules d'intervention et de transport	4 900 000,00		4 900 000,00	2 692 160,40	1 665 496,75	474 000,00	68 342,85	

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - 2021

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT		
	Montant de l'AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice 2022	Nouveau montant d'AP	REALISE 2021	CP ouverts au BP 2022	Reste à financer (ex. au-delà de N+1)	
PROGRAMME 2021							
ACQUISITION DE VEHICULES	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	1 986 428,87	1 600 000,00	413 571,13	
AP Véhicules d'intervention et hors intervention	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	1 986 428,87	1 600 000,00	413 571,13	
Opération véhicules d'intervention et de transport	4 000 000,00		4 000 000,00	1 986 428,87	1 600 000,00	413 571,13	
PROGRAMME 2021							
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CASERNES	22 900 000,00	0,00	22 900 000,00	484 888,64	3 750 000,00	18 665 111,36	
AP Opérations Immobilières	22 900 000,00	0,00	22 900 000,00	484 888,64	3 750 000,00	18 665 111,36	
OPERATIONS =							
- Villié-Morgon							
- Tarare							
- Saint-Vincent de Reins							
- Belleville en Beaujolais							
- Millery							
- Saint Germain Nuelles / Bully / Sarcey							
- Ecole de Saint Priest - Bâtiment de simulation							
- Quincieux							
- Fontaines-sur-Saône							
- Villeurbanne la Doua							
- Vaulx-en-Velin							
- Mions							

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - 2022

	CREDITS DE PAIEMENT	
	AUTORISATIONS DE PROGRAMME	Reste à financer (ex. au-delà de N+1)
	Montant de l'AP votée	CP ouverts au BP 2022
PROGRAMME 2022		
ACQUISITION DE VEHICULES	4 200 000,00	662 000,00
AP Véhicules d'intervention et hors intervention	4 200 000,00	662 000,00
Opération véhicules d'intervention et de transport	4 200 000,00	662 000,00
		3 538 000,00
		3 538 000,00
		3 538 000,00

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par la présidente du conseil d'administration du SDMIS
A Lyon, le 18 mars 2022

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibéré par le conseil d'administration du SDMIS
A Lyon, le 18 mars 2022

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bertrand ARTIGNY

Claude GOY

Jean-Jacques BRUN

Christophe GUILLOTEAU

Corinne CARDONA

Zémorda KHELIFI

Pascal CHARMOT

Jean-Charles KOHLHAAS

Christiane CHARNAY

Pierre MARMONIER

Mohamed CHIH

Claire PEIGNÉ

Blandine COLLIN

Renaud PFEFFER

Guy CORAZZOL

Alexandre PORTIER

Gilbert-Luc DEVINAZ

Véronique SARSELLI

Gilles GASCON

Patrice VERCHÈRE

Christophe GEOURJON

Sonia ZDOROVITZOFF



ARRETE N° 22/02/06

DIRECTION

OBJET **Délégations de signature**

La présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-30, L.1424-33,
- vu le code général de la fonction publique,
- vu la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique,
- vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.711-1 et suivants et R.723-1 et suivants,
- vu le code de la commande publique,
- vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- vu l'arrêté conjoint modifié n° 03/12/01 du 15 décembre 2003 portant organisation du SDMIS,
- vu le résultat de l'élection de la présidente du conseil d'administration du SDMIS du 9 juillet 2021,
- sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,

ARRETE

Article 1

➤ Délégation de signature est accordée au contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, à l'effet de signer au nom de la présidente du conseil d'administration, tous actes, décisions et correspondances relevant de la gestion administrative, financière et des ressources humaines du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, à l'exception :

- des actes, décisions et correspondances relatifs aux procédures et sanctions disciplinaires des personnels du SDMIS (SPP et PATS) ne relevant pas du 1^{er} groupe de sanctions, des arrêtés réglementaires et individuels relatifs au recrutement et à la

cessation définitive de fonction des personnels du SDMIS (SPP et PATS) et de ceux requérant les signatures conjointes de la présidente du conseil d'administration et du ministre de l'Intérieur ;

- des documents relatifs au conseil d'administration et au bureau du conseil d'administration : convocations, rapports, procès-verbaux, délibérations ;
- des requêtes et mémoires correspondant aux actions intentées par le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours devant les juridictions administratives et judiciaires ou aux actions auxquelles le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours défend devant les mêmes juridictions.

➤ Délégation de signature est accordée à la colonelle Laetitia DIDIER directrice départementale et métropolitaine adjointe des services d'incendie et de secours, à l'effet de signer au nom de la présidente du conseil d'administration, tous actes, décisions et correspondances relevant de la gestion administrative, financière et des ressources humaines du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, à l'exception :

- des actes, décisions et correspondances relatifs aux procédures et sanctions disciplinaires des personnels du SDMIS (SPP et PATS) ne relevant pas du 1^{er} groupe de sanctions, des arrêtés réglementaires et individuels relatifs au recrutement et à la cessation définitive de fonction des personnels du SDMIS (SPP et PATS) et de ceux requérant les signatures conjointes de la présidente du conseil d'administration et du ministre de l'Intérieur ;
- des documents relatifs au conseil d'administration et au bureau du conseil d'administration : convocations, rapports, procès-verbaux, délibérations ;
- des requêtes et mémoires correspondant aux actions intentées par le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours devant les juridictions administratives et judiciaires ou aux actions auxquelles le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours défend devant les mêmes juridictions ;
- des courriers, autres que les simples transmissions et les courriers à caractère technique, adressés aux ministres, préfets, parlementaires, présidents de conseils régionaux et départementaux, maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, présidents d'établissements publics et chefs de juridictions.

➤ Délégation de signature est accordée dans les mêmes conditions, au colonel hors classe Vincent GUILLOT, directeur des groupements territoriaux, lorsqu'il est fait application de l'article 4, dernier alinéa, de l'arrêté conjoint n° 03/12/01 du 15 décembre 2003 modifié, portant organisation du SDMIS.

➤ Délégation de signature est accordée à madame Maud MASSARDIER-BELLEVRAS, directrice territoriale, directrice de l'administration et des finances, à l'effet de signer au nom de la présidente du conseil d'administration, tous actes, décisions et correspondances relevant de la gestion administrative et financière et des ressources humaines du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, à l'exception :

- des actes, décisions et correspondances relatifs aux procédures et sanctions disciplinaires des personnels du SDMIS (SPP et PATS) ne relevant pas du 1^{er} groupe de sanctions, des arrêtés réglementaires et individuels relatifs au recrutement et à la cessation définitive de fonction des personnels du SDMIS (SPP et PATS) et de ceux requérant les signatures conjointes de la présidente du conseil d'administration et du ministre de l'Intérieur ;

- des documents relatifs au conseil d'administration et au bureau du conseil d'administration : convocations, rapports, procès-verbaux, délibérations ;
- des requêtes et mémoires correspondant aux actions intentées par le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours devant les juridictions administratives et judiciaires ou aux actions auxquelles le service départemental-métropolitain d'incendie et secours défend devant les mêmes juridictions ;
- des courriers, autres que les simples transmissions et les courriers à caractère technique, adressés aux ministres, préfets, parlementaires, présidents de conseils régionaux et départementaux, maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, présidents d'établissements publics et chefs de juridictions.

➤ Délégation de signature est accordée au contrôleur général Serge DELAIGUE et à la colonelle Laetitia DIDIER pour les affaires relevant des attributions du groupement management par la sécurité de la direction du numérique et du management par la sécurité.

Délégation de signature est également accordée au lieutenant-colonel Christophe PERRET, chef du groupement management par la sécurité, pour les affaires relevant des attributions de son groupement à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Christophe PERRET, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée par :

- monsieur Didier MARTELAT, ingénieur principal.

Article 2 - Direction des groupements territoriaux

➤ Outre la délégation de signature accordée au colonel hors classe Vincent GUILLOT à l'article 1 du présent arrêté, est également accordée au colonel hors classe Vincent GUILLOT, directeur des groupements territoriaux, délégation de signature pour les affaires relevant des attributions de la direction des groupements territoriaux à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

Article 3 - Direction des ressources humaines

➤ Délégation de signature est accordée au colonel hors classe Alain COLLOT, directeur des ressources humaines, pour les affaires relevant des attributions de la direction des ressources humaines à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Dominique DREVET, chef du groupement développement du volontariat et de l'engagement citoyen, pour les affaires relevant des attributions de la direction des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Alain COLLOT, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Dominique DREVET, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant du groupement développement du volontariat et de l'engagement citoyen est exercée par :

- le capitaine Daniel CHIREIX.

- capitaine Daniel CHIREIX.

➤ Délégation de signature est accordée à madame Magalie CHARDIN, attaché principal, cheffe du groupement accueil, carrières, paie, pour les affaires relevant des attributions de la direction des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Alain COLLOT et du lieutenant-colonel Dominique DREVET, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Magalie CHARDIN, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant du groupement accueil, carrières, paie, est exercée par :

- madame Nadine LARRAS, attaché principal.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Christian BOUCHÉ, chef du groupement formation et école départementale-métropolitaine, pour les affaires relevant des attributions de la direction des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Alain COLLOT, du lieutenant-colonel Dominique DREVET et de madame Magalie CHARDIN, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Christian BOUCHÉ, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement formation et école départementale-métropolitaine, est exercée par :

- le commandant Aurélien ABEILLON,

- madame Aude BRUN, attaché territorial, pour les affaires relevant des missions du pôle administration et finances.

➤ Délégation de signature est accordée à monsieur Franck CALLIGARIS, attaché territorial, chef du groupement gestion des emplois et des compétences, pour les affaires relevant des attributions de la direction des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Alain COLLOT, du lieutenant-colonel Dominique DREVET, de madame Magalie CHARDIN et du lieutenant-colonel Christian BOUCHÉ, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Franck CALLIGARIS, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement gestion des emplois et des compétences, est exercée par :

- madame Eve ALIAGA, attaché territorial, cheffe du bureau SI, GTT et déplacements.

Article 4 - Direction de l'administration et des finances

➤ Outre la délégation de signature accordée à madame Maud MASSARDIER-BELLEVRAS à l'article 1^{er} du présent arrêté, est également accordée à madame Maud MASSARDIER-BELLEVRAS, délégation de signature pour les affaires relevant des attributions de la direction de l'administration et des finances, notamment en matière de commande publique, les courriers d'explication sur les motifs ayant conduit à retenir l'attributaire, les actes d'engagement des marchés publics et courriers de notification afférents, les déclarations sans suite, les déclarations de sous-traitance, les avenants, les convocations aux commissions, les demandes de précisions ou de compléments sur l'offre, les lettres de consultation, les

notifications de rejet des candidatures et des offres, les restitutions de garantie à première demande, les décisions de renouvellement de marchés pour une nouvelle période et tous courriers relatifs à l'exécution des marchés publics.

➤ Délégation de signature est accordée à monsieur Alain PIERRE, directeur territorial, chef du groupement affaires juridiques, pour les affaires relevant de la direction de l'administration et des finances, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Maud MASSARDIER-BELLEVRAS, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Alain PIERRE, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement affaires juridiques est exercée par :

- madame Céline TALBOT, attaché territorial, cheffe du bureau affaires juridiques.

➤ Délégation de signature est accordée à monsieur Paul VELIKONIA, attaché principal, chef du groupement finances, pour les affaires relevant des attributions de son groupement.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Paul VELIKONIA, la délégation de signature pour les affaires relevant des attributions du groupement finances est exercée par :

- madame Carine ROCHER, attaché territorial, adjointe au chef de groupement,
- madame Joëlle VALLOT, rédacteur principal 1^{ère} classe, cheffe du pôle exécution comptable, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Carine ROCHER,
- monsieur Gérard LENTILLON, rédacteur principal 1^{ère} classe, chef du pôle budgétaire et financier, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Carine ROCHER et de madame Joëlle VALLOT.

➤ Délégation de signature est donnée à monsieur Pascal TIXIER, attaché principal, chef du groupement marchés et assurances, pour les affaires relevant des attributions de son groupement et notamment en matière de commande publique, les convocations aux commissions, les demandes de précisions ou de compléments sur l'offre, les lettres de consultation, les notifications de rejet des candidatures et des offres, les courriers d'explication sur les motifs ayant conduit à retenir l'attributaire, les restitutions de garantie à première demande et les décisions de renouvellement de marchés pour une nouvelle période.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal TIXIER, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée par :

- monsieur Jacques GUILLON, attaché principal, chef du bureau marchés.

Article 5 - Direction de la prévention et de l'organisation des secours

➤ Délégation de signature est accordée au colonel hors classe Lionel CHABERT, directeur de la prévention et de l'organisation des secours, pour les affaires relevant des attributions de sa direction, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ Délégation de signature est également accordée au lieutenant-colonel Sébastien PONTET, chef du groupement analyse et couverture des risques, pour les affaires relevant de la direction de la prévention et de l'organisation des secours, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Lionel CHABERT, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Alain GIRY, chef du groupement prévention des risques, pour les affaires relevant de la direction de la prévention et de l'organisation des secours, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Lionel CHABERT et du lieutenant-colonel Sébastien PONTET, et pour les affaires relevant de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Alain GIRY, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement prévention des risques est exercée par :

- le commandant Gilles GOUJAT, adjoint au chef de groupement,
- madame Nathalie BEZIAT, attaché principal, responsable administrative, en cas d'absence ou d'empêchement du commandant Gilles GOUJAT.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Mickaël PEYRARD, chef du groupement réponse aux crises majeures et aux attentats, pour les affaires relevant de la direction de la prévention et de l'organisation des secours, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Lionel CHABERT, du lieutenant-colonel Sébastien PONTET, du lieutenant-colonel Alain GIRY, et pour les affaires relevant de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Jean-Pierre DUARTE, chef du groupement opération, pour les affaires relevant de la direction de la prévention et de l'organisation des secours, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Lionel CHABERT, du lieutenant-colonel Sébastien PONTET, du lieutenant-colonel Alain GIRY et du lieutenant-colonel Mickaël PEYRARD, et pour les affaires relevant de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Jean-Pierre DUARTE, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement opération est exercée par :

- le commandant Clément JACQUIER,
- le capitaine Olivier VINEY en cas d'absence ou d'empêchement du commandant Clément JACQUIER.

Article 6 - Direction des moyens matériels

➤ Délégation de signature est accordée au colonel hors classe Eric COLLOT, directeur des moyens matériels, pour les affaires relevant des attributions de sa direction. Cette délégation exclut tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS à l'exception des actes, correspondances et missions de représentation du SDMIS aux assemblées générales de copropriété.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, adjoint au directeur des moyens matériels, chef du groupement logistique, pour les affaires relevant des attributions de la direction des moyens matériels, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Eric COLLOT, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement logistique est exercée par :

- le commandant Philippe BEAUPOIL, chef du bureau d'études,
- le commandant Jean-Philippe BARDELMANN, chef de l'unité véhicules, en cas d'absence ou d'empêchement du commandant Philippe BEAUPOIL,
- le capitaine Noé DENCHE, chef de l'unité matériels, en cas d'absence ou d'empêchement du commandant Philippe BEAUPOIL et du commandant Jean-Philippe BARDELMANN.

➤ Délégation de signature est accordée à monsieur Baptiste DOUCET, ingénieur principal, chef du groupement des systèmes d'information, pour les affaires relevant des attributions de la direction des moyens matériels, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Eric COLLOT et du lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, et pour les affaires relevant des attributions de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Baptiste DOUCET, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement des systèmes d'information est exercée par :

- monsieur Philippe KOOTZ, ingénieur principal, chef de l'unité systèmes et services aux utilisateurs,
- monsieur Denis WELLER, ingénieur principal, chef de l'unité télécommunications, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Baptiste DOUCET et de monsieur Philippe KOOTZ,

➤ Délégation de signature est accordée à monsieur Richard POLETTE, ingénieur en chef, chef du groupement bâtiments, pour les affaires relevant des attributions de la direction des moyens matériels, en cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors classe Eric COLLOT et du lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, et pour les affaires relevant de son groupement. Cette délégation exclut tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS à l'exception des actes, correspondances et missions de représentation du SDMIS aux assemblées générales de copropriété.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Richard POLETTE, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement bâtiments est exercée par :

- madame Nathalie COSSERAT, ingénieur principal, adjointe au chef de groupement, cheffe de l'unité travaux transition écologique,
- monsieur Sylvain ROMEUF, ingénieur, chef de l'unité maintenance et entretien, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Nathalie COSSERAT.

Article 7 - Service de santé et de secours médical

➤ Délégation de signature est donnée au docteur Naïma BALADI, médecin-chef du service de santé et de secours médical pour les affaires relevant des attributions de son service, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ Délégation de signature est donnée au docteur Gil CIANCALEONI, médecin-chef adjoint du service de santé et de secours médical pour les affaires relevant des attributions du service de santé et de secours médical, en cas d'absence ou d'empêchement du docteur

Naïma BALADI, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

Article 8 - Direction des affaires réservées et de la communication

➤ Délégation de signature est accordée à madame Géraldine ACHARD, attaché territorial hors classe, directrice des affaires réservées et de la communication, pour les affaires relevant des attributions de sa direction, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ Délégation de signature est accordée au commandant Christophe CHAMAGNE, chef du groupement communication, pour les affaires relevant des attributions de la direction des affaires réservées et de la communication en cas d'absence ou d'empêchement de madame Géraldine ACHARD, et pour les affaires relevant des attributions du groupement communication, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du commandant Christophe CHAMAGNE, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement communication est exercée par :

- le commandant Christophe SERRE.

➤ Délégation de signature est accordée à madame Céline KRENCKER, attaché principal, cheffe du pôle affaires réservées, pour les affaires relevant des attributions de la direction des affaires réservées et de la communication, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Géraldine ACHARD, et pour les affaires relevant des attributions du pôle affaires réservées, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ Délégation de signature est accordée à madame Lauriane SERPIN-HÉRAUD, attaché territorial, responsable de l'unité Missions du SDMIS au sein du pôle affaires réservées, pour les affaires relevant des attributions de la direction des affaires réservées et de la communication, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Géraldine ACHARD et de madame Céline KRENCKER, et pour les affaires relevant des attributions du pôle affaires réservées en cas d'absence ou d'empêchement de madame Céline KRENCKER, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

Article 9 - Direction du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale

➤ Délégation de signature est accordée à madame Stéphanie MOLLARD-CHAUMETTE, ingénieur en chef, directrice du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale, pour les affaires relevant des attributions du groupement management par la qualité et la performance globale, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

➤ Délégation de signature est accordée à madame Sylvie SANAEI, attaché territorial hors classe, cheffe du groupement management par la qualité et la performance globale, pour les affaires relevant des attributions de la direction du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Stéphanie MOLLARD-CHAUMETTE et pour les affaires relevant des attributions de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDMIS.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvie SANAEI, la délégation de signature qui lui est consentie pour les affaires relevant des attributions du groupement management par la qualité et la performance globale est exercée par :

- le commandant Olivier LAVAL.

Article 10

Tous les arrêtés antérieurs ayant le même objet sont abrogés.

Article 11

Monsieur le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Fait à Lyon, le **18 MARS 2022**

Zémorda KHELIFI
Présidente





ARRETE N° 22/03/01

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET **Modalités d'organisation et calendrier des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels non officiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel à la commission administrative et technique du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (CATSIS)**

La présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-31 et suivants ;
- vu le code de la sécurité intérieure, et notamment les dispositions de son livre VII ;
- vu la loi 2019-286 du 8 avril 2019 relative à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours ;
- vu le décret n° 2015-684 du 18 juin 2015 transférant aux services départementaux d'incendie et de secours l'organisation des élections à leurs conseils d'administration et leurs instances consultatives et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- vu le décret n° 2019-1121 du 31 octobre 2019 relatif à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours
- vu le décret n° 2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours ;
- vu la délibération D/21-12/09 du conseil d'administration du SDMIS du 17 décembre 2021 relative aux élections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) - collège C (SPPNO) et collège E (PATS) ;
- vu la délibération D/22-03/03 du conseil d'administration du SDMIS du 18 mars 2022 relative aux élections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) - collège C (SPPNO) et collège E (PATS) : modalités d'application du vote électronique par internet ;

ARRÊTÉ

Article 1

L'élection des représentants des sapeurs-pompiers professionnels non officiers et des représentants des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours comprend 2 collèges électoraux :

- 1- Sapeurs-pompiers professionnels non officiers / collège C
3 sièges à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants ;
- 2- Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel / collège E
2 sièges à pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants ;

Article 2

Sont électeurs et éligibles les sapeurs-pompiers professionnels non officiers et les autres fonctionnaires territoriaux, titulaires de leur grade à la date de l'élection et en service dans le département du Rhône et la métropole de Lyon.

Article 3

Les listes de candidats devront être présentées par des organisations syndicales représentatives.

Chaque liste de candidats doit comporter autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, titulaires et suppléants et être accompagnée d'une déclaration de candidature individuelle signée par chaque candidat.

L'ouverture de dépôt des candidatures est fixée au **mardi 19 avril 2022**.

Ces listes sont à déposer à la direction des ressources humaines du SDMIS - 76 rue Pierre Corneille (4^{ème} étage) - **au plus tard le lundi 2 mai 2022 à 16 heures, date de clôture**.

Article 4

Les listes électorales seront affichées dans les locaux du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Les électeurs ont la possibilité **jusqu'au lundi 2 mai 2022** de vérifier les inscriptions et, le cas échéant, de présenter des demandes d'inscription ou des réclamations contre les inscriptions ou les omissions des listes électorales.

Article 5

Chaque électeur reçoit, par courrier, au moins quinze jours avant le premier jour du scrutin une notice d'information détaillée sur le déroulement des opérations électorales et l'un des deux moyens d'authentification lui permettant de participer au scrutin. Ce moyen d'authentification lui est transmis selon des modalités garantissant sa confidentialité. Le second moyen d'identification fait l'objet d'une transmission distincte.

Article 6

Le vote électronique par internet est la modalité exclusive de vote.

Le scrutin sera ouvert du **mardi 21 juin 2022 à 10 heures jusqu'au mardi 28 juin 2022 à 9 heures**.

Article 7

Les électeurs votent au sein de leur collège électoral pour l'une des listes présentées. Le site de vote est accessible durant la période d'ouverture du scrutin fixée à l'article 6. Il est accessible 24h/24 et 7 jours/7 depuis toute interface disposant d'une connexion à internet (PC professionnel ou personnel, tablette, smartphone...), et d'un navigateur compatible.

Article 8

L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste au sein des deux collèges électoraux.

La commission de recensement des résultats visée à l'article R.1424-13 du code général des collectivités territoriales se réunira le **mardi 28 juin 2022** et procédera à la proclamation des résultats.

Les résultats seront affichés dans les locaux du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Article 9

Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le **18 MARS 2022**



Zémorda KHELIFI
Présidente

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.
Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

ARRETE N° 22/03/02

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET **Établissement des listes électorales des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels non officiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel à la commission administrative et technique du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (CATSIS)**

La présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,

- vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1424-1 et suivants relatifs aux services départementaux d'incendie et de secours ;
- vu le code de la sécurité intérieure modifié, et notamment les dispositions du livre VII ;
- vu la loi 2019-286 du 8 avril 2019 relative à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours ;
- vu le décret n° 2015-684 du 18 juin 2015 transférant aux services départementaux d'incendie et de secours l'organisation des élections à leurs conseils d'administration et leurs instances consultatives et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- vu le décret 2019-1121 du 31 octobre 2019 relatif à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;
- vu le décret n° 2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours ;
- vu la délibération D/21-12/09 du conseil d'administration du SDMIS du 17 décembre 2021 relative aux élections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) - collège C (SPPNO) et collège E (PATS) ;
- vu la délibération D/22-03/03 du conseil d'administration du SDMIS du 18 mars 2022 relative aux élections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) - collège C (SPPNO) et collège E (PATS) : modalités d'application du vote électronique par internet ;

ARRÊTÉ

Article 1

Pour l'élection des trois représentants des sapeurs-pompiers professionnels non officiers prévue à l'article R 1424-18 du code général des collectivités territoriales, la liste électorale est établie comme fixée en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2

Pour l'élection des deux représentants des personnels administratifs, techniques et spécialisés prévue à l'article R 1424-18 du code général des collectivités territoriales, la liste électorale est établie comme fixée en annexe 2 du présent arrêté.

Article 3

Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le **18 MARS 2022**



Zémorda KHELIFI
Présidente

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.
Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	ABRIAL	Corentin	Caporal
Monsieur	ABRY	Philippe	Sergent-chef
Monsieur	ABSALON	Christian	Adjudant-chef
Monsieur	ACHARD	Stéphane	Adjudant-chef
Monsieur	ADAMO	Maxime	Sergent-chef
Monsieur	AGNESE	Frédéric	Sergent-chef
Monsieur	AGNESINA	Denis	Sergent-chef
Monsieur	ALEXANDROWICZ	Paul	Sergent
Monsieur	ALLAIS	Ludovic	Adjudant-chef
Monsieur	ALLOIN	Jean-Philippe	Sergent
Monsieur	ALLOMBERT	Arnaud	Adjudant-chef
Monsieur	ALONZI	Stéphane	Caporal-chef
Monsieur	AMGHAR	Akim	Adjudant-chef
Monsieur	AMMOUR	Karim	Sergent-chef
Monsieur	ANDRE	Guillaume	Adjudant-chef
Monsieur	ANDRE	Jérôme	Adjudant-chef
Monsieur	ANDRE	Maxime	Sergent-chef
Madame	ANDREANI	Coralie	Sergent
Monsieur	ARCHIER	Alexandre	Adjudant-chef
Monsieur	ARDON	Sébastien	Sergent-chef
Monsieur	ARENA	Dimitri	Adjudant
Monsieur	ARGELLIES	David	Sergent-chef
Monsieur	ARLAUD	Pierre	Adjudant-chef
Monsieur	ARNAUD	Christophe	Sergent-chef
Monsieur	ARNAUD	Frédéric	Adjudant
Monsieur	ARNOUD	Loïc	Adjudant-chef
Monsieur	ARROYO	Kim	Sergent-chef
Monsieur	ARVIS	Jérémy	Adjudant
Monsieur	ASLOUNE	Ganème	Adjudant
Monsieur	AUFAURE	Hervé	Adjudant-chef
Monsieur	AUGER	Philippe	Adjudant
Monsieur	AUGUSTE	Pierre	Caporal
Monsieur	AURAY	Noël	Adjudant-chef
Monsieur	AUSSEL	Nicolas	Caporal-chef
Monsieur	BABAD	Sylvain	Sergent-chef
Monsieur	BABANINI	Laurent	Sergent-chef
Monsieur	BACHELET	Thierry	Adjudant-chef
Monsieur	BADAOU	Yanis	Caporal
Monsieur	BADIOU	Daniel	Adjudant-chef
Monsieur	BADOIL	Didier	Adjudant
Monsieur	BADOIL	Frédéric	Sergent-chef
Monsieur	BADOIL	Sébastien	Sapeur
Monsieur	BAILLET	Patrice	Adjudant-chef
Monsieur	BAL	Philippe	Adjudant-chef
Monsieur	BALIGAND	Lionel	Adjudant-chef
Monsieur	BALLY-BERARD	Julien	Sergent-chef
Monsieur	BALME	Guillaume	Adjudant
Monsieur	BALSAT	Pierre	Sergent-chef
Monsieur	BALUSTRE	Alexandre	Caporal
Monsieur	BARBIER	Clément	Adjudant
Monsieur	BARBIER	Rémi	Adjudant-chef
Monsieur	BARBOSA	Allan	Caporal-chef
Monsieur	BARJOT	Jean-Philippe	Adjudant-chef
Monsieur	BARNIER	David	Adjudant
Monsieur	BARON	Nicolas	Sergent-chef
Monsieur	BARRAL	Jérôme	Adjudant-chef
Monsieur	BARRIOZ	Sébastien	Caporal
Monsieur	BARROT	Jean-Philippe	Adjudant-chef
Madame	BARROT	Marie-Ange	Adjudant-chef
Monsieur	BARTHELEMY	David	Adjudant-chef
Monsieur	BASELLI	Benjamin	Adjudant
Monsieur	BAUDET	Jean-Baptiste	Adjudant

Liste électorale Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS)
Collège C - SPP NON OFFICIERS

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Madame	BAUDOT	Floriane	Sapeur
Monsieur	BAZIN	Michaël	Caporal
Monsieur	BAZOUUD	Frédéric	Adjudant-chef
Monsieur	BEAUDET	Gaëtan	Caporal
Monsieur	BECLAY	Mehdi	Adjudant
Monsieur	BEDINI	Franck	Adjudant-chef
Madame	BEGON	Eugénie	Caporal
Monsieur	BELDA	Clément	Caporal-chef
Monsieur	BELHADEF	Mehdi	Adjudant
Monsieur	BELLANGER	Arnaud	Adjudant-chef
Monsieur	BELLUT	Johan	Sergent-chef
Monsieur	BELLY	Arnaud	Adjudant-chef
Monsieur	BELZANNE	David	Caporal-chef
Monsieur	BENESSIS	Stéphane	Sergent-chef
Monsieur	BENLAHCENE	Samir	Caporal
Monsieur	BENOIST	Raphaël	Adjudant
Monsieur	BENOIT	Mahé	Caporal
Monsieur	BENTOUMI	Stéphane	Adjudant
Monsieur	BERARD	Alain	Adjudant-chef
Monsieur	BERARD	Romain	Caporal
Monsieur	BERAUD	Sylvain	Adjudant
Monsieur	BERNOLLIN	Florian	Sergent-chef
Monsieur	BERNOLLIN	Nicolas	Sergent-chef
Monsieur	BERNOLLIN	Thierry	Adjudant-chef
Monsieur	BERRARD	Patrice	Adjudant
Monsieur	BERRODIER	Nicolas	Caporal
Monsieur	BERRUT	Laurent	Sergent-chef
Monsieur	BERT	Florian	Caporal
Monsieur	BERTHELEME	Emerick	Sergent-chef
Monsieur	BERTHET	Laurent	Adjudant-chef
Monsieur	BERTHIER	Jérôme	Adjudant-chef
Monsieur	BERTHIER	Sylvain	Sergent-chef
Monsieur	BERTHOLINO	Cédric	Adjudant
Monsieur	BERTILLOT	Florian	Caporal
Monsieur	BERTRAND	Vincent	Sergent
Monsieur	BESSON	Lionel	Adjudant-chef
Monsieur	BETTON	Stanley	Adjudant
Monsieur	BIGHETTI	Jan-Julien	Adjudant-chef
Monsieur	BILLE	Mickaël	Sergent-chef
Monsieur	BISSUEL	Maxence	Caporal
Monsieur	BLANC	Jean-Pierre	Adjudant-chef
Monsieur	BLANC	Julien	Sergent-chef
Monsieur	BLANC	Philippe	Adjudant-chef
Monsieur	BLANCHARD	Kévin	Sergent
Monsieur	BLIEM	Frédéric	Adjudant
Monsieur	BLONDEAU	David	Adjudant
Monsieur	BODA	Marc	Adjudant-chef
Monsieur	BODIOT	Loïc	Sergent-chef
Monsieur	BOITON	Gilles	Adjudant-chef
Monsieur	BOIZOT	Sylvain	Adjudant-chef
Monsieur	BOLVY	Florian	Sergent-chef
Monsieur	BOLVY	Laurent	Adjudant
Monsieur	BONGIORNI	Nicolas	Sergent-chef
Monsieur	BONJEAN	Eddy	Caporal-chef
Monsieur	BONNET	Cyril	Adjudant
Monsieur	BONNET	Paul	Adjudant-chef
Monsieur	BONNET	Wilfrid	Sergent
Monsieur	BONNIER	Loïc	Sergent-chef
Monsieur	BORDAS	Antoine	Sergent
Monsieur	BORDET	Hervé	Adjudant-chef
Monsieur	BOTTINELLI	Damien	Adjudant-chef
Monsieur	BOUCHARD	François	Caporal

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	BOUCHARDON	Sylvain	Sergent-chef
Monsieur	BOUCHER	Jérôme	Adjudant-chef
Monsieur	BOUCHET	Vincent	Adjudant-chef
Monsieur	BOUDAUD	Anthony	Adjudant-chef
Monsieur	BOUDERAA	Abdelhakim	Adjudant-chef
Monsieur	BOUDET	Laurent	Adjudant
Monsieur	BOURELLE	Julien	Caporal
Monsieur	BOURGEAUX	Christian	Adjudant
Monsieur	BOURGEOIS	Pierre-Alain	Adjudant-chef
Monsieur	BOURGIN	Elie	Sergent-chef
Monsieur	BOURGUES	Damien	Adjudant
Monsieur	BOURRAIN	Vincent	Sergent-chef
Monsieur	BOURRAT	Frédéric	Adjudant
Monsieur	BOURRET	Sylvain	Adjudant
Monsieur	BOUYON	Julien	Sergent-chef
Monsieur	BOYER	Florent	Sergent
Monsieur	BRALS	Jérôme	Sergent-chef
Monsieur	BREILLER	Alexandre	Adjudant-chef
Monsieur	BREYSSE	Cédric	Adjudant
Monsieur	BRINGUIER	Pierrick	Caporal
Monsieur	BRIQUE	Jérémy	Adjudant
Monsieur	BRISOIRE	Cyril	Adjudant-chef
Monsieur	BRISSET	Laurent	Adjudant
Monsieur	BRIZE	Sébastien	Adjudant
Monsieur	BRUGNE	Bruno	Sergent
Monsieur	BRUNON	Lilian	Adjudant
Monsieur	BRUSSET	Thibaud	Adjudant
Monsieur	BRUYERE	Dimitri	Caporal
Monsieur	BRUYERE	Yves	Adjudant
Monsieur	BURETTE	Matthieu	Adjudant
Monsieur	BURGIO	Laurent	Adjudant
Monsieur	BURY	Nicolas	Adjudant-chef
Monsieur	BUSO	Guillaume	Caporal
Monsieur	BUSSEROLLE	Bruno	Sergent-chef
Monsieur	CAHUET	Kévin	Adjudant
Monsieur	CAILLAT	Franck	Sergent-chef
Monsieur	CALEJERO	David	Adjudant
Monsieur	CALLEJON	Christophe	Adjudant-chef
Monsieur	CALLIET	Yvan	Adjudant-chef
Monsieur	CANALE	Brian	Adjudant-chef
Monsieur	CANARD	Benoît	Sergent-chef
Monsieur	CANARD	Richard	Adjudant-chef
Monsieur	CANELLAS	Franck	Adjudant
Monsieur	CARIOU	Mael	Adjudant-chef
Monsieur	CARLIER	David	Sergent-chef
Monsieur	CARRE	Aurélien	Caporal
Monsieur	CARREIRA	Cédric	Adjudant
Monsieur	CARRET	Alexandre	Sergent-chef
Monsieur	CARROT	Olivier	Adjudant-chef
Monsieur	CARRY	Geoffrey	Sergent-chef
Monsieur	CASTALDI	Damien	Adjudant-chef
Monsieur	CASTELLINO	Damien	Adjudant
Monsieur	CATHELIN	Laurent	Sergent-chef
Monsieur	CATTIN	Florian	Sergent-chef
Monsieur	CAVALIERI	Nicolas	Caporal
Monsieur	CAVALLINI	Pascal	Adjudant-chef
Madame	CELLE	Mélanie	Caporal
Monsieur	CELLE	Sébastien	Adjudant
Monsieur	CERVANTES	Frédéric	Adjudant-chef
Monsieur	CHABBOUH	Rémy	Adjudant-chef
Monsieur	CHABERT	Lilian	Adjudant-chef
Monsieur	CHABERT	Sébastien	Adjudant-chef

Liste électorale Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS)
Collège C - SPP NON OFFICIERS

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	CHABERT	Vincent	Adjudant-chef
Monsieur	CHABLI	Stéphane	Sergent-chef
Monsieur	CHAILLOUX	Eric	Adjudant-chef
Monsieur	CHARENTREUIL	Christophe	Adjudant-chef
Monsieur	CHAIZE	Hervé	Adjudant-chef
Monsieur	CHALANDARD	Nicolas	Sergent-chef
Monsieur	CHALAVON	Franck	Adjudant-chef
Madame	CHALAYE	Amandine	Sergent-chef
Monsieur	CHALESSIN	Grégory	Caporal-chef
Monsieur	CHALLENGE	Damien	Caporal
Monsieur	CHALOT	Benjamin	Adjudant
Monsieur	CHAMBLAS	Quentin	Caporal
Monsieur	CHAMEL	Florian	Sergent-chef
Monsieur	CHAMFRAY	Maxime	Caporal
Monsieur	CHAMPALE	Aymeric	Sergent-chef
Madame	CHAMPION	Laurence	Adjudant
Monsieur	CHANEAC	Cédric	Adjudant-chef
Monsieur	CHANEL	Anthony	Adjudant-chef
Monsieur	CHAPUIS	Joris	Sergent-chef
Monsieur	CHAREYRON	Clément	Adjudant
Monsieur	CHARTREAU	Vincent	Adjudant
Monsieur	CHASSAGNETTE	Franck	Adjudant
Monsieur	CHASSIGNOL	Thomas	Sergent
Madame	CHASSIGNOLE	Dorine	Caporal-chef
Monsieur	CHATELUS	David	Adjudant
Monsieur	CHAVANNE	Hervé	Sergent-chef
Monsieur	CHAVANT	Wilhem	Adjudant-chef
Monsieur	CHEMINADE DUC DIT CATTY	Timothy	Caporal-chef
Monsieur	CHENAL	Franck	Adjudant-chef
Monsieur	CHENE	Vincent	Adjudant-chef
Monsieur	CHEVALIER	Clovis	Adjudant-chef
Monsieur	CHEVALIER	Cyrille	Adjudant-chef
Monsieur	CHEVALIER	Erwan	Sergent-chef
Monsieur	CHEZEAU	Vincent	Adjudant-chef
Monsieur	CHICHERIE	Bruno	Adjudant-chef
Monsieur	CHIGNEC	Corentin	Sergent
Monsieur	CICCARELLI	Fabrice	Adjudant-chef
Monsieur	CIMALA	Thierry	Sergent-chef
Monsieur	CINQUIN	Rémy	Adjudant
Monsieur	CLARETON	Xavier	Adjudant-chef
Monsieur	CLEMENT	Jean-Marc	Adjudant-chef
Monsieur	CLERC	Sébastien	Adjudant
Monsieur	CLIQUET	Thierry	Adjudant-chef
Madame	CLOVEL	Noémie	Sapeur
Monsieur	COGNE	Jérôme	Adjudant
Monsieur	COLLOT	Guillaume	Caporal-chef
Monsieur	COMBY	Bernard	Adjudant-chef
Monsieur	COMTE	Florent	Caporal-chef
Monsieur	COMTE	Gilles	Adjudant-chef
Monsieur	CONESA	Michaël	Adjudant
Monsieur	CONVERSY	Joris	Sapeur
Monsieur	COPIER	Sébastien	Sergent-chef
Monsieur	COPIER	Sylvain	Sergent-chef
Monsieur	COPPOLA	Alexandre	Sergent
Monsieur	CORBAUX	Damien	Adjudant
Monsieur	CORBET	Frédéric	Adjudant-chef
Monsieur	CORDIER	Yannick	Adjudant
Monsieur	CORDONNIER	Alban	Adjudant-chef
Monsieur	CORGIER	Alexandre	Sergent-chef
Monsieur	CORTES	Eddy	Sergent-chef
Monsieur	COTTART	Julien	Sergent
Monsieur	COUILLOUD	Guillaume	Adjudant

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	COURBIERE	Sylvain	Caporal-chef
Monsieur	COURLET	David	Adjudant
Monsieur	COURT	Jacky	Adjudant-chef
Monsieur	COURTONNE	Cyprien	Caporal
Monsieur	CRESPO	Gabriel	Adjudant-chef
Monsieur	CREVOLIN	Sébastien	Adjudant-chef
Monsieur	CRISTIN	Yann	Sergent-chef
Monsieur	CROSTE	Célestin	Sergent
Monsieur	CROZET	Sylvain	Adjudant-chef
Monsieur	CURTHELET	Fabien	Adjudant-chef
Monsieur	DA COSTA	Arnaud	Adjudant-chef
Monsieur	DAHMANI	Amine	Caporal-chef
Monsieur	DALICIEUX	Ludovic	Adjudant-chef
Monsieur	DALL'O	Florent	Caporal-chef
Monsieur	DALOUX	Yannick	Adjudant-chef
Monsieur	DANDRIEUX	Frédéric	Sergent-chef
Monsieur	DARCISSAC	Marc	Sergent
Monsieur	DAUJAT	Mickaël	Caporal-chef
Monsieur	DAVAL	Yannick	Sergent-chef
Monsieur	DAVID	Davy	Adjudant-chef
Monsieur	DAVID	Guillaume	Adjudant
Monsieur	DAVIN	Guillaume	Adjudant
Monsieur	DAVIN	Jean-Sébastien	Adjudant
Monsieur	DAYRE	Yvain	Sergent-chef
Monsieur	DE SAINT JEAN	Julien	Adjudant-chef
Monsieur	DEBARD	David	Adjudant-chef
Monsieur	DEBBACHE	Kamel	Adjudant-chef
Monsieur	DEBIZE	Olivier	Adjudant-chef
Monsieur	DEBOURG	Denis	Adjudant-chef
Monsieur	DECHAUD	Richard	Adjudant-chef
Monsieur	DECOUR	Nicolas	Adjudant
Monsieur	DECRETTE	Laurent	Adjudant
Monsieur	DEL MORAL	Anthony	Caporal-chef
Monsieur	DELAVault	Fabrice	Adjudant-chef
Monsieur	DELAY	Bernard	Adjudant-chef
Monsieur	DELETRAZ	Damien	Adjudant-chef
Monsieur	DELETRE	Julien	Adjudant
Monsieur	DELLIAGE	Anthony	Adjudant-chef
Monsieur	DELORGE	Wulfran	Adjudant
Monsieur	DELORME	Rémi	Caporal
Monsieur	DEMOTIER	Philippe	Sergent-chef
Monsieur	DENIGOT	Cédric	Sergent-chef
Monsieur	DENIS	Jean-Nicolas	Sergent-chef
Monsieur	DENNILAULER	Frédéric	Adjudant
Monsieur	DEPARIS	Jimmy	Caporal
Monsieur	DEPASSIO	Aurélien	Adjudant
Monsieur	DEREN	Valentin	Caporal
Monsieur	DERVIEUX	Jordan	Caporal
Monsieur	DERYCKE	Nicolas	Adjudant
Monsieur	DESAILLOUD	Franck	Sergent-chef
Monsieur	DESBAT	Stéphane	Adjudant
Monsieur	DESBIEZ	Laurent	Adjudant
Monsieur	DESBOIS	Hervé	Adjudant-chef
Monsieur	DESCAILLOT	Nicolas	Sergent
Monsieur	DESCOTES	Jérémy	Sergent
Monsieur	DESIGAUD	Damien	Sergent-chef
Monsieur	DESMARIS	Thibault	Adjudant
Monsieur	DESSALCES	Armand	Adjudant
Monsieur	DESSALCES	Clément	Adjudant-chef
Monsieur	DEVAUX	Paul	Sergent-chef
Monsieur	D'HARCOURT	Joseph	Caporal-chef
Monsieur	DI VITO	Walter	Adjudant-chef

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	DIARRA	Sammy	Adjudant-chef
Monsieur	DIASPARRA	Laurent	Adjudant-chef
Monsieur	DIASPARRA	Michaël	Adjudant
Madame	DICKENS	Anne-Lise	Sapeur
Madame	DIDIER	Manon	Sergent
Monsieur	DIETRICH	Phillipe	Adjudant
Monsieur	DIRIK	Kemal	Adjudant-chef
Monsieur	DJEMAH	Djamel	Adjudant
Monsieur	DOLAZZA	Stéphane	Sergent-chef
Monsieur	DONJON	Nicolas	Adjudant
Monsieur	DORIN	Mickaël	Adjudant
Monsieur	DOUGERE	Dimitri	Caporal
Monsieur	DOUKI	Florent	Adjudant
Madame	DRAPIER	Fanny	Sapeur
Monsieur	DRAUS	Andrzej	Adjudant
Monsieur	DRAVET	Didier	Adjudant-chef
Monsieur	DREUX	Pascal	Adjudant-chef
Monsieur	DREVET	Nathanaël	Caporal
Monsieur	DREVON	Loïc	Adjudant
Monsieur	DRID	Rayan	Caporal
Monsieur	DRUARD	Dorian	Sergent
Monsieur	DUBAIN	Mathieu	Sergent-chef
Monsieur	DUBIEZ	Jérémy	Caporal-chef
Monsieur	DUBOIS	Christian	Adjudant-chef
Monsieur	DUBOIS	Gilles	Adjudant
Monsieur	DUBOIS	Yann	Caporal
Monsieur	DUBOST	Guillaume	Caporal
Monsieur	DUBOUIS	Émilien	Caporal
Monsieur	DUBOURG	Yvan	Adjudant
Monsieur	DUCROT	Hervé	Adjudant-chef
Monsieur	DUFOUR	Fabien	Sergent-chef
Monsieur	DUGATT	Guillaume	Sergent-chef
Monsieur	DUGUET	Thierry	Adjudant-chef
Monsieur	DULAC	Christian	Adjudant-chef
Monsieur	DUMAS	Brandon	Caporal
Monsieur	DUMAS	Christophe	Adjudant-chef
Monsieur	DUMEZ	Maxime	Caporal
Monsieur	DUMONT	Marvin	Caporal
Monsieur	DUMONT	Mickaël	Sergent-chef
Monsieur	DUMOULIN	Jérôme	Adjudant-chef
Monsieur	DUPERRAY	Serge	Adjudant-chef
Monsieur	DUPERRET	Thierry	Adjudant-chef
Monsieur	DUPEUBLE	Laurent	Adjudant
Madame	DUPIN	Sylvie	Sergent
Monsieur	DUPIR	Didier	Adjudant-chef
Madame	DUPONCHEL-LIEGGI	Marion	Caporal-chef
Monsieur	DUPORT	Ludovic	Adjudant-chef
Monsieur	DUPUY	Jérôme	Adjudant-chef
Monsieur	DURAND	Georges	Adjudant-chef
Monsieur	DURAND	Olivier	Adjudant-chef
Monsieur	DURAND	Raphaël	Sergent
Monsieur	DURST	Cédric	Adjudant-chef
Monsieur	DURY	Alexandre	Sergent-chef
Monsieur	DURY	Pierre	Adjudant-chef
Monsieur	DUSSAUD	Franck	Sergent
Monsieur	DUTHEL	Eric	Adjudant-chef
Monsieur	DUTOUR	Vincent	Adjudant
Monsieur	DUVERGER	Pierre-Matthieu	Caporal-chef
Monsieur	DUVERGER	Romain	Caporal-chef
Monsieur	DUVINAGE	Michaël	Adjudant
Monsieur	ECHEVARIA	Hervé	Adjudant-chef
Monsieur	EGBA	Eric	Adjudant-chef

Liste électorale Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS)
Collège C - SPP NON OFFICIERS

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	EGLAINE	Mathieu	Adjudant-chef
Monsieur	EGLAINE	Sébastien	Adjudant-chef
Monsieur	EGRAZ	Patrice	Adjudant
Monsieur	ELDIN	Christophe	Adjudant-chef
Monsieur	ELUARD	Samuel	Caporal-chef
Monsieur	EMERIAT	Robert	Adjudant-chef
Monsieur	EMERY	Patrice	Adjudant
Monsieur	EMEYRIAT	Laurent	Adjudant-chef
Monsieur	EMONET	Mathieu	Adjudant
Monsieur	EROINI	Guillaume	Adjudant
Monsieur	ESCOFFIER	Quentin	Caporal
Monsieur	FABBRI	Frédéric	Adjudant
Monsieur	FABBRI	Michaël	Adjudant-chef
Monsieur	FAIRY	Bastien	Sapeur
Monsieur	FAIRY	Olivier	Adjudant-chef
Monsieur	FAIRY	Pierrick	Caporal
Monsieur	FALQUE	Rémi	Sergent-chef
Monsieur	FANFANI	Bruno	Caporal-chef
Monsieur	FARGE	Stéphane	Adjudant-chef
Monsieur	FARGEOT	Guillaume	Sergent-chef
Monsieur	FARMANIAN	Arnaud	Caporal-chef
Monsieur	FAURE	Jean-François	Adjudant
Monsieur	FAURE	Thibault	Sergent
Monsieur	FAVERGE	Maxime	Sergent-chef
Monsieur	FAVIER	Clément	Adjudant-chef
Monsieur	FAVRE-BULLY	Marc	Adjudant-chef
Madame	FAYAT	Ornella-Kenza	Caporal
Monsieur	FAYE	Adrien	Sapeur
Monsieur	FAYOLLE	Christophe	Adjudant-chef
Monsieur	FEBVRE	Jérôme	Adjudant
Monsieur	FERMOND	Jérôme	Sergent-chef
Monsieur	FERNANDEZ	Julien	Caporal
Monsieur	FERRARI	Alain	Adjudant-chef
Monsieur	FERRAS	Alexandre	Adjudant
Monsieur	FERRATON	Sébastien	Adjudant
Monsieur	FERRAUTO	Eric	Sergent
Monsieur	FESTAS	Axel	Sergent-chef
Monsieur	FETIS	Franck	Adjudant-chef
Monsieur	FETTET	Jérôme	Adjudant
Monsieur	FEUVRAIS	Guy	Adjudant
Monsieur	FILLON	Michel	Adjudant-chef
Monsieur	FIOGER	Fabrice	Adjudant
Monsieur	FIOLET	Sébastien	Sergent-chef
Monsieur	FIQUET	Andy	Sergent
Monsieur	FLORYSIACK	Franck	Adjudant-chef
Monsieur	FONFREYDE	Perrick	Sergent-chef
Monsieur	FONNESU	Florian	Sergent
Monsieur	FORET	David	Adjudant
Monsieur	FOUILLET	Grégory	Adjudant-chef
Monsieur	FOUQUET	Olivier	Caporal-chef
Monsieur	FOURCADE	Benjamin	Adjudant-chef
Monsieur	FOURNEL	Serge	Adjudant
Monsieur	FOURNIER	Didier	Adjudant-chef
Monsieur	FOURNIER	Laurent	Adjudant
Monsieur	FRAGNE	Alexandre	Adjudant
Monsieur	FRAISSE	Bernard	Adjudant
Monsieur	FRANCAVILLA	Norbert	Adjudant-chef
Monsieur	FRANÇOIS	Alexandre	Sergent-chef
Monsieur	FRANZ	Christophe	Adjudant
Monsieur	FRELICOT	Guillaume	Adjudant-chef
Monsieur	GACHE	Christophe	Adjudant
Monsieur	GADIOLET	Hugo	Caporal

Liste électorale Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS)
Collège C - SPP NON OFFICIERS

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	GAIDDON	Florian	Sapeur
Monsieur	GAIDE	Julien	Sergent-chef
Monsieur	GAILLARD	Stéphane	Adjudant
Monsieur	GALLO	Dominique	Sergent-chef
Monsieur	GARCIA	Alexandre	Sergent-chef
Monsieur	GARCIA	Grégory	Adjudant-chef
Monsieur	GARD	Christophe	Adjudant-chef
Monsieur	GARNIER	Yves	Adjudant-chef
Monsieur	GASTEBOIS	Anthony	Sergent-chef
Monsieur	GAUTHIER	Guillaume	Sergent
Monsieur	GAWLY	Brice	Adjudant-chef
Monsieur	GAY	Patrick	Adjudant-chef
Monsieur	GAYDOU	Thierry	Adjudant-chef
Monsieur	GAYRARD	Alexandre	Adjudant-chef
Monsieur	GELDREICH	David	Adjudant-chef
Monsieur	GENIN	Mathieu	Adjudant
Monsieur	GENTIL	Sylvain	Adjudant-chef
Monsieur	GEOFFRAY	Sébastien	Adjudant-chef
Monsieur	GEOFFROY	Antoine	Sergent
Monsieur	GEORGEL	Sylvain	Adjudant-chef
Monsieur	GEORGEON	Laurent	Adjudant-chef
Monsieur	GERBET	Thomas	Sergent
Monsieur	GERIN	Alexandre	Adjudant-chef
Monsieur	GETAS	Grégoire	Adjudant-chef
Monsieur	GHILARDI	Laurent	Adjudant-chef
Monsieur	GIANINAZZI	Maxime	Caporal
Monsieur	GIARD	Jérôme	Adjudant-chef
Monsieur	GIBERT	Aymeric	Adjudant-chef
Monsieur	GIBERT	Olivier	Adjudant-chef
Madame	GILBERT	Magali	Sergent-chef
Monsieur	GILBERT	Nicolas	Sergent-chef
Monsieur	GIORDANO	Jean-Louis	Adjudant
Monsieur	GIRARD	Damien	Adjudant-chef
Monsieur	GIRARD	Frédéric	Adjudant-chef
Monsieur	GIRARD	Michel	Adjudant-chef
Monsieur	GIRARD	Yann	Caporal-chef
Monsieur	GIRY	Loïc	Adjudant
Madame	GIVORD	Lisa	Adjudant
Monsieur	GLEYZE	Stéphane	Adjudant
Monsieur	GLOUBOKII	Sylvain	Adjudant-chef
Monsieur	GOIN	Cédric	Adjudant-chef
Monsieur	GONCALVES MOTA	Manuel	Sergent
Monsieur	GONIN	Ludovic	Adjudant
Monsieur	GONZALEZ	Virgile	Caporal
Monsieur	GONZALEZ CASTANEDA	Nicolas	Adjudant
Monsieur	GORCE	Christophe	Adjudant-chef
Monsieur	GOURGAUD	Stéphane	Adjudant-chef
Monsieur	GOURY	Michaël	Adjudant-chef
Monsieur	GOUTTENOIRE	Dominique	Adjudant-chef
Monsieur	GOYARD	Laurent	Adjudant-chef
Monsieur	GRAGEZ	Benjamin	Caporal
Monsieur	GRILLET	Olivier	Adjudant-chef
Monsieur	GROCCIA	Jean-Marc	Adjudant
Monsieur	GROS	Jean-Bernard	Adjudant-chef
Monsieur	GROS	Nicolas	Sergent-chef
Monsieur	GROSRENAUD	Olivier	Adjudant
Monsieur	GROSSETETE	Bastien	Sergent
Monsieur	GUEYDON	Philippe	Adjudant-chef
Monsieur	GUICHARD	François	Adjudant
Monsieur	GUICHERD	Florian	Sergent
Monsieur	GUIHENEUF	Ludovic	Adjudant-chef
Monsieur	GUILLARD	Joanny	Sergent-chef

Liste électorale Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS)
Collège C - SPP NON OFFICIERS

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	GUILLEMAUD	Gilles	Caporal-chef
Monsieur	GULLIMIN	Loïc	Sergent-chef
Monsieur	GULLON	Cyrille	Adjudant-chef
Monsieur	GUIOT	Jean-Yves	Adjudant-chef
Monsieur	GURRET	Loïc	Caporal-chef
Monsieur	HAMELIN	Philippe	Adjudant-chef
Monsieur	HASSEN	Abdelkader	Sergent
Monsieur	HEBERT	Simon	Adjudant
Monsieur	HENOUX	Guillaume	Sergent-chef
Monsieur	HENRY	Hervé	Sergent-chef
Monsieur	HERRERA	Jean-Joseph	Adjudant-chef
Madame	HEURTAUX	Sophie	Sergent
Monsieur	HILAIRE	Sylvain	Sergent
Monsieur	HILL	Vincent	Sergent
Monsieur	HOFFMANN	Alexandre	Caporal
Monsieur	HORTALA	Laurent	Adjudant-chef
Monsieur	HOULLETTE	Stéphane	Adjudant-chef
Monsieur	HUGUET	Jérémy	Sergent-chef
Monsieur	HUSSENOT	Mickaël	Caporal
Monsieur	IACOVELLI	Jean	Adjudant-chef
Madame	INDERCHIT	Laurie	Sapeur
Monsieur	INGIGNOLI	Hervé	Adjudant-chef
Monsieur	INSERGUET	Quentin	Sergent
Monsieur	IUNG	Anthony	Sergent-chef
Monsieur	JACOB-LEWANDOWSKI	Grégory	Adjudant-chef
Monsieur	JACOBS	Vincent	Adjudant
Monsieur	JACQUEMET	Anthony	Sergent-chef
Monsieur	JACQUET	Jean-René	Adjudant
Monsieur	JACQUINOT	Alexandre	Sapeur
Monsieur	JAFFRE	Thierry	Adjudant
Monsieur	JAGER	Kévin	Sergent
Monsieur	JANIN	Pascal	Adjudant-chef
Monsieur	JANODET	Olivier	Adjudant
Monsieur	JARRIGE	Frédéric	Adjudant-chef
Monsieur	JAUDEL	Emmanuel	Adjudant-chef
Monsieur	JAUSSOIN	Christophe	Adjudant-chef
Monsieur	JEDRZEJEK	Nicolas	Caporal
Monsieur	JOLLY	Ludovic	Adjudant-chef
Monsieur	JOMARD	Sébastien	Adjudant
Monsieur	JONDEAU	Stéphane	Adjudant-chef
Madame	JOSSERAND	Maeva	Sapeur
Monsieur	JOUIN	Hugo	Caporal
Madame	JOURDA	Jessica	Caporal
Monsieur	JOUSSELME	Julien	Adjudant
Monsieur	JOUY	Jean-François	Adjudant-chef
Monsieur	JULLIAN	Patrice	Adjudant-chef
Monsieur	JUNGERS	Bruno	Adjudant-chef
Monsieur	JUNIQUE	Gaëtan	Sergent-chef
Monsieur	KELLER	Mickaël	Caporal-chef
Monsieur	KERSUZAN	Benjamin	Sergent
Madame	KHELILI	Sarah	Caporal
Monsieur	KLEIN	Benoît	Adjudant
Monsieur	KOUCHKAR	Slimane	Caporal
Madame	KURTZ	Laura	Caporal
Monsieur	LABESQUE	Sébastien	Adjudant
Madame	LABRUT	Justine	Caporal
Monsieur	LACROIX	Vincent	Adjudant-chef
Monsieur	LADRET	David	Adjudant-chef
Monsieur	LAFFAY	Florent	Adjudant
Monsieur	LAFONT	Bertrand	Adjudant-chef
Monsieur	LAFORT	Emmanuel	Adjudant
Monsieur	LAGER	Cyrille	Adjudant-chef

Liste électorale Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS)
Collège C - SPP NON OFFICIERS

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	LAGRANGE	Benoît	Sergent-chef
Monsieur	LAGRANGE	Sylvain	Adjudant-chef
Monsieur	LAKHMARI	Ayoub	Caporal-chef
Monsieur	LAMANDA	Emmanuel	Adjudant-chef
Monsieur	LAMOUILLE	Anthony	Sergent-chef
Monsieur	LAMURE	Laurent	Adjudant-chef
Monsieur	LANE	Patrice	Adjudant-chef
Monsieur	LAPEYRE	Philippe	Adjudant-chef
Monsieur	LAPIERRE	Olivier	Adjudant-chef
Monsieur	LAPOINTE	Dylan	Caporal
Monsieur	LAPOINTE	Frédéric	Adjudant-chef
Monsieur	LAPOINTE	Philippe	Adjudant
Monsieur	LAPORTE	Rémy	Caporal
Monsieur	LARGE	Jérôme	Sergent-chef
Monsieur	LARGUIER	David	Adjudant-chef
Monsieur	LATHUILLERE	Régis	Adjudant
Monsieur	LAUDET	Jean-Baptiste	Sergent-chef
Monsieur	LAUMET	Nicolas	Adjudant
Monsieur	LAURAIN	Sébastien	Sergent-chef
Monsieur	LAURENT	Damien	Adjudant
Monsieur	LAURENT	Didier	Adjudant
Monsieur	LAUTIER	Patrice	Adjudant-chef
Monsieur	LAVENIR	David	Sergent-chef
Monsieur	LE FESSANT	Alexandre	Adjudant-chef
Monsieur	LE ROY	Alexandre	Adjudant
Monsieur	LE TALLEC	Romain	Adjudant
Monsieur	LEBAS	Stéphane	Adjudant-chef
Monsieur	LEBRETON	Laurent	Caporal
Monsieur	LEFEVERE	Stéphane	Adjudant
Monsieur	LEFRANC	Olivier	Adjudant-chef
Monsieur	LEGALL	Christophe	Adjudant-chef
Monsieur	LELARD	Alexandre	Caporal
Monsieur	LELEU	Mathias	Adjudant-chef
Monsieur	LEMOINE	Grégory	Adjudant
Monsieur	LEVEQUE	Benoît	Caporal
Monsieur	LEVESQUE	Vikas-Simon	Sergent-chef
Monsieur	LEVOYET	Jean-Marc	Adjudant-chef
Monsieur	LHOPITAL	Sébastien	Adjudant-chef
Monsieur	LIBERCIER	Thomas	Sergent
Monsieur	LIEGGI	Julien	Sergent-chef
Madame	LIENARD	Ludivine	Sergent-chef
Monsieur	LIOGIER	Benoît	Sergent-chef
Monsieur	LISCETTI	Sylvain	Caporal-chef
Monsieur	LOISEL	Benjamin	Sergent-chef
Monsieur	LOISON	Nicolas	Adjudant-chef
Madame	LOQUEN	Maëlann	Caporal
Monsieur	LUSSAT	Fabien	Adjudant-chef
Monsieur	LUX	Bastien	Caporal
Monsieur	MACIA	Mickaël	Caporal
Monsieur	MADDALENA	Marc	Adjudant-chef
Monsieur	MAGNAN	Nicolas	Sergent
Monsieur	MAGNIEN	Nicolas	Adjudant-chef
Monsieur	MAGNIN	Julien	Sergent-chef
Monsieur	MAGNIN	Steve	Adjudant
Monsieur	MAGRO	Raphaël	Sergent
Monsieur	MAGRY	Jean-Marc	Adjudant-chef
Monsieur	MAIERON	Alexandre	Adjudant
Monsieur	MAILLARD	Frédéric	Sergent-chef
Monsieur	MAIRE	Laurent	Adjudant-chef
Monsieur	MAKOWSKI	Hervé	Adjudant-chef
Monsieur	MANAI	Tahar	Caporal-chef
Monsieur	MANGANI	Laurent	Adjudant

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	MANIN	Renan	Adjudant
Monsieur	MARCEL	Gabriel	Adjudant
Monsieur	MARCELAT	François	Sergent-chef
Monsieur	MARCHESIN	Lionel	Adjudant-chef
Monsieur	MARCHISIO	Mickaël	Adjudant
Monsieur	MARCONNET	Alain	Adjudant-chef
Monsieur	MARGAIN	Alexis	Sergent-chef
Monsieur	MARGERIT	Hervé	Adjudant
Monsieur	MARGUIN	Vincent	Sergent-chef
Monsieur	MARIA	Neil	Sergent-chef
Madame	MARONGIN	Camille	Sapeur
Monsieur	MARRA	Domenico	Adjudant-chef
Monsieur	MARSURA	Xavier	Adjudant
Monsieur	MARTIN	Anthony	Caporal-chef
Monsieur	MARTIN	Frédéric	Adjudant-chef
Monsieur	MARTIN	Goan	Sergent-chef
Monsieur	MARTIN	Jérémy	Sergent-chef
Monsieur	MARTINAN	Patrick	Adjudant-chef
Monsieur	MARTINEZ	Steeve	Adjudant
Monsieur	MARTINEZ	Vincent	Adjudant-chef
Monsieur	MARTINEZ	Yann	Adjudant-chef
Monsieur	MARTINIÈRE	Cédric	Adjudant
Monsieur	MARTINON	Pascal	Adjudant-chef
Monsieur	MARTINOT	Bruno	Adjudant-chef
Monsieur	MARTINS	Romain	Caporal-chef
Monsieur	MARTRES	Julien	Sergent-chef
Monsieur	MARZO	Candido	Adjudant-chef
Monsieur	MASSELIN	Bruno	Adjudant-chef
Monsieur	MATHEVET	Fabien	Adjudant-chef
Monsieur	MATHEVON	Pierre	Adjudant
Monsieur	MATHIEU	Samuel	Adjudant
Monsieur	MATHIEU	Walter	Adjudant-chef
Monsieur	MATHON	Stéphane	Sergent-chef
Monsieur	MATRAT	Florent	Sergent-chef
Monsieur	MAUBOURGUET-JOCHUM	Arnaud	Sergent
Monsieur	MAZUY	Hervé	Adjudant-chef
Monsieur	MEFTAH	Houaeb	Adjudant
Monsieur	MEIFREDY	Romain	Sergent-chef
Monsieur	MELQUIONI	Stéphane	Adjudant-chef
Monsieur	MERLATON	Benoît	Adjudant-chef
Monsieur	MERLE	Hugues	Adjudant-chef
Monsieur	MERLIN	Yann	Adjudant-chef
Monsieur	MESNIER	Xavier	Adjudant-chef
Monsieur	METRAL	Maximilien	Caporal
Monsieur	MEUNIER	Arnaud	Adjudant
Monsieur	MEUNIER	Luc	Adjudant-chef
Monsieur	MEUNIER	Sébastien	Adjudant-chef
Monsieur	MEYER	Jean-Philippe	Adjudant-chef
Monsieur	MICHEL	David	Adjudant-chef
Monsieur	MICHEL	Dominique	Adjudant-chef
Monsieur	MICOLLET	Maxence	Adjudant
Monsieur	MIDAVAINÉ	David	Sergent-chef
Monsieur	MILIC	Mathieu	Caporal
Monsieur	MILLET	Sébastien	Adjudant
Monsieur	MILORD	Jean-Luc	Adjudant-chef
Monsieur	MINIGGIO	Nicolas	Adjudant
Monsieur	MOKHTARI	Rachid Mehdi	Sergent-chef
Monsieur	MOLINARI	David	Adjudant
Monsieur	MONBAILLY	Guillaume	Adjudant-chef
Monsieur	MONDAINE	Cyril	Adjudant
Monsieur	MONTAGNON	Guillaume	Sergent-chef
Monsieur	MONTANARO	Rocco	Adjudant-chef

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	MONTFOLLET	Hervé	Adjudant-chef
Monsieur	MONTFOLLET	Sébastien	Adjudant-chef
Monsieur	MONTIBERT	Frédéric	Adjudant
Monsieur	MOREAU	Christophe	Adjudant-chef
Monsieur	MOREL	Franck	Adjudant-chef
Monsieur	MORETTI	Quentin	Caporal
Monsieur	MOREY	Sébastien	Adjudant
Monsieur	MORIN	Mickaël	Adjudant-chef
Monsieur	MOUNARD	Johan	Sergent-chef
Monsieur	MOUNIER	Nicolas	Adjudant-chef
Madame	MOUNIER-MELLETT	Marion	Caporal
Monsieur	MOUVAULT	Benoît	Sergent-chef
Monsieur	MOYNE	Mathias	Sergent-chef
Monsieur	MULLER	Clément	Sergent-chef
Madame	MULLER	Florence	Caporal
Monsieur	MUNIER	Michel	Adjudant-chef
Monsieur	MURE	Pierre	Sergent-chef
Monsieur	MUYARD	Mathieu	Caporal
Monsieur	NADAL	Christophe	Adjudant-chef
Monsieur	NADAL	Fabien	Adjudant
Monsieur	NADAL	Patrick	Adjudant
Monsieur	NADAL	Thomas	Sergent-chef
Monsieur	NAILI	Mehdi	Caporal
Monsieur	NARBONNET	Nicolas	Sergent-chef
Monsieur	NAVARRO	Arnaud	Caporal-chef
Monsieur	NAVARRO	Sébastien	Adjudant
Monsieur	NAZARET	Julien	Adjudant
Monsieur	NESME	Geoffroy	Adjudant
Monsieur	NEVERS	Guy	Adjudant
Monsieur	NEYRET	Philippe	Adjudant-chef
Monsieur	NEZET	Erwan	Adjudant
Monsieur	NICOLAS	Romain	Caporal
Monsieur	NIKOLAUS	Emeric	Sergent-chef
Monsieur	NIVIERE	Jean-François	Adjudant-chef
Monsieur	NOAILLY	Vincent	Adjudant-chef
Monsieur	NOLY	Olivier	Adjudant-chef
Monsieur	NOUVELOT	Yannick	Adjudant-chef
Monsieur	ODEN	Stéphane	Adjudant
Monsieur	OLIVIERI	Jean-Claude	Adjudant-chef
Monsieur	OPRANDI	Edouard	Adjudant-chef
Monsieur	ORANGE	Pascal	Adjudant-chef
Monsieur	ORTEGA	Fabrice	Sergent-chef
Monsieur	ORY	Maxime	Adjudant-chef
Monsieur	OUDOIRE	Pierre	Caporal
Monsieur	OUSDIAN	Jean-Marc	Adjudant-chef
Monsieur	OVIIZE	Damien	Sergent-chef
Monsieur	PACAUD	Jérôme	Adjudant
Monsieur	PACCAUD	Jonathan	Sergent-chef
Monsieur	PACCAUD	Mickaël	Adjudant-chef
Monsieur	PAILLIER	Jean-Yves	Adjudant-chef
Monsieur	PALLUET	Baptiste	Sergent
Monsieur	PANNETIER	Thomas	Adjudant-chef
Monsieur	PAPIN	Clément	Sergent
Monsieur	PARADIS	Cyril	Adjudant-chef
Monsieur	PARADIS	Hugo	Caporal
Monsieur	PARCE	Frédéric	Adjudant-chef
Monsieur	PARIS	Vincent	Sergent
Monsieur	PARRA	Cyril	Adjudant-chef
Monsieur	PASINETTI	Jonathan	Sapeur
Monsieur	PASSOT	Nicolas	Sergent-chef
Monsieur	PASTRELLO	Fabien	Adjudant
Monsieur	PASTRELLO	Jérémy	Sergent-chef

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	PATUREL	Olivier	Sergent-chef
Monsieur	PAUGET	Baptiste	Sergent-chef
Monsieur	PAUL	Zian	Adjudant
Monsieur	PAUPIN	Patrick	Adjudant-chef
Monsieur	PAVAN	Charly	Caporal
Monsieur	PAVIC	Nicolas	Adjudant
Monsieur	PAVIET-GERMANOZ	Damien	Adjudant-chef
Monsieur	PAYA	Thomas	Adjudant-chef
Monsieur	PAYAN	Stéphane	Adjudant-chef
Monsieur	PELLERIN	Franck	Adjudant-chef
Monsieur	PERAT	Damien	Adjudant-chef
Monsieur	PEREZ	Sébastien	Adjudant-chef
Monsieur	PEREZ	Thibault	Sergent-chef
Monsieur	PERON	Pierre-Xavier	Adjudant-chef
Monsieur	PERRAS	Michel	Adjudant-chef
Monsieur	PERRET	Thibault	Sergent-chef
Monsieur	PERRIER	David	Adjudant
Monsieur	PERRIER	Gaël	Sergent-chef
Monsieur	PERRIN	Laurent	Adjudant-chef
Monsieur	PERRON	Julien	Adjudant
Monsieur	PETITOT	Steve	Adjudant-chef
Monsieur	PEYRARD	Laurent	Adjudant-chef
Monsieur	PEYRAUD-MAGNIN	Fabrice	Adjudant-chef
Monsieur	PHOLOPPE	Vincent	Caporal
Monsieur	PICARD	Bruno	Adjudant-chef
Monsieur	PICHON	Emmanuel	Adjudant-chef
Monsieur	PIERGA	Jean-Philippe	Adjudant-chef
Monsieur	PIERREFEU	Loïc	Adjudant-chef
Monsieur	PIERRE-LOUIS	Jérôme	Caporal
Monsieur	PIETROPAOLI	Tom	Sergent
Monsieur	PIETRYKA	Olivier	Adjudant-chef
Monsieur	PIN	Frédéric	Adjudant-chef
Monsieur	PIN	Laurent	Adjudant-chef
Monsieur	PIOLLET	Johan	Sergent-chef
Monsieur	PISELLI	Jérémy	Caporal
Monsieur	PITRON	Damien	Adjudant
Monsieur	PITTNER	Damien	Sergent-chef
Monsieur	PITTNER	Xavier	Adjudant-chef
Monsieur	PLANCHE	Raphaël	Sergent-chef
Monsieur	PLANTE	Jean-Claude	Adjudant-chef
Monsieur	POISSON	Quentin	Caporal
Monsieur	POLIZZI	Patrick	Adjudant-chef
Monsieur	PONCET	Guillaume	Sergent-chef
Monsieur	PONCET	Romain	Sapeur
Monsieur	PONCET	Sébastien	Sergent-chef
Monsieur	PONCHE	Julien	Sergent
Monsieur	PONS	Alain	Adjudant-chef
Monsieur	PONS	Christophe	Adjudant
Monsieur	PONS	Lionel	Adjudant-chef
Monsieur	PONTILLO	Anthony	Caporal-chef
Monsieur	PORTE	Julien	Caporal
Monsieur	PORTEBOEUF	Guillaume	Sergent-chef
Monsieur	POUILLAT	Guillaume	Adjudant-chef
Monsieur	POULY	Jean-Hervé	Adjudant
Monsieur	PREMAT	Stéphane	Adjudant-chef
Monsieur	PREVOT	Cyril	Adjudant-chef
Monsieur	PRIEST	Philippe	Adjudant-chef
Monsieur	PRINCIPATO	Olivier	Sergent-chef
Monsieur	PRIVAT	Olivier	Sergent
Monsieur	PROST	Pascal	Caporal-chef
Monsieur	PROST	Vincent	Adjudant-chef
Monsieur	PROTON	Romain	Sergent-chef

Liste électorale Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS)
Collège C - SPP NON OFFICIERS

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	PUGIN	Alexandre	Sergent-chef
Madame	PULIDO	Aurélie	Caporal
Monsieur	QUIBLIER	Rémy	Caporal
Monsieur	QUINET	Mickaël	Sergent-chef
Monsieur	QUINONERO	Daniel	Adjudant-chef
Monsieur	QUINTIN	Jocelyn	Adjudant-chef
Madame	RABILLOUD	Delphine	Sergent
Monsieur	RABOUTOT	Nicolas	Adjudant-chef
Monsieur	RAKBI	Amine	Sergent-chef
Monsieur	RAMJEE	Désiré	Sergent-chef
Monsieur	RAMON	David	Adjudant
Monsieur	RANDON	Kilian	Sergent-chef
Monsieur	RAVACHOL	Lionel	Adjudant
Monsieur	RAY	Raphaël	Sergent-chef
Monsieur	RAYNE	Laurent	Adjudant-chef
Monsieur	REBAHI	Foudil	Adjudant-chef
Monsieur	REBAUD	Thomas	Caporal-chef
Monsieur	RECORDON	Gérald	Adjudant
Monsieur	REIGNIER	Pierre-Alain	Adjudant
Monsieur	REY	Florian	Adjudant
Monsieur	REY	Léo	Caporal
Monsieur	REY	Mickaël	Sergent-chef
Monsieur	REYBARD	Fabrice	Adjudant-chef
Monsieur	REYMOND	Mathieu	Sergent-chef
Monsieur	REYNAUD	Cédric	Adjudant
Monsieur	REYNAUD	Nicolas	Sergent-chef
Monsieur	RHODET	Jérôme	Adjudant
Monsieur	RICHAUD	Steeve	Adjudant-chef
Monsieur	RIVOLLIER	Mehdi	Caporal-chef
Monsieur	RIVORY	Nicolas	Sergent-chef
Monsieur	ROBERT	Stéphane	Adjudant-chef
Monsieur	ROCHE	Damien	Sergent-chef
Monsieur	ROCHE	Jérôme	Adjudant-chef
Monsieur	ROCHER	Cédric	Adjudant
Madame	ROCHETTE	Marion	Caporal
Monsieur	RODRIGUES	Steve	Adjudant-chef
Madame	RODRIGUEZ	Cynthia	Sergent
Monsieur	RODRIGUEZ	Eric-Pierre	Adjudant-chef
Monsieur	RODRIGUEZ	Serge	Sergent-chef
Monsieur	ROHDE	Denis	Sergent-chef
Monsieur	ROI	Pascal	Adjudant-chef
Monsieur	ROLLIN	Yann	Adjudant-chef
Monsieur	ROSIQUE	Daniel	Adjudant
Monsieur	ROSSET	Anthony	Sergent-chef
Monsieur	ROSSIGNOL	Xavier	Adjudant-chef
Monsieur	ROUSSEAU	Thomas	Adjudant-chef
Monsieur	ROUSSIER	Lucas	Caporal
Monsieur	ROUVIERE	Thibaud	Caporal
Monsieur	ROUX	Dimitri	Adjudant-chef
Monsieur	ROY	Patrice	Adjudant-chef
Monsieur	RUAUX	Jean	Caporal
Monsieur	RUEDA	Bruno	Adjudant-chef
Monsieur	RUELLE	Pierre	Sergent
Monsieur	RUILLAT	Joël	Adjudant-chef
Monsieur	RUIS	Stéphane	Adjudant-chef
Monsieur	RUIZ	Bruno	Adjudant-chef
Monsieur	RULLET	Alain	Adjudant
Monsieur	SAADI	Karim	Adjudant-chef
Monsieur	SACCU	François	Adjudant-chef
Monsieur	SACCU	Rémy	Caporal
Monsieur	SAGNARD-VERIOVKINE	Nicolas	Sergent-chef
Monsieur	SAIGNOL	Xavier	Adjudant-chef

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	SALLÉ	Jérôme	Caporal-chef
Monsieur	SALLES	Yohann	Adjudant
Monsieur	SAMAT	Arnaud	Sergent-chef
Monsieur	SAMBARDIER	Jean-Baptiste	Adjudant
Monsieur	SANCHEZ	Pierre	Adjudant-chef
Monsieur	SANTAMARIA	Gaël	Adjudant-chef
Monsieur	SANTARELLI	Jérémy	Adjudant-chef
Monsieur	SANY	Wilfried	Adjudant
Monsieur	SARZIER	Christophe	Adjudant-chef
Monsieur	SAUGEY	Vincent	Adjudant-chef
Monsieur	SAUMET	Yann	Adjudant-chef
Monsieur	SAUNIER	Guillaume	Adjudant-chef
Monsieur	SAUNIER	Romain	Adjudant
Monsieur	SAUVIGNET	Cyril	Adjudant
Monsieur	SAUZON	Vincent	Adjudant
Monsieur	SAVARIAU	Nicolas	Sergent-chef
Monsieur	SCHMITT	Jérémy	Caporal
Monsieur	SCHMITT	Thomas	Adjudant
Monsieur	SEDAN	Florian	Sergent
Monsieur	SEGURA	Emmanuel	Adjudant-chef
Monsieur	SELVE	Vincent	Sergent-chef
Monsieur	SENECHAL	Nicolas	Adjudant
Monsieur	SERGENT	Thierry	Adjudant-chef
Monsieur	SERRAILLE	Matthieu	Adjudant
Monsieur	SERRE	Grégoire	Caporal
Monsieur	SERTHELON	Dimitri	Adjudant
Monsieur	SEVERAC	Frédéric	Adjudant
Monsieur	SEYDOUX	Sylvain	Sergent-chef
Madame	SIBILLE	Mathilde	Caporal
Madame	SIMON	Anaïs	Caporal-chef
Monsieur	SIMON	Jérémy	Sergent-chef
Monsieur	SOARES	Bruno	Sergent
Monsieur	SOBCZAK	Loïc	Caporal
Monsieur	SOITEUR	Anthony	Adjudant
Monsieur	SOLAKIAN	Sébastien	Adjudant-chef
Monsieur	SOLER	Benoît	Adjudant-chef
Monsieur	SOMMER	Gaël	Sergent-chef
Monsieur	SORDET	Bryan	Sergent-chef
Monsieur	SORIA	Alexandre	Adjudant-chef
Madame	SOUCHON	Magaly	Caporal
Monsieur	SOULIE	Cédric	Sergent-chef
Monsieur	SOUR	Florent	Sergent
Monsieur	STARON	Jérôme	Sergent-chef
Monsieur	STRZESZEWSKI	Romain	Sergent
Monsieur	SUAU	Michel	Adjudant-chef
Monsieur	SUCCA	Aymeric	Sergent-chef
Monsieur	SULTANA	Sébastien	Sergent-chef
Monsieur	SURREL	Rémi	Sergent-chef
Madame	SURUGUE	Floriane	Sergent
Monsieur	TABONE	Eric	Sergent-chef
Monsieur	TAHAR	Hocine	Adjudant
Monsieur	TALLARON	Cyril	Adjudant
Monsieur	TANTON	Christophe	Adjudant
Monsieur	TARABBO	Julien	Adjudant-chef
Monsieur	TARDY	Laurent	Adjudant-chef
Monsieur	TARDY	Saïd	Caporal
Monsieur	TARLET	Franck	Caporal
Monsieur	TARTAIX	Alexandre	Sergent-chef
Monsieur	TASSA	Pierre-Louis	Sergent-chef
Monsieur	TCHIALI	Bruno	Adjudant-chef
Monsieur	TEISSIER	Vincent	Adjudant
Monsieur	TELLIER	Fabrice	Adjudant-chef

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	TEODORESCO	Pierre	Sergent-chef
Monsieur	TEPPE	Thibault	Sergent-chef
Monsieur	TERRIER	Grégory	Sergent-chef
Monsieur	TERRIER	Romain	Sergent-chef
Monsieur	TERRIS	John	Adjudant-chef
Monsieur	TEYSSIER	Grégory	Adjudant-chef
Monsieur	TEYSSIER	Stéphane	Sergent-chef
Monsieur	THELISSON	Franck	Adjudant-chef
Monsieur	THEVENET	Patrice	Sergent
Monsieur	THEVENIN	Sébastien	Adjudant-chef
Monsieur	THEVENON	Pierrick	Sergent-chef
Monsieur	THEVENON	Olivier	Adjudant-chef
Madame	THIRARD	Clara	Sergent
Monsieur	THIZY	Clément	Sergent
Monsieur	THIZY	David	Adjudant-chef
Monsieur	THOMAS	Julien	Adjudant
Monsieur	THOMAS	Philippe	Adjudant-chef
Monsieur	THOMAS	Benjamin	Sergent-chef
Monsieur	TIXIER	Julien	Adjudant
Monsieur	TIXIER	Thierry	Adjudant-chef
Madame	TONDU	Florence	Adjudant-chef
Monsieur	TONTI	Christophe	Sergent-chef
Madame	TOUCHARD	Florence	Adjudant
Monsieur	TOURNIAIRE	Jean-Noël	Adjudant-chef
Monsieur	TRAPEAUX	Sylvain	Adjudant-chef
Monsieur	TREMBLY	Joël	Adjudant-chef
Monsieur	TROJANI	Vincent	Caporal-chef
Monsieur	TROMBETTA	Damien	Adjudant
Monsieur	TRUCHET	Christophe	Sergent-chef
Monsieur	USCLAT	Marc	Caporal
Monsieur	USTACHE	Damien	Adjudant
Madame	VACHER	Laurianne	Caporal-chef
Monsieur	VADEBOIN	Yann	Sergent-chef
Monsieur	VALENTE	Fabrizio	Sergent
Monsieur	VALENZANO	Alexandre	Caporal-chef
Madame	VALLES--MAZZOLA	Manon	Sapeur
Monsieur	VANANDRUEL	Nicolas	Adjudant-chef
Monsieur	VANDAMBERG	Tom	Adjudant-chef
Monsieur	VANHOVE	Hervé	Adjudant-chef
Monsieur	VARNAY	Cédric	Adjudant
Madame	VARTAZIAN	Alexandra	Sapeur
Monsieur	VASON	Florian	Adjudant
Madame	VELLA	Lola	Sapeur
Monsieur	VENET	Franck	Adjudant-chef
Monsieur	VENET	Gaël	Adjudant
Monsieur	VERCHERE	Arnaud	Adjudant-chef
Monsieur	VERNHES	Ludwig	Caporal
Madame	VERNIERES-CHEVALIER	Julie	Caporal
Monsieur	VEZANT	Rémi	Sergent-chef
Monsieur	VIAL	Fabrice	Adjudant-chef
Monsieur	VIALARD	François	Adjudant-chef
Monsieur	VIALON	Thomas	Adjudant-chef
Monsieur	VIALLY	Mathieu	Sergent-chef
Monsieur	VIDAL	Florent	Sergent-chef
Monsieur	VIEZZI	Thomas	Adjudant
Monsieur	VILLENEUVE	Pierre-Jean	Adjudant
Monsieur	VILLOT	Romain	Adjudant-chef
Monsieur	VINCENDON	Yvan	Adjudant-chef
Monsieur	VIOLLET	Valéry	Adjudant
Monsieur	VIRAT	Bertrand	Sergent-chef
Monsieur	VIVIER	Stéphane	Adjudant-chef
Monsieur	VOCISANO	Lucas	Sergent

Liste électorale Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS)
Collège C - SPP NON OFFICIERS

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	VOISIN	Emmanuel	Adjudant
Monsieur	VONLANTHEN	Gérald	Adjudant
Monsieur	WAGNER	Benoît	Adjudant-chef
Monsieur	WIAND	Fabien	Adjudant-chef
Monsieur	YOUSFI	Yacine	Sergent-chef
Monsieur	ZEMMA	Olivier	Adjudant
Monsieur	ZIANE	Akim	Adjudant-chef
Monsieur	ZIEGLER	Alexandre	Adjudant-chef
Monsieur	ZORGNOTTI	Romain	Adjudant
Monsieur	ZUCHELLI	Nicolas	Sergent

Liste électorale arrêtée à 1 002 électeurs

VU pour être annexé à l'arrêté de ce jour

Fait à Lyon, le **18 MARS 2022**Zémorda KHELIFI
Présidente

Liste électorale Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS)
Collège E - PATS

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Madame	ACHARD	Géraldine	Attaché hors classe
Madame	ADAMO	Marie	Adjoint administratif
Madame	AGULLES	Stéphanie	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	ALIAGA	Eve	Attaché
Madame	ALICE	Chiara	Ingénieur principal
Madame	ALONZI	Rita	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Madame	AMOROS	Nicole	Rédacteur principal de 2ème classe
Madame	ANCIUMES	Sandrine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	ARCHIMBAUD	Colette	Adjoint administratif
Monsieur	ATCHEKZAI	Frédéric	Adjoint technique
Monsieur	AUBAGUE	Laurent	Agent de maîtrise principal
Madame	BAHU	Béatrice	Rédacteur
Monsieur	BAIA	Jessi	Agent de maîtrise
Monsieur	BALANDRAS	Franck	Agent de maîtrise
Monsieur	BARATHE	Fabien	Adjoint technique
Monsieur	BARBANCEYS	Jean-Marc	Technicien principal de 2ème classe
Monsieur	BARRAGAN	Eric	Agent de maîtrise principal
Monsieur	BATTAGLIA	Eric	Technicien principal de 1ère classe
Monsieur	BAUDRAND	Thierry	Agent de maîtrise
Monsieur	BEAL	Eric	Agent de maîtrise
Madame	BELKHERROUBI-CROMBET	Nadia	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	BELZUNCES	Nicole	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	BELZUNCES	Philippe	Ingénieur principal
Madame	BENKOU	Rachida	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	BERGERBIT	Solène	Technicien principal de 1ère classe
Madame	BERLIOZ	Cyrille	Ingénieur principal
Madame	BERTHIER	Nadine	Agent de maîtrise principal
Madame	BEZIAT	Nathalie	Attaché principal
Madame	BLANGY	Nadège	Adjoint technique principal de 1ère classe
Monsieur	BOCA	Frédéric	Agent de maîtrise principal
Monsieur	BOCCARDO	Patrick	Technicien principal de 1ère classe
Monsieur	BOINON	Luc	Technicien
Monsieur	BOLLIER	Vincent	Adjoint administratif
Madame	BOUJILA	Sonia	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	BOUCHUT	Jérôme	Agent de maîtrise
Monsieur	BOUDON	Maxence	Ingénieur principal
Madame	BOUGHANMI	Michelle	Attaché principal
Madame	BOUHASSOUNE	Nadine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	BOURCEREAU	Sophie	Ingénieur
Madame	BOURGUIGNON	Magalie	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	BRAILLON	Alexandre	Agent de maîtrise principal
Madame	BRAULT	Prescilia	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Monsieur	BRION	Christophe	Technicien
Madame	BRION	Sandrine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	BRUN	Aude	Attaché
Monsieur	BRUYERE	Jean-Pierre	Agent de maîtrise
Monsieur	BUCH	Claude	Ingénieur
Monsieur	CALLIGARIS	Franck	Attaché
Monsieur	CANILLAS	Jean-Luc	Agent de maîtrise principal
Monsieur	CARNEIRO	Aurélien	Agent de maîtrise principal
Madame	CARRY	Laëtitia	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Monsieur	CASTELLON	Emmanuel	Ingénieur principal
Monsieur	CATALANO	Alexandre	Adjoint technique principal de 1ère classe
Madame	CAUDY	Magalie	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	CHABOUD	Guillaume	Psychologue de classe normale
Madame	CHAHPAZOFF	Chantal	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	CHAMPEAU	Hervé	Technicien principal de 1ère classe
Madame	CHAOUCH	Nadjet	Adjoint administratif
Madame	CHAPUY	Corinne	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	CHAPUY	Sylvie	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	CHARDIN	Magalie	Attaché principal

Élections du 28 juin 2022
Liste électorale Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS)
Collège E - PATS

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Madame	CHAREUN	Edwige	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	CHARIEAU	Corentin	Ingénieur
Madame	CHARROT	Marie-Christine	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Madame	CHATEAU	Ludivine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	CHEDEVILLE	Pierre	Ingénieur
Madame	CIANFARANI	Laura	Adjoint administratif
Monsieur	CLAVERIE	Didier	Ingénieur principal
Monsieur	CLERMONT	Eric	Agent de maîtrise principal
Madame	CLOPIN	Audrey	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	COLLOT	Yolande	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	COMPIN	Mickaël	Agent de maîtrise
Monsieur	COMTE	Jean-Paul	Agent de maîtrise principal
Madame	COSSERAT	Nathalie	Ingénieur principal
Monsieur	COUPAUD	Fabien	Agent de maîtrise principal
Madame	COURTOIS	Nadine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	DAHMANI	Karima	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Monsieur	DAPZOL	Rémy	Adjoint technique principal de 2ème classe
Monsieur	DASSAUD	Régis	Ingénieur principal
Monsieur	DAVID	Hervé	Adjoint technique principal de 1ère classe
Madame	DE SENA	Sandrine	Adjoint administratif
Monsieur	DEAL	Ludovic	Agent de maîtrise principal
Monsieur	DEBLASI	Patrick	Adjoint technique principal de 1ère classe
Monsieur	DEDOLA	Thierry	Attaché principal
Monsieur	DEMOULE	Xavier	Technicien principal de 1ère classe
Monsieur	DESGEORGES	Cyril	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	DESGOUILLES	Nathalie	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Monsieur	D'HERVILLY	Thibault	Agent de maîtrise
Madame	DOMPIETRINI	Nathalie	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	DOTHAL	Jean François	Adjoint technique
Monsieur	DOUCET	Baptiste	Ingénieur principal
Madame	DOUCET-GAILLARD	Sophie	Adjoint administratif
Madame	DUCHENE	Catherine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	DUCLOS	Antonin	Adjoint technique
Monsieur	DUFAUD	Fabien	Adjoint technique principal de 2ème classe
Monsieur	DUMAS	Christian	Agent de maîtrise
Madame	DUMONT	Elisabeth	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	DUMONT	Isabelle	Rédacteur principal de 2ème classe
Madame	DURAND	Anne-Sophie	Attaché principal
Madame	EMONET	Sandrine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	EMPEREUR-MOT	Luc	Ingénieur en chef
Madame	EN NAJEH	Flavia	Adjoint administratif
Monsieur	ESPINASSE	Bruno	Agent de maîtrise principal
Madame	FAINETEAU	Mireille	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	FANCIULLINO	Didier	Agent de maîtrise principal
Monsieur	FARAUD	Patrick	Adjoint technique principal de 1ère classe
Madame	FARGEOT	Christine	Ingénieur principal
Monsieur	FAURITE	Sylvain	Agent de maîtrise principal
Madame	FAVIER	Laetitia	Rédacteur
Madame	FAVRE-BULLY	Marine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	FELLI	Claire	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Madame	FERNANDEZ	Marion	Adjoint administratif
Madame	FERRARI-LE LAY	Stéphanie	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	FESQUET	Laurent	Adjoint technique principal de 2ème classe
Madame	FLEURAL	Marie-Line	Rédacteur principal de 2ème classe
Monsieur	FLEURY	Franck	Agent de maîtrise principal
Madame	FLEURY	Pascale	Agent de maîtrise
Monsieur	FLORIS	Gérard	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	FLOUTIE	Damien	Agent de maîtrise
Madame	FONTVIEILLE	Laure	Technicien principal de 2ème classe
Madame	FORGE BONAVENTURE	Brigitte	Rédacteur principal de 1ère classe
Monsieur	FOUARD	Cyril	Ingénieur

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Madame	FOURNIER	Virginie	Conseillère territoriale socio-éducatif
Monsieur	FRANÇOIS	Christophe	Adjoint technique principal de 1ère classe
Monsieur	GARANDEAU	Jean-François	Ingénieur
Monsieur	GAUDIN	Jonathan	Ingénieur
Madame	GAUDIN	Pascale	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	GAUTRAUD	Thierry	Agent de maîtrise principal
Monsieur	GAY	Christian	Agent de maîtrise principal
Madame	GAYRINE	Eva	Adjoint administratif
Monsieur	GERIN	Yannick	Adjoint technique principal de 2ème classe
Monsieur	GHIOTTI	Anthony	Adjoint technique
Monsieur	GILIBERT	Christophe	Rédacteur principal de 2ème classe
Madame	GNOJEK	Elisabeth	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	GODDE	Henri	Agent de maîtrise principal
Monsieur	GONOD	Patrick	Technicien principal de 1ère classe
Monsieur	GOUDON	Xavier	Technicien principal de 1ère classe
Madame	GOYARD	Nathalie	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	GRADANTE	Sandrine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	GRANJON	Christophe	Agent de maîtrise principal
Monsieur	GRANOTIER	Cédric	Agent de maîtrise principal
Madame	GRONDIN	Christelle	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	GROSJEAN	Pascale	Adjoint technique principal de 1ère classe
Madame	GUERCH	Armelle	Ingénieur principal
Monsieur	GUIGNARD	Benoît	Technicien
Monsieur	GUILLET	Christophe	Agent de maîtrise
Madame	GUILLET	Séverine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	GUILLOIN	Jacques	Attaché principal
Monsieur	GUINET	Franck	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	GUINET	Sylvain	Adjoint technique principal de 2ème classe
Monsieur	GUITTON	Wilfried	Technicien
Madame	GUZMAN	Béatrix	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	HAMON	Anthony	Adjoint technique
Madame	HERAIN	Sandrine	Attaché principal
Monsieur	HERRY	Laurent	Ingénieur principal
Monsieur	HIMEUR	Hichem	Ingénieur principal
Monsieur	HOCHARD	Emmanuel	Ingénieur principal
Monsieur	IABONI	David	Adjoint technique principal de 2ème classe
Madame	IBARGUREN-ESNAL	Amaya	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	ISAAC	Françoise	Rédacteur principal de 1ère classe
Madame	IVANEZ	Magali	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	JACQUET	Delphine	Technicien paramédical de classe normale
Monsieur	JACQUET	Lionel	Agent de maîtrise
Monsieur	JACQUIOD	Nicolas	Technicien principal de 2ème classe
Monsieur	JALLADE	Olivier	Ingénieur
Monsieur	JAMOIS	William	Rédacteur principal de 1ère classe
Madame	JARRIAULT	Murielle	Agent de maîtrise principal
Madame	JOUTZ	Marie	Adjoint administratif
Monsieur	KELLER	Fernand	Agent de maîtrise
Monsieur	KERNEIS	Martin	Ingénieur principal
Monsieur	KHAZAZ	Karim	Adjoint technique
Madame	KIENTZEL	Aline	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	KRENCKER	Céline	Attaché principal
Madame	LABATY	Patricia	Adjoint technique principal de 1ère classe
Monsieur	LAGRANGE	David	Agent de maîtrise principal
Madame	LAPERRIERE	Isabelle	Adjoint administratif
Monsieur	LAPOIRIE	Mathieu	Attaché
Madame	LARRAS	Nadine	Attaché principal
Monsieur	LEBORGNE	Bruno	Ingénieur principal
Madame	LEDOUX	Catherine	Rédacteur principal de 1ère classe
Madame	LEDUC	Françoise	Rédacteur principal de 1ère classe
Monsieur	LEFEBVRE	Frédéric	Technicien principal de 1ère classe
Madame	LEMAITRE	Coralie	Ingénieur principal

Liste électorale Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS)

Collège E - PATS

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	LENTILLON	Gérard	Rédacteur principal de 1ère classe
Monsieur	LEONCINI	Anthony	Technicien
Monsieur	LIOGER	Philippe	Ingénieur principal
Madame	LUZECKI	Carole	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	MAGNARD	Frédéric	Ingénieur
Madame	MARCHESE	Saccorsa Danielle	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	MARION	Stéphanie	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	MARQUES	Messias	Adjoint technique principal de 2ème classe
Monsieur	MARSALI	Djilani	Adjoint technique principal de 2ème classe
Monsieur	MARTELAT	Didier	Ingénieur principal
Madame	MARTINEZ	Marjorie	Rédacteur principal de 2ème classe
Madame	MASCLET	Liliane	Rédacteur principal de 2ème classe
Madame	MASSARDIER-BELLEVRAS	Maud	Directeur territorial
Monsieur	MATHON	Frédéric	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	MATRAY	Franck	Adjoint technique principal de 1ère classe
Madame	MAZZI	Yolaine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	MECA	Christophe	Agent de maîtrise principal
Madame	MECHRI	Samira	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	MEDALIN	Sandrine	Rédacteur principal de 1ère classe
Madame	MERCIER	Laure	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	MESSALTI	Lila	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	MINARY	Anthony	Adjoint technique principal de 2ème classe
Madame	MINOIA	Rosalie	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	MOBAILLY	Isabelle	Rédacteur principal de 1ère classe
Madame	MOINE-ROUMA	Marie	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	MOLINA	Frédéric	Ingénieur
Madame	MOLLARD-CHAUMETTE	Stéphanie	Ingénieur en chef
Madame	MONGENOT	Evelyne	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Madame	MONOT	Virginie	Ingénieur principal
Monsieur	MONTESSUIT	Raphaël	Adjoint technique
Madame	MORGADINHO	Florence	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	MOSTIER	Isabelle	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	MOUCHTAN	Christelle	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Madame	MUNOZ NALIZA	Maud	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	MUSSARD	Vincent	Technicien principal de 1ère classe
Madame	NACEUR	Fatiha	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	NICOLA	Frédérique	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	NORAZ	Sébastien	Technicien principal de 1ère classe
Monsieur	OBRY	Quentin	Adjoint technique
Madame	OMS	Cathy	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	OTHMANI MARABOUT	Khadija	Adjoint administratif
Madame	PALMIERI	Céline	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	PANAYE	Gilles	Agent de maîtrise principal
Monsieur	PARIS	Jean-Marc	Agent de maîtrise principal
Madame	PEREZ	Chrystelle	Adjoint technique
Madame	PEREZ	Ghislaine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	PERRAUD	Pascale	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	PERRIN	Corinne	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	PERROT	Christophe	Technicien principal de 1ère classe
Monsieur	PERROT	Franck	Adjoint technique
Madame	PHILOXENE	Samantha	Adjoint administratif
Monsieur	PLATON	Grégory	Adjoint technique principal de 1ère classe
Monsieur	PIERRE	Alain	Directeur territorial
Monsieur	PIZZINATO	Frédéric	Technicien
Monsieur	POLETTE	Richard	Ingénieur en chef
Madame	PONCET	Manon	Adjoint administratif
Madame	PONTON	Adeline	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Madame	PORCHER	Marie-Line	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	POTTIE	Christelle	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	POTTIE	Frédéric	Adjoint technique
Monsieur	POUPPA-BEJUY	Ethan	Adjoint technique

Liste électorale Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS)
Collège E - PATS

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	POYET	Frédéric	Agent de maîtrise principal
Monsieur	PREMAT	Bernard	Agent de maîtrise principal
Madame	PREVOST	Sandrine	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Monsieur	QUANTIN	Vincent	Agent de maîtrise principal
Madame	RAJAONARIVONY	Noromalala	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	RAMONET	Céline	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	RATEAU	Renaud	Agent de maîtrise principal
Monsieur	RAVIER	Alain	Attaché
Monsieur	RAYMOND	Lionnel	Agent de maîtrise principal
Madame	RAYNAUD	Corinne	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	REDJIMI	Rebaïa	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	RENAUD	Sabrina	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Monsieur	RENAULT	Jean-Baptiste	Technicien principal de 1ère classe
Madame	RICO	Angélique	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Monsieur	RICO	Emmanuel	Agent de maîtrise
Monsieur	RIFFARD	Olivier	Biologiste vétérinaire pharmacien de classe exceptionnelle
Madame	ROBELET	Justine	Adjoint administratif
Monsieur	ROBERJOT	Patrick	Technicien principal de 1ère classe
Monsieur	ROBERT	Christophe	Agent de maîtrise principal
Madame	ROBLOT	Ingrid	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Madame	ROCHE	Sylvie	Rédacteur principal de 1ère classe
Madame	ROCHER	Carine	Attaché
Monsieur	ROCHETEAU	Noël	Technicien principal de 1ère classe
Monsieur	ROMEUF	Sylvain	Ingénieur
Madame	ROS	Marjorie	Adjoint administratif
Monsieur	ROSA	Alexandre	Adjoint technique principal de 1ère classe
Madame	RUIS	Carole	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	RUIS	Jean-Christophe	Adjoint technique
Madame	RUIS	Magali	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Madame	RUSSO	Catherine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	RUZ	Alexandra	Rédacteur principal de 2ème classe
Madame	SABATIER	Mélanie	Rédacteur principal de 1ère classe
Madame	SAGE	Marie-Agnès	Rédacteur principal de 1ère classe
Madame	SANAEI	Sylvie	Attaché hors classe
Madame	SANCIAUME	Aurélié	Adjoint administratif
Monsieur	SARTORI	Sylvain	Adjoint technique principal de 1ère classe
Madame	SAUBIN	Evelyne	Rédacteur principal de 1ère classe
Monsieur	SAVOYE	Sébastien	Agent de maîtrise principal
Madame	SCHIANO DI SCHIABICA	Virginie	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	SCOTTINI	Martine	Attaché
Monsieur	SERILLON	Hervé	Attaché principal
Madame	SERPIN-HÉRAUD	Lauriane	Attaché
Monsieur	SERRES	Christophe	Adjoint technique principal de 1ère classe
Monsieur	SERVE	Nicolas	Agent de maîtrise principal
Monsieur	SEVE	Christophe	Ingénieur principal
Madame	SIMON	Céline	Ingénieur principal
Madame	SIMON	Edwige	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	SLIMANI	Hocine	Ingénieur principal
Madame	SOENEN	Marie-Fabiola	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	SOURINA	Ioulia	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Monsieur	STIVAL	Benoît	Technicien principal de 1ère classe
Madame	TALBOT	Céline	Attaché
Monsieur	TARDY	Eric	Adjoint technique principal de 1ère classe
Madame	TARIFFE	Lynda	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	TELLO DELGADILLO	Liliana	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	TERRAS	Ghislaine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	TIXIER	Pascal	Attaché principal
Madame	TOMASSI	Isabelle	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	TOURNIQUET	Thierry	Agent de maîtrise principal
Monsieur	TOURNISSOU	Christian	Adjoint technique
Madame	VALLOT	Joëlle	Rédacteur principal de 1ère classe

Liste électorale Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS)
Collège E - PATS

Civilité	Nom	Prénom	Grade
Monsieur	VAN DER PUTTEN	Benoît	Adjoint technique principal de 2ème classe
Madame	VEILLET	Sandrine	Technicien principal de 2ème classe
Monsieur	VELIKONIA	Paul	Attaché principal
Monsieur	VELU	Thierry	Adjoint technique principal de 1ère classe
Madame	VERGUET	Agnès	Rédacteur principal de 1ère classe
Madame	VERNAY	Lauriane	Technicien principal de 2ème classe
Madame	VERNET	Nathalie	Adjoint technique principal de 2ème classe
Madame	VERNEYRE	Martine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	VIAL	Ludovic	Agent de maîtrise
Madame	VILLANUEVA	Véronique	Technicien principal de 2ème classe
Madame	VILLARD	Sylvie	Technicien principal de 1ère classe
Madame	VINCENT	Francine	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	VINCENT-SCURTI	Sylvia	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Monsieur	VIVEL	Bruno	Agent de maîtrise principal
Monsieur	VOILLAUME	Eric	Adjoint technique
Monsieur	VOISIN	Julien	Agent de maîtrise
Monsieur	WADBLED	Jean-Christophe	Ingénieur principal
Monsieur	WEILAND	Grégory	Adjoint technique principal de 1ère classe
Monsieur	WELLER	Denis	Ingénieur principal
Madame	WELSCH	Véronique	Adjoint administratif principal de 1ère classe
Madame	ZANETTON	Elodie	Adjoint administratif principal de 1ère classe

Liste électorale arrêtée à 326 électeurs

VU pour être annexé à l'arrêté de ce jour

Fait à Lyon, le **18 MARS 2022**

Zémorda KHELIFI
Présidente

